



SCIENCES
PO
LYON



UNIVERSITÉ
DE LYON



Evaluation du Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) 2022-2027 de l'académie de Lyon (Crous de Lyon/ComUE)

Rapport de mission de la Public Factory

Groupe PF n°14 : Mohamed Benamrane - Noé Goy - Jean-Baptiste Imbert - Lilia Kowalczyk
- Marie-Anne Maurice - Guillaume Nossent - Ethane Scheider

Pour Sciences Po Lyon : Martine Huyon - David Vallat

Encadrants du projet : Nathan Miclo - Nicolas Subileau

Partenaires : Lucie Gillot Dumaz, responsable service vie de campus et innovation (Crous de Lyon) et Charlène Fergeau, responsable qualité de vie étudiante (ComUE Université de Lyon)

Remerciements

Ce travail a été réalisé dans le cadre du cours projet de la Public Factory de Sciences Po Lyon. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué, de près comme de loin, à la réalisation de cette mission d'évaluation.

Nous adressons tout d'abord nos remerciements à Nathan Miclo pour son accompagnement pédagogique, ses conseils et ses retours tout au long de ce projet. Son regard méthodologique et ses remarques ont contribué à structurer notre démarche d'évaluation et à enrichir notre réflexion collective. Nous remercions également Nicolas Subileau pour son suivi dans le cadre de cette mission.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude à Lucie Dumaz et Charlène Fergeau, commanditaires de cette étude, pour leur disponibilité, la qualité des échanges et la confiance accordée à notre équipe tout au long du projet. Leur connaissance des enjeux de la vie étudiante et leur implication dans les différentes phases de l'évaluation ont constitué un appui précieux pour la conduite de notre travail.

Nos remerciements s'adressent par ailleurs aux équipes de la Public Factory, qui permettent chaque année la réalisation de projets collectifs au service d'acteurs publics et institutionnels, ainsi qu'à la direction de Sciences Po Lyon, dont le soutien contribue au développement de ce dispositif pédagogique et professionnel. Nous remercions également Flavie Arsac et Estelle Bouquignaud pour leur aide logistique et leur disponibilité tout au long de la mission, ainsi que Sophie Klopp pour son accompagnement méthodologique et ses conseils dans la conduite de notre démarche d'évaluation.

Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête (personnels des services de vie étudiante, vice-présidents étudiants et partenaires institutionnels) qui ont accepté de nous consacrer du temps pour partager leur expérience, leurs pratiques et leurs analyses. La richesse de leurs témoignages et la qualité des échanges ont largement contribué à nourrir notre réflexion et à éclairer les enseignements présentés dans ce rapport.

Sommaire

Liste des sigles utilisés.....	4
Introduction.....	6
Les données-clés de l'étude.....	11
I - L'efficacité du SDVE comme outil de gouvernance, d'inspiration et de stratégie.....	15
1. 1. Une vision globale et exhaustive de la vie étudiante, par et pour les étudiant.e.s.....	15
1.1.1. Un cadre qui porte attention à l'ensemble des aspects de la vie étudiante.....	15
1.1.2. Des étudiants à la fois auteurs et publics cibles.....	19
1. 2. Des instances de concertation fédératrices.....	25
1. 3. Des limites à une coopération pleinement accomplie.....	30
1.3.1. Une collaboration encore en construction.....	30
1.3.2. Quelle méthodologie des outils de suivi ?.....	32
II - La réalité opérationnelle du SDVE : atouts, contraintes et leviers d'amélioration.....	38
2.1. La question de l'imputabilité des actions observées au SDVE.....	38
2.1.1. Une transformation opérationnelle relative du côté des établissements.....	38
2.1.2. Une difficile traçabilité des actions.....	41
2.2. Des contraintes financières et RH structurelles (pérennisation) / paradigme.....	44
2.2.1. Un dispositif de financement limitant parfois les ambitions.....	44
2.2.2. Le turnover comme défi marquant de continuité pour les actions de vie étudiante.....	47
2. 3. Zoom Action : Le SDVE en pratique.....	49
2.3.1. Panorama et typologie des actions.....	49
2.3.2. Monographies : analyse d'actions emblématiques.....	53
Synthèse des préconisations.....	61
Résumé.....	64
Annexes.....	64

Tout au long de ce document, il sera question des élèves et des étudiants. Ces appellations sont à considérer au-delà du genre et à prendre au féminin aussi bien qu'au masculin.

Liste des sigles utilisés

AS – Association Sportive

BDE – Bureau des Étudiants

ComUE – Communauté d’Universités et Établissements

COTECH – Comité Technique

COPIL – Comité de Pilotage

Crous – Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CVEC – Contribution de Vie Étudiante et de Campus

DITP – Direction Interministérielle de la Transformation Publique

DNUM – Direction du Numérique

DVE – Direction de la Vie Étudiante

ENSATT - École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

EML - École de management Lyon

ETP – Équivalent Temps Plein

GT - Groupe de travail

IAE – Institut d’Administration des Entreprises

SDVE – Schéma Directeur de la Vie Étudiante

SUMPPS – Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

VE – Vie Étudiante

VP Étudiant / VPE – Vice-Président Étudiant

Introduction

Origine de la demande : la démarche du Crous de Lyon et de la ComUE

Le Crous de Lyon et la Communauté d'universités et d'établissements Lyon Saint-Etienne, aussi appelée Université de Lyon, ont conjointement fait appel à un groupe de sept étudiants de Sciences Po Lyon dans le cadre du cours projet de la "Public Factory "¹ pour évaluer leur Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE) du cycle 2022-2027.

Le Crous de Lyon travaille avec 177 établissements dans le but d'améliorer les conditions de vie, d'accueil et d'études de tous les étudiants de l'académie de Lyon. Parallèlement, la ComUE a identifié le bien-être étudiant comme l'un de ses objectifs dans le cadre de sa mission de coordination territoriale des 35 établissements membres et associés du site Lyon-Saint-Etienne. Les deux organismes ont co-porté et co-écrit les deux SDVE successifs de l'académie de Lyon depuis 2016, sous l'impulsion de la loi 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Suite à un premier schéma effectif sur la période 2016-2020, un nouveau SDVE a été rédigé en 2021 pour la période 2022-2027, sous un régime non-obligatoire cette fois-ci. En revanche, il est depuis 2022 explicitement demandé aux établissements de l'enseignement supérieur de se doter d'un SDVE propre.

En vue de l'aboutissement de ce schéma quinquennal en 2027, le Crous et la ComUE ont souhaité bénéficier d'un apport évaluatif extérieur sur leur dispositif, notamment dans l'objectif de mesurer son efficacité et son impact au regard de l'amélioration des conditions de vie de la communauté étudiante. Cette évaluation a pour finalité d'être présentée aux protagonistes du SDVE, afin qu'ils puissent réfléchir ensemble sur l'avenir de ce socle commun au sein de l'académie de Lyon.

Constats et enjeux : ce qui motive l'évaluation

Ce schéma directeur 2022-2027 est un renouvellement de celui qui a été établi en 2016-2020 mais peut être considéré comme pionnier, dans la manière dont il a été construit et pensé. En effet, il est le fruit d'une concertation quadripartite réunissant des établissements, des étudiants, des représentants de collectivités territoriales ainsi que le CROUS et la ComUE. C'est donc une feuille de route qui se veut ambitieuse et juste territorialement parlant qui couvre un large rayon thématique. Parmi les trois axes principaux, on retrouve l'amélioration du bien-être, la volonté de favoriser l'accès aux droits des étudiants ainsi que l'accompagnement vers l'autonomie et la valorisation de l'engagement des étudiants. Trois autres axes transversaux se conjuguent à ces priorités : le renouvellement des pratiques de communication, l'action pour la transition écologique et le renforcement de la gouvernance de la vie étudiante dans un contexte budgétaire particulier.

¹ La Public Factory est une fabrique de projets mobilisant les étudiants de 4e année de Sciences Po Lyon en Affaires publiques autour de problématiques d'action publique et d'intérêt général concrètes et originales pour lesquelles les sciences humaines et sociales peuvent apporter des pistes de réflexion utiles et des réponses. (<https://www.sciencespo-lyon.fr/public-factory/>)

Le SDVE incite la mise en place de projets pour le bien-être étudiant à l'échelle de l'académie de Lyon. Les comités techniques (COTECH) et comités de pilotage (COPIL) viennent animer au fil du temps ce projet. Il est à noter qu'aujourd'hui, c'est l'un des seuls schémas directeurs existant sur le territoire national, ce qui en fait une singularité pour l'académie de Lyon. Globalement, notre lecture de cette feuille de route nous amène à considérer qu'elle tente d'embrasser les besoins identifiés par l'ensemble des parties prenantes de la vie étudiante.

Référentiel d'évaluation et question de recherche choisie

Notre évaluation du SDVE s'est appuyée, dès septembre, sur un double référentiel questionnant l'efficacité et d'impact de l'outil. Plus précisément, nous avons interrogé la perception du SDVE par les établissements et les agents chargés de l'opérationnalisation des actions faisant écho au SDVE. En questionnant l'efficacité du dispositif, nous avons également porté une attention particulière à l'utilisation du SDVE par les établissements, tant sur la mise en place d'actions de vie étudiante en interne que pour la rédaction de leur propre SDVE. S'agissant de l'impact des actions portées dans le cadre du SDVE sur la population étudiante, il nous a semblé pertinent d'apprécier leur visibilité auprès des étudiants et la participation du public aux dispositifs et événements créés.

Ce référentiel a permis d'établir deux questions guidant notre analyse :

- Concernant l'efficacité : dans quelle mesure le format actuel du SDVE favorise-t-il une réelle appropriation de la stratégie par les parties prenantes ?
- Concernant l'impact : dans quelle mesure les actions issues du SDVE produisent-elles des effets concrets et mesurables sur les étudiants ?

Ces deux questionnements ont orienté notre évaluation et influencé notre question de recherche globale, nous permettant de remettre au centre la vocation principale du SDVE : améliorer la vie étudiante. Ainsi nous avons cherché à répondre à la question suivante : à l'approche de la fin du cycle 2022-2027, **dans quelle mesure le SDVE est-il un dispositif permettant de répondre aux besoins de la communauté étudiante ?**

Méthodologie et calendrier des investigations réalisées

Dans l'objectif d'apporter des éléments de réponse à cette question, nous avons séquencé notre recherche en plusieurs étapes. Une première phase a consisté en la découverte du projet, à l'occasion de laquelle nous avons rencontré nos partenaires et réalisé une note de cadrage répondant à leurs besoins et leurs attentes. Une fois ce cadrage réalisé, nous avons entamé un long travail de collecte. Une phase de collecte exploratoire a dans un premier temps consisté en une analyse documentaire des documents mis à notre disposition, ainsi que des observations et des entretiens exploratoires pour saisir l'écosystème institutionnel et culturel dans lequel évolue le SDVE. Le deuxième semestre du projet a consisté en une phase de collecte plus poussée de nos données, notamment par des entretiens avec les parties prenantes du SDVE et des analyses plus poussées de certaines actions mises en place dans le cadre du dispositif. Cette phase de généralisation inclut ainsi une période réflexive sur l'ensemble des

données collectées et une prise de recul afin de développer un regard évaluatif sur le dispositif SDVE.

Ainsi, nous avons combiné différents éléments méthodologiques au cours de notre évaluation.

→ Une première analyse documentaire a consisté à analyser les SDVE des établissements prenant part aux instances créées par le Crous et la ComUE. Nous avons cherché par cela à comparer les documents avec le SDVE du Crous et de la ComUE censé les influencer, à comprendre les modalités d'application du SDVE au niveau établissement et à identifier d'éventuelles particularités territoriales. L'analyse documentaire comprend également une lecture de quelques documents mis à notre disposition par nos partenaires, le SDVE et "*L'Essentiel du SDVE*" (document résumant le SDVE) principalement, mais aussi des compte-rendus de réunion tels que le compte-rendu du COPIL de l'année précédente.

→ Concernant les Schémas directeur de Vie étudiante (ou appelés sous d'autres noms), nous avons pu étudier précisément ceux qui sont actuellement en place dans trois académies distinctes, aux préoccupations parfois similaires à celles étudiées dans notre cadre : la région académique Bourgogne Franche-Comté a instauré en 2024 le Schéma Territorial de la Vie Étudiante (STVE 2024-2029) ; au sein de l'académie de Normandie ce sont le CROUS Normandie et la ComUE Normandie Université qui coordonnent le SDVE 2022-2027 ; tandis qu'en Occitanie, le Crous de Toulouse-Occitanie et l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées pilote un Schéma d'Amélioration de la Vie Étudiante (SAVE) qui termine son cycle cette année.

→ Concernant l'opérationnalisation du SDVE étudié, nous avons réalisé 3 observations au sein des comités de suivi du dispositif (à savoir un COTECH établissements, un COTECH collectivités et un COPIL) ainsi que des discussions exploratoires avec nos partenaires (réunions et entretiens avec le directeur du Crous et la présidente de la ComUE).

→ Concernant les établissements, nous avons mené 9 entretiens avec des structures membres et associées de la ComUE, en choisissant différents types et tailles d'établissements, proposant des formations diverses afin de recueillir des réponses diverses, au plus proche de la réalité du terrain étudié.

Nous avons également diffusé une enquête quantitative auprès d'un réseau plus large d'établissements pour qualifier plus finement les impacts du SDVE sur la communauté étudiante. Nous avons reçu 21 réponses, plus ou moins complètes, d'établissements sur les 25 qui ont reçu l'enquête, ce qui représente un panel important sur les établissements concernés.

→ Concernant les événements organisés par le Crous de Lyon au cours de l'année, en tant qu'étudiants et public cible de certaines actions, nous avons pu prendre part au *Freestival*, au *Marché aux cadeaux* et au concert *Ça part en live* afin d'observer l'efficacité sur le terrain et la réception par les étudiants de ces manifestations.

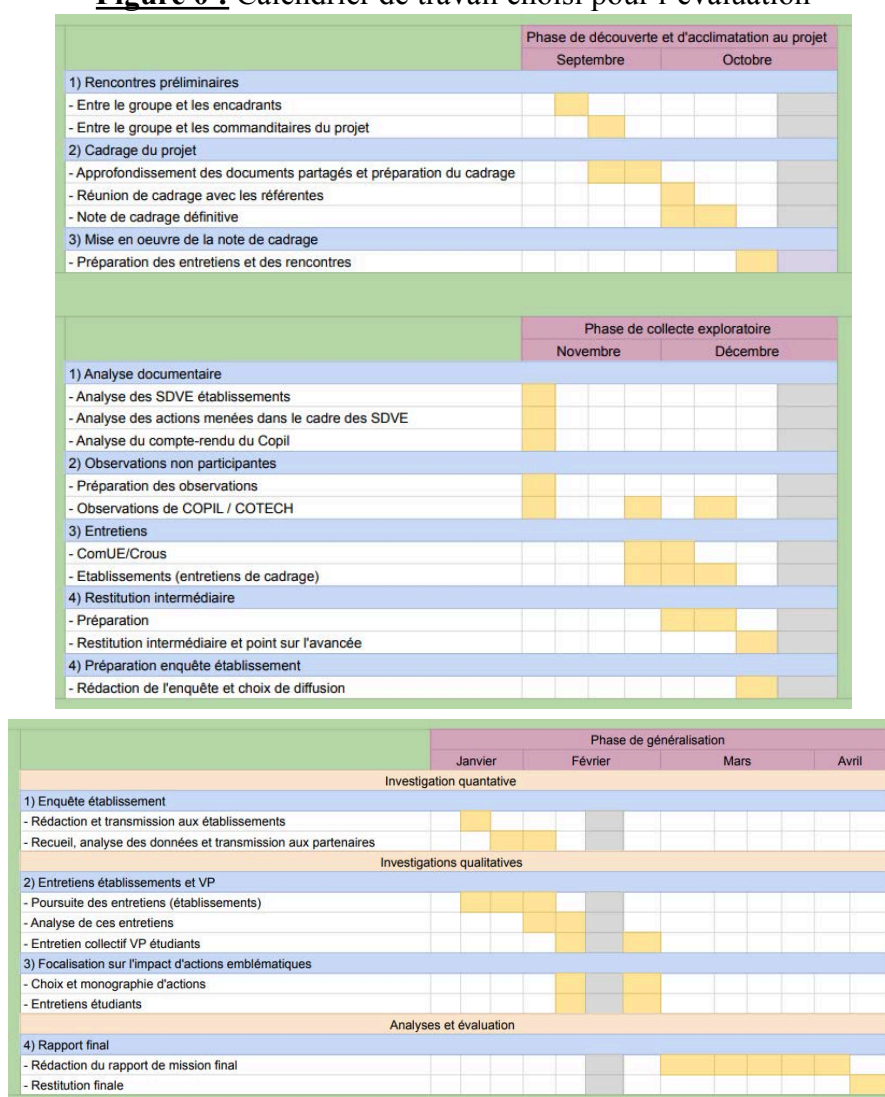
→ Concernant la population étudiante et notamment les élus étudiants, nous avons mené un entretien groupé avec les VPE de différentes universités. Faute de temps, nous avons restreint

nos ambitions de collecte de données auprès des étudiants pour nous concentrer sur la consolidation de nos investigations auprès des structures qui portent le SDVE.

→ Une étape finale de collecte a consisté à la réalisation un “Zoom Actions”, à l’occasion duquel nous avons mené 7 entretiens avec des porteurs et porteuses de projets de vie étudiante et nous sommes appuyés sur une cartographie d’actions de vie étudiante réalisée en octobre. Croisées à une typologie d’actions et des indices d’impacts que nous avons constitués, nous avons pu classer chaque action retenue dans un tableau indiquant leur impact sur la vie étudiante. Cet élément méthodologique nous a permis d’apporter un vision plus localisée et affinée sur l’opérationnalisation du SDVE pour compléter notre évaluation.

Les tableaux suivants explicitent la chronologie de notre démarche :

Figure 0 : Calendrier de travail choisi pour l’évaluation



Afin de répondre à la problématique choisie, ce rapport s'appuie sur une analyse articulée en deux niveaux. La première partie examine la portée stratégique et politique du SDVE, en montrant dans quelle mesure il constitue un cadre de référence pour structurer la réflexion des établissements et favoriser des espaces de coordination entre les acteurs de la vie étudiante. La seconde partie s'intéresse à la traduction opérationnelle de ce cadre, en analysant les conditions concrètes de mise en œuvre des actions, ainsi que les limites organisationnelles, financières et méthodologiques qui peuvent en restreindre les effets sur la vie étudiante.

Les données-clés de l'étude.

Pour resituer le SDVE dans son cadre d'évolution au cours du cycle 2022-2027, il convient de revenir sur les données-clés qui éclairent son mode de fonctionnement. Le SDVE étudié a été créé comme un cadre incitatif au sujet de la vie étudiante créé à l'initiative du Crous de Lyon et de la ComUE.

Le Crous de Lyon accompagne les étudiants et les étudiantes de l'académie de Lyon (Rhône, Loire et Ain) dans leur vie quotidienne pendant leurs études supérieures. Cette académie regroupe 177 établissements sur les 3 départements. Sur ce territoire, en 2024-2025, 228 108 étudiants² étaient inscrits dans l'enseignement supérieur sur l'ensemble de l'académie, dont, 113 071 dans les universités, 22 018 en sections de technicien supérieur, 6 524 en classes préparatoires aux grandes écoles, 16 118 en formations d'ingénieurs, 27 699 en écoles de commerce, gestion et vente et 43 849 en autres écoles et formation. Le public concerné est alors nombreux et divers, faisant de l'académie de Lyon la troisième plus importante en France³.

Sur l'aspect accueil en terme d'hébergement et de restauration, le Crous de Lyon propose 9 955 places d'hébergement dans 43 résidences, 12 restaurants universitaires et 25 cafétérias, Sur le plan de l'aide aux étudiants en difficulté, le Crous de Lyon compte 50 224 boursiers et a aidé 3 707 étudiants, accompagnés par le service social en 16 614 entretiens.

L'Université de Lyon est quant à elle une ComUE qui rassemble 5 organismes de recherche et partenaires scientifiques sur Lyon et Saint-Étienne, 11 établissements membres et 19 établissements associés, établissements qui représentent 72 % de l'effectif étudiant de l'académie². La ComUE organise les échanges entre les différents établissements afin de définir la politique commune et partagée du site. Le Crous de Lyon et la ComUE disposent ensemble d'un rôle social, politique et logistique majeur au sein de l'académie et leurs territoires se superposent.

Un outil de politique étudiante qu'il faut replacer dans le contexte national

Depuis la publication par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) d'un guide méthodologique en juin 2023, le Ministère de l'Enseignement Supérieur incite fortement chaque établissement à se doter de son propre schéma directeur. En précisant qu'ils peuvent s'inspirer de schémas extérieurs :

“Pour les établissements qui relèvent d'une Comue ou d'un EPE engagé dans une démarche de schéma directeur de vie étudiante, le SDVE pourra s'inspirer largement du document mis en place par l'établissement coordinateur territorial (bien souvent la COMUE) en

² Inscriptions étudiantes dans un établissement d'enseignement supérieur en France métropolitaine et DROM, hors inscriptions simultanées licence CPGE ou IFSI. [Publications et statistiques de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes](#) (consulté le 30/03/2026)

³ Note sur Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2024-2025. Éditeur(s) : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (Identifiant : NF SIES 2025-17) Date de parution : 24/07/2025 Édition : Juillet 2025 Type de publication : Revue (consultée le 31/03/2026)

veillant à répondre aux spécificités de son établissement, de ses étudiants et de son territoire environnant.” - Version courte du Guide méthodologique Schéma Directeur Vie Étudiante⁴

La mobilisation à l'échelle nationale a été rapide : 44% des établissements avaient adopté un SDVE fin 2023, et ce taux atteignait 70% à la fin de l'année universitaire 2023-2024. Cette généralisation place le SDVE évalué dans une position singulière : pionnier dans son approche académique partagée, il sert désormais de référence à des établissements qui élaborent leur propre document. Il reste à ce jour l'un des seuls SDVE portés conjointement à l'échelle d'une académie, là où la demande nationale est désormais orientée à l'échelon établissement.

Il convient de préciser la distinction entre ces deux niveaux : si le SDVE est désormais attendu de chaque établissement d'enseignement supérieur, aucune obligation réglementaire n'impose à une académie ou à une ComUE de se doter d'un tel document. Le SDVE Crous de Lyon/ComUE de Lyon relève donc d'une démarche volontaire et pionnière à l'échelon territorial, ce qui en fait à la fois une singularité et un objet d'évaluation d'autant plus pertinent.

Une communauté étudiante fragilisée : les besoins qui légitiment le SDVE

La pertinence du SDVE et de ses axes prioritaires se comprend à la lumière des données nationales sur la situation de la population étudiante. Sur le plan de la santé mentale, les indicateurs sont particulièrement préoccupants. Le premier Baromètre National sur la Santé Mentale des étudiants, réalisé par Ipsos en 2025⁵ auprès de 2 000 étudiants, révèle que moins d'un étudiant sur deux se considère en bonne santé mentale (45%), que trois sur cinq présentent une suspicion de détresse psychologique (60%), et que 38% envisagent d'arrêter leurs études en raison de leur mal-être. Ces chiffres font écho aux données du Baromètre de Santé publique France de 2024, qui indique que :

- Les étudiants font partie des populations les plus exposées aux épisodes dépressifs (22%), devant les actifs en emploi (15%),
- Plus d'une personne sur deux concernée par un tel épisode ne consulte aucun professionnel de santé.

La précarité matérielle constitue un second facteur structurel de fragilisation. Selon le Baromètre IFOP/COP1 2025, 34% des étudiants sautent régulièrement des repas par manque d'argent (un taux supérieur à la moyenne nationale de 29%), et deux tiers d'entre eux (66%) rapportent ressentir principalement des émotions négatives au quotidien : fatigue, sentiment de débordement, solitude. Ce dernier phénomène est particulièrement marqué dans la

⁴ Version courte du guide méthodologique Schéma directeur de Vie étudiante, publié par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, (consulté le 02/04/2026), accessible au <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-SDVE>

⁵ Baromètre de la Santé Mentale des Étudiants. (consulté le 03/04/2026), accessible au <https://www.teale.io/ressource/barometre-de-la-sante-mentale-des-etudiants#:~:text=En%202025%2C%20la%20santé%20mentale.académique%20et%20l'avenir%20professionnel>

population étudiante, où 34% déclarent se sentir régulièrement seuls, contre 19% dans l'ensemble de la population française.

Ces données nationales éclairent directement les ambitions portées par le SDVE Crous/ComUE de Lyon, notamment ses axes relatifs au bien-être étudiant, à l'accès aux droits et à la lutte contre l'isolement. Elles fournissent également un cadre d'interprétation pour les difficultés de non-recours aux dispositifs existants, que nous analyserons plus loin dans ce rapport.

La question du financement de la vie étudiante : la CVEC

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), instituée par la loi ORE de 2018, constitue la principale source de financement des actions de vie étudiante dans l'académie. Fixée à 105 euros par étudiant pour l'année 2025-2026, elle a permis de collecter 170 millions d'euros au niveau national en 2024, portant le total cumulé depuis sa création à près d'un milliard d'euros. Pour l'année 2023-2024, les 169 millions collectés ont été répartis entre 559 établissements de l'enseignement supérieur (144 millions d'euros) et le réseau des Crous (25 millions d'euros).

Ce mécanisme de financement n'est cependant pas sans limites. Un rapport de la Cour des comptes de mai 2025⁶ pointe plusieurs dysfonctionnements structurels : plus de 100 millions d'euros de reliquats non utilisés accumulés depuis 2018, un manque de représentativité des étudiants dans les choix de financement, et un déficit de communication sur les actions financées. Ces constats nationaux font directement écho aux tensions identifiées dans le fonctionnement du SDVE de l'académie de Lyon, que nous développerons dans la seconde partie de ce rapport.

Dans le cadre de notre évaluation du SDVE Crous de Lyon/ComUE, la répartition des établissements est fortement marquée par le statut de bénéficiaire de la CVEC :

- Les bénéficiaires (25 établissements) : Ils perçoivent une part proportionnelle à leurs effectifs de la CVEC collectée par le Crous de Lyon pour financer leurs propres projets de vie étudiante.
- Les non-bénéficiaires (environ 152 établissements) : La grande majorité des établissements (souvent privés ou de petite taille) ne reçoivent pas de fonds directs de la CVEC. Le Crous de Lyon utilise la part restante pour déployer des actions bénéficiant à l'ensemble de la communauté, mais ces établissements ne sont pas forcément moteurs dans la gouvernance politique du SDVE.

⁶ Cour des comptes, La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), rapport publié le 13 mai 2025, disponible sur <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-contribution-de-vie-etudiante-et-de-campus> (Consulté le 02/04/2026)

Les instances créées par le SDVE

Au sujet des instances porteuses et motrices du SDVE Crous de Lyon/ComUE, le cycle annuel comprend :

- 3 COTECH établissements, ayant pour but d'accompagner les établissements dans le déploiement de leurs propres Schémas Directeurs et d'encourager les échanges de bonnes pratiques. Sont invités le Crous de Lyon, la ComUE et les référents SDVE des établissements regroupés dans la ComUE.
- 3 COTECH collectivités pour élaborer le plan d'action annuel et assurer le suivi opérationnel de la mise en œuvre du SDVE et faire apparaître les financements accordés en réponse aux objectifs SDVE. Ils réunissent le Crous de Lyon, la ComUE et les représentants de collectivités concernées.
- 1 COPIL réunissant présidence et direction afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SDVE. La composition de cette réunion est la suivante : un vice-président Crous de Lyon et un de la ComUE ; le directeur général, la directrice vie étudiante et la responsable politique du site Loire pour le Crous de Lyon ; la présidente et un représentant pour la ComUE ; un représentant pour les autres opérateurs "logement et restauration" ; un élu ou un représentant pour la région AURA, les métropoles et villes de Lyon et de Saint-Etienne et les agglomérations de Bourg-en-Bresse et de Roanne.

I - L'efficacité du SDVE comme outil de gouvernance, d'inspiration et de stratégie

Le SDVE du Crous de Lyon et de la ComUE tire sa force première non pas de ses actions concrètes, mais de ce qu'il représente comme outil de gouvernance partagée. Cette première partie examine dans quelle mesure le SDVE a pu s'imposer comme un cadre de référence politique pour les acteurs de la vie étudiante à l'académie de Lyon. Pour nous, il s'agit d'analyser la vision globale et transversale de la vie étudiante que le document porte, ainsi que la manière dont il place les étudiants comme bénéficiaires et acteurs du dispositif. Ensuite, nous verrons que cette ambition repose sur des instances de concertation qui ont su créer une dynamique collective entre institutions, Crous et ComUE. Enfin, nous identifierons les limites structurelles qui entravent une coopération pleinement réalisée : d'une part, une collaboration entre institutions est restée inachevée, d'autre part, des outils de suivi insuffisants pour conduire rigoureusement la stratégie soutenue par le dispositif.

1. 1. Une vision globale et exhaustive de la vie étudiante, par et pour les étudiant.e.s

1.1.1. Un cadre qui porte attention à l'ensemble des aspects de la vie étudiante

Une vision globale et transversale de la vie étudiante se trouve au cœur du SDVE du Crous et de la ComUE, puisque le document réunit non seulement des aspects très visibles tels que la vie associative et sportive des étudiants, mais aussi des volets concernant leur santé, leur logement ou leur autonomie. Si ce point peut paraître évident à première vue, il nous semble être l'atout majeur du SDVE et la raison principale de son efficacité. Notre enquête a prouvé que le SDVE a pour rôle effectif d'apporter un liant particulièrement nécessaire aux établissements de l'académie, à savoir une vision commune et centralisée de ce qu'est la vie étudiante. Là où beaucoup n'envisageaient ce thème que par une approche sectorielle, le SDVE a le mérite de faire prendre conscience aux établissements de l'enseignement supérieur que la vie étudiante dépasse leur enceinte et que l'amélioration de la vie étudiante passe par une convergence de leurs idées, moyens et actions. Le document pousse une vision exhaustive auprès des établissements fondée sur la transversalité des enjeux de vie étudiante, soulignant ainsi la nécessité d'une gestion coordonnée.

Cette volonté de produire un document politique et fédérateur pour les établissements est clairement affichée par les commanditaires et auteurs même du SDVE, tel que le directeur du Crous Christian Chazal.

"L'idée du schéma directeur, c'était de poser un cadre et essayer d'exprimer une vision à la fois politique et une démarche stratégique pour mettre en œuvre une politique de vie étudiante, (...) de construire un document qui soit un document politique, et par lequel nous

voulions exprimer une vision à 5 ans de la vie étudiante, un peu comme un projet d'établissement (...) avec quelques axes forts"

– Christian Chazal, directeur du Crous de Lyon, entretien réalisé le 12 décembre 2025

Le directeur du Crous exprime par ici le fait que l'ambition majeure du SDVE est de faire collaborer toutes les parties prenantes sous la bannière du mot d'ordre rassembleur qu'est la vie étudiante. Si les agents du Crous et de la ComUE, les collectivités et les établissements abordaient chacun (et abordent toujours dans une certaine mesure) le sujet par une porte d'entrée différente avant l'élaboration du document, telle que la vie associative pour les établissements ou des sujets comme la restauration ou le logement pour les services du Crous, le SDVE permet de fédérer tous ces acteurs en leur exposant la vie étudiante comme un tout cohérent et indivisible. Il s'agit avant tout de mettre d'accord tous les acteurs sur une vision commune de la vie étudiante.

Au-delà de l'ambition, le SDVE apporte effectivement une prise de hauteur sur la définition de la vie étudiante. Il conjugue tous les aspects du quotidien et présente l'étudiant comme un individu dont le bien-être est assuré par la conjonction d'une bonne alimentation, d'une bonne santé physique, mentale et sexuelle, d'une pratique sportive régulière, d'une ouverture à la culture, et bien d'autres aspects encore. Les axes abordés par le SDVE reflètent à eux-mêmes le spectre qu'il souhaite couvrir, à savoir :

- Soutenir le bien-être étudiant ;
- Faciliter l'accès aux droits des étudiants ;
- Accompagner vers l'autonomie et valoriser l'engagement étudiant ;

Pour les axes principaux, et :

- Renouveler les pratiques de communication
- Agir pour la transition écologique
- Renforcer la gouvernance de la vie étudiante

Pour les axes transversaux.

Le SDVE du Crous et de la ComUE a donc permis aux établissements de mieux saisir la vie étudiante. Premièrement, il a participé à imposer la notion d'étudiants usagers, bénéficiaires de droits et d'une vie étudiante dépassant la salle de cours, là où ces établissements peinaient à envisager toutes les dimensions de la vie étudiante. Christian Chazal, directeur du Crous de Lyon, décrit ce changement de paradigme et la nouvelle vision de l'étudiant insufflée par le SDVE.

“Des étudiants sont des êtres humains dignes de grandes considérations et pas seulement des petits jeunes qui font la fête. (...) Ce sont des citoyens engagés. Ce sont des citoyens qui vont se prendre, quand ils auront fini leurs études, et ils le prennent peut-être avant, la société en pleine gueule. Ce n'est pas facile. C'est des

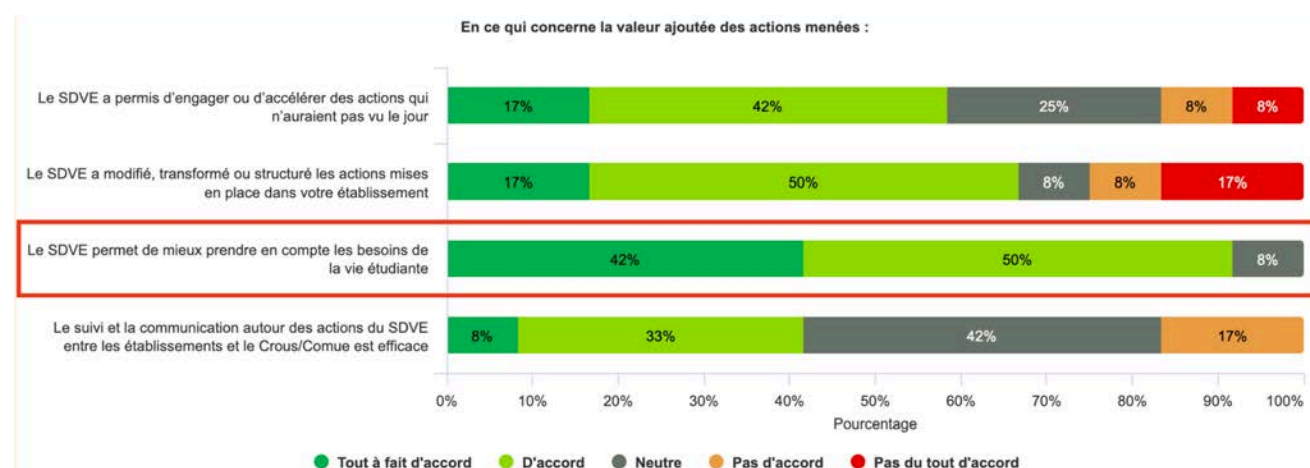
citoyens engagés, c'est des citoyens qui vivent la société comme les adultes. Ils sont victimes du racisme, ils sont victimes des discours extrémistes, etc. Et en plus les jeunes, et ben non ils ne sont pas heureux parce qu'ils sont jeunes. Ils souffrent aussi, ils souffrent psychologiquement, pas simplement matériellement, et puis ils souffrent d'autant plus qu'ils sont dans des univers où, alors qu'ils devraient être au centre, bah non ils sont au centre peut-être en tant qu'apprenants."

– Christian Chazal, directeur du Crous de Lyon, entretien réalisé le 12 décembre 2025

Il oppose cette nouvelle vision à la traditionnelle “*relation sachant-apprenant*” des universités, caractérisée par une certaine verticalité des décisions du corps enseignant et administratif à l’attention des étudiants.

Deuxièmement, le SDVE a apporté aux établissements une meilleure connaissance des enjeux et des leviers d’actions, s’avérant être une phase nécessaire en préalable à l’opérationnalisation d’une stratégie cohérente de vie étudiante. Les établissements le confirment eux-mêmes, tel que nous l’observons dans leurs réponses à une enquête diffusée entre février et mars 2026 (voir figure 1) : 92% des établissements répondants déclarent être “D’accord” ou “Tout à fait d’accord” avec l’affirmation “Le SDVE permet de mieux prendre en compte les besoins de la vie étudiante.”, et si les 8% restant se déclarent neutres, aucun établissement n’a fait part de son désaccord.

Figure 1 : Apport du SDVE en termes de compréhension des besoins étudiants pour les établissements (n = 12)



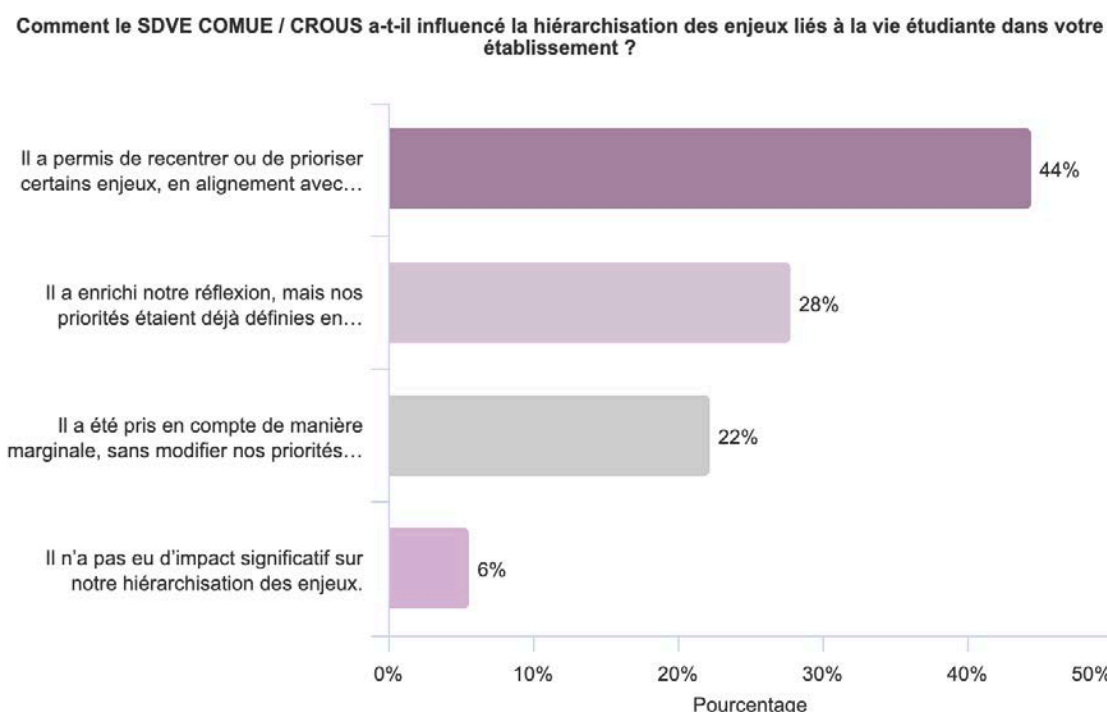
De par sa vision d’ensemble sur la vie étudiante, le SDVE apporte donc aux établissements un recul et une meilleure compréhension de la vie étudiante, ce qui a l’avantage d’en faire un document incitatif. Il encourage les structures les plus proches du public visé à mettre la vie

étudiante au coeur de leurs préoccupations et à mettre en oeuvre une réelle stratégie d'amélioration de la vie étudiante, comme l'exprime une agente du Crous :

"Le schéma directeur a permis aussi (...) de se remettre dans des réflexions ou de lancer des réflexions qui étaient peut être dans les projets, mais pas encore initiées"

Parfois pointé comme trop large ou trop consensuel au détriment de spécificités sectorielles, locales ou des établissements, le SDVE a le mérite d'établir certaines priorités opérationnelles par volet d'action facilitant le positionnement de l'offre de service des établissements et des services du Crous.

Figure 2 : Potentiel de hiérarchisation des enjeux de vie étudiante du SDVE (n = 18)



Sur les 18 établissements répondants, 8 estiment que le SDVE a “permis de recentrer ou de prioriser certains enjeux, en alignement avec les orientations territoriales”, et 5 reconnaissent que le document a enrichi leur réflexion. Les services du Crous partagent d'autant plus ce constat, comme la directrice de la restauration :

“- Ce sont ces outils qui nous permettent de rester à minima centrés sur ces objectifs qu'on aura définis comme indispensables sur les 10 années à venir, et de ne jamais les perdre de vue.

- Donc ce serait carrément des priorités finalement ?

- Oui.”

– Mélanie Desban, directrice de la restauration au Crous de Lyon,
entretien réalisé le 24 février 2026

Lors de l'entretien, Mélanie Desban mentionne le développement de l'offre végétarienne et la provision de recettes à bas coût pour les étudiants comme des priorités données par le SDVE à son service. Cette capacité du dispositif à hiérarchiser les différents leviers d'action au niveau de volets bien délimités tels que l'alimentation, le logement ou la santé constitue une force, en ce qu'elle annonce des priorités claires aux agents dont le poste les amène à adopter une approche sectorielle. Cette capacité de hiérarchisation concerne aussi les établissements, comme montré par la figure 2, mais dans une moindre mesure car ceux-ci sont concernés par la majorité des axes que couvre le SDVE, qui ne leur indique en revanche aucune priorité entre les axes d'action. Les établissements de plus petite envergure notamment ne possèdent ni les moyens financiers et/ou humains nécessaires ni l'espace pour assumer l'ambition globale du SDVE en termes d'encouragement des pratiques sportives, artistiques, culturelles, alimentaires, écologiques, de santé physique, sexuelle et mentale, de lieux de vie étudiante, et bien d'autres sujets encore, au même niveau. Or s'il laisse, il faut le souligner, une part considérable au bien-être étudiant, le SDVE ne hiérarchise pas ses axes. Il ne s'agit certainement pas de placer la culture devant le sport ou la santé devant la lutte contre les discriminations, mais d'établir, au préalable de ces ambitions honorables, les principaux axes sur lesquels l'académie doit agir en priorité. Ceux par exemple où les services manquent le plus cruellement, ou ceux concernant les étudiants sur les aspects les plus vitaux.

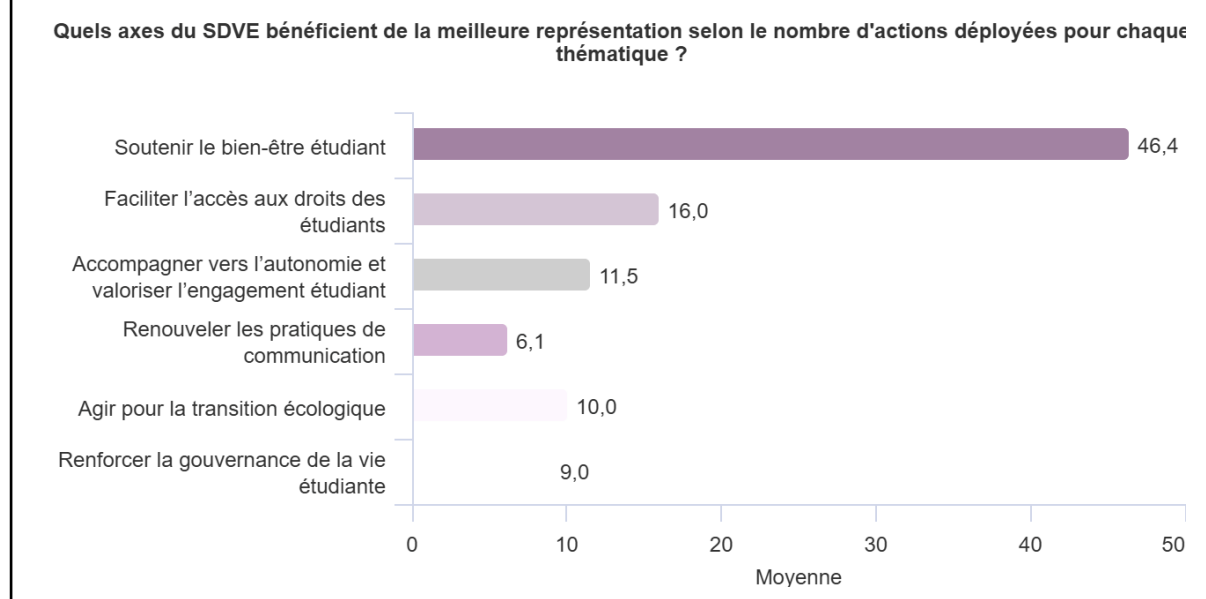
1. 1.2. Des étudiants à la fois auteurs et publics cibles

La lecture du SDVE souligne l'idée d'une vie étudiante conçue par et pour les étudiants. Ce dispositif de politique publique territorialisée se fixe l'objectif d'améliorer leur bien être et leur permettre de réaliser leurs études dans les meilleures conditions possibles. Néanmoins, non seulement le schéma les invite à s'impliquer activement dans les actions mises en place par le Crous et la ComUE de Lyon mais également à participer à une gouvernance où élus et représentants étudiants sont pensés comme acteurs du projet constituant ainsi l'un des fondements du succès politique du SDVE bien que certaines limites puissent être relevées dans sa mise en forme.

Naturellement, les étudiants sont au cœur du dispositif. Ils en sont les bénéficiaires quasi-exclusifs des thématiques ainsi que des axes principaux et transversaux. Tout a été réfléchi pour que les étudiants soient ciblés de la manière la plus large possible et soient, en somme, la finalité du dispositif. Dans la mise en œuvre des actions qui leur sont destinées, le SDVE vient structurer voire hiérarchiser l'ensemble des priorités autour des besoins particuliers. Cette centralité donnée aux étudiants fait d'eux le dénominateur commun de l'ensemble des actions déployées sur le territoire du Crous et de la ComUE de Lyon.

Dans le cadre d'une enquête adressée aux établissements formant la ComUE de Lyon, nous avons pu recueillir des données venant insister sur l'importance accordée aussi bien par les établissements que par les étudiants en ce qui concerne le bien-être : 46,4% des établissements ayant répondu à l'enquête estiment que les actions mises en oeuvre priorisaient la thématique du bien être étudiant. L'accès au droit et l'accompagnement vers l'autonomie (16%) et la valorisation de l'engagement étudiant (11,5%) constituent les deux autres axes impulsant le plus d'actions au sein des services de vie étudiant des universités interrogées. Le SDVE se veut être une feuille de route qui prend finement en compte les réalités de la vie étudiante mais surtout les difficultés qui l'entourent.

Figure 3 : Priorisation effective du bien-être étudiant dans les actions déployées par les établissements



Manifestement, le fait que les étudiants soient au cœur du projet se démontre par la réalisation de tout un ensemble d'actions, ponctuelles ou non, mises en place par le Crous et la ComUE, ou par les établissements universitaires, prenant des formes variées. Il peut s'agir de programmations annuelles (« Freestival ») ou encore hebdomadaires (« Freesport »). La conduite de toute une série d'entretiens avec des représentants de la vie étudiante au sein de plusieurs établissements du territoire couvert par le Crous et la ComUE de Lyon font état de cette diversité d'actions et de la volonté inscrite dans le SDVE de répondre aux besoins des étudiants en matière de santé mentale, et plus largement, d'assurer une offre sportive et de restauration satisfaisantes.

L'exemple du développement de l'offre végétarienne dans les restaurants universitaires du Crous de Lyon est pertinent puisque par l'intermédiaire de questionnaires auxquels les étudiants ont répondu, le service de restauration du même organisme a pu élaborer sa stratégie visant à s'adapter aux demandes des étudiants. En effet, plusieurs moyens et ateliers ont été

mis en œuvre pour tenter de répondre au mieux à cette demande accrue de plats végétariens variés au sein des restaurants .

"On a énormément travaillé avec les équipes de restauration .. mais aussi en organisant différentes animations. (...) On demande parfois à quelques étudiants de nous accompagner pour nous aider à toucher les autres étudiants, par la réalisation de mini vidéos notamment ".

Plus généralement, ces dispositifs pluriels de recueil de la parole étudiante assurent un rôle important aux différents acteurs autour du SDVE, notamment dans cette logique d'adaptation au renouvellement des générations étudiantes. L'exemple de l'offre végétarienne est à nouveau essentiel parce qu'il s'agit d'une prise en compte évolutive des nouveaux besoins de cette génération d'étudiants, une demande qui n'était pas aussi forte lors du premier schéma directeur.

Qu'il s'agisse des services de restauration ou de sport et de santé, les questionnaires de satisfaction permettent d'ajuster les programmations et les actions déployées sur le territoire en fonction des retours des étudiants. Non seulement, les étudiants sont le public ciblé mais en plus, ils jouent un rôle crucial dans la poursuite des objectifs fixés par les grands axes du dispositif. Par conséquent, les étudiants sont une condition *sine qua non* de l'efficacité et l'impact des actions : d'une part, pour leur fréquentation et participation aux actions mises en place et d'autre part, pour le rôle qu'ils jouent en amont dans la formulation de réponses apportées par le Crous à leurs besoins.

Le seul statut de bénéficiaire n'est que limité puisque les étudiants sont des acteurs déterminants de l'efficacité de la stratégie portée par le SDVE. Une action qui réussit repose en grande partie sur leur adhésion aux programmations. Les actions mises en place par les services de vie étudiante des établissements ou par le Crous et la ComUE de Lyon nécessitent des retours de la part des principaux intéressés.

En s'intéressant au programme « Freesport » qui propose de manière hebdomadaire des séances de boxe, de yoga, de bootcamp ou encore de danse K-pop, nous avons pu remarquer un taux de remplissage avoisinant les 80% en se reportant au nombre d'inscrits et de participants effectifs. Ces chiffres permettent au Crous, organisateur et planificateur du « Freesport » de comprendre en partie que le programme marche et fonctionne bien, puisqu'il semble apprécié par les étudiants bénéficiaires. La participation étudiante devient un indicateur implicite de réussite puisqu'elle dit quelque chose de la qualité des actions et de la capacité qu'ont les actions déployées à permettre une certaine mobilisation de ces derniers. Les questionnaires de satisfaction permettent *in fine* d'en dire plus sur la qualité de l'offre et de s'adapter aux attentes afin d'améliorer la pertinence des ateliers engagés.

Lorsqu'une politique publique est engagée, les retours des bénéficiaires ou destinataires ne sont pas toujours pris en compte ou possibles à envisager. C'est donc tout l'avantage de cette

stratégie de dialogue voulue par les fondateurs du SDVE permettant de légitimer l'efficacité des dispositifs mis en place et de faire des étudiants des acteurs dans le cadre du schéma.

En effet, le SDVE affiche une double ambition : celle d'associer les étudiants à la conception et à la mise en pratique du dispositif. Dès les premières pages du document, aux côtés des directeurs du Crous (Christian Chazal) et de la ComUE (Frank Debouck), se placent les vice-présidents étudiants de la ComUE et du Crous de Lyon. De plus, dans les premières lignes, nous pouvons lire que " *Les étudiants ont été particulièrement associés à ce travail via l'organisation de forums, de tables rondes, et surtout d'une enquête qui a associé 5200 d'entre eux* ". L'implication des représentants étudiants dans l'élaboration est vue comme cruciale puisqu'elle permet de légitimer davantage la formation de grands axes et d'axes transversaux auxquels sont ajoutés des objectifs déterminés.

La structuration d'une véritable gouvernance étudiante, affichée notamment comme un axe à développer et comme objectif à remplir constitue un pilier de cette logique d'implication des étudiants. L'existence de vice-présidents étudiants (VPE) tant au sein du Crous et de la ComUE de Lyon que dans quasiment chaque établissement du territoire témoigne d'une volonté commune d'institutionnaliser l'engagement étudiant et de le valoriser.

Ainsi, les étudiants ont été intégrés dans la démarche de renouvellement de cette vision stratégique et la réflexion menée en amont du SDVE. C'est un véritable travail d'un an de concertation en 2021 qui a amené à la rédaction de ce nouveau schéma succédant au premier (2016-2021). Le SDVE 2022-2027 apporte avec lui cette reconnaissance croissante de l'implication et l'engagement des étudiants dans cette volonté de se doter d'une stratégie d'améliorations de l'expérience académique pour cinq ans en structurant leur participation et en les intégrant dans des espaces d'expression aux côtés des différents services du Crous et de la ComUE de Lyon, des établissements, des collectivités et autres partenaires associés à cette élaboration. En résumé, le schéma directeur se veut être le dispositif qui tend la main à un travail collectif entre tous les acteurs de la vie étudiante du territoire lyonnais pour remplir les missions qui lui ont été données.

Encadré mise en perspective

Au sujet de la concertation étudiante au sujet des schémas directeurs, il est intéressant de regarder ce qui s'est fait dans les autres académies étudiées. Les trois schémas convergent vers une même conviction : la participation étudiante ne peut se limiter à une phase consultative en amont de la rédaction du document. Chacun a développé des modalités complémentaires pour l'ancrer durablement dans le dispositif.

Le STVE Bourgogne Franche-Comté a fait le choix le plus ambitieux en termes de volume : une enquête diffusée auprès de plus de 80 000 étudiants (résultat : 9 553 questionnaires exploitables, 12% de taux de réponse), complétée par cinq assises territoriales itinérantes

ayant mobilisé plus de 300 étudiants en ateliers de co-construction. Un Comité de Coordination de la Vie Étudiante (CCVE) a suivi l'ensemble du processus en émettant des avis consultatifs réguliers, garantissant une présence étudiante continue tout au long de l'élaboration et du suivi.

Le SAVE Toulouse s'appuie quant à lui sur une logique de cycle évaluatif : le schéma 2021-2026 repose sur un bilan formalisé du premier SAVE (2016-2020) et sur une grande enquête menée en janvier 2020 (14 900 réponses, 14% de taux de participation), structurée autour de 13 thématiques couvrant l'ensemble des dimensions de la vie étudiante. Les données chiffrées issues de cette enquête constituent le socle de chaque chapitre du document, rendant les axes prioritaires directement traçables jusqu'aux besoins exprimés par les étudiants. Un site internet dédié (schema-vie-etudiante.univ-toulouse.fr) fonctionne comme espace permanent d'expression entre deux cycles de concertation, similaire à ce qui se crée pour la ComUE de Lyon.

Le SDVE Normandie articule pour sa part bilan et prospective : des assises de la vie étudiante organisées en novembre 2022 ont réuni l'ensemble des acteurs pour dresser le bilan du cycle 2017-2021 et lancer des groupes de travail thématiques préparant le renouvellement. Cette démarche s'est inscrite dans une Conférence territoriale pilotée par le Rectorat, créant une cohérence méthodologique entre le SDVE académique et les schémas directeurs des établissements.

Alors, si le SDVE Crous/ComUE de Lyon a mobilisé 5 200 étudiants lors de son élaboration, notre évaluation souligne l'absence d'un outil permanent de recueil de la parole étudiante entre les instances de gouvernance, et la difficulté à obtenir des retours ex post sur les actions.

Cependant, cette ambition est confrontée à quelques limites qui viennent nuancer cet engagement et implication des étudiants dans cette gouvernance voulue par le SDVE. Les entretiens réalisés avec les personnes présentes au moment de la réalisation du schéma et encore présentes aujourd'hui pour témoigner de cette participation mettent en avant une concentration de l'engagement étudiant sur une minorité. D'où l'expression de "*leaders de la vie étudiante*" évoquée par l'une de personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus pour mettre en évidence que "*ce sont toujours les mêmes qui participent (au comités)*". Un autre acteur précise que "*la participation étudiante dépend beaucoup des campus et des publics*" et souligne une implication différenciée. Il est clair que tous les étudiants du territoire couvert par le Crous et la ComUE de Lyon ne sont pas impliqués avec la même intensité dans les exercices institutionnels et de dialogue avec les instances du Crous et de la ComUE de Lyon qui participent à la conduite de la stratégie voulue par le SDVE.

Comme toute institution dotée d'élus et/ou de représentants, la concentration de l'engagement étudiant pose des questions en termes de représentativité et de légitimité. Insister sur le fait que ce soit "*toujours les mêmes qui participent*" dit quelque chose sur la faible probabilité que les élus et représentants soient capables de porter la voix de l'ensemble des étudiants et à refléter la diversité de tous les publics étudiants de l'académie.

De plus, la visibilité des dispositifs de gouvernance étudiant constitue un autre enjeu. Plusieurs entretiens évoquent un manque formel de connaissance des représentants par leurs pairs qui s'associe à un désintérêt partiel voire total pour les instances de participation. Cette situation peut fragiliser la légitimité des acteurs engagés. Par ailleurs, la question de la succession, superposable à celle du renouvellement des générations étudiantes est vue comme une autre limite à cette gouvernance étudiante portée par le SDVE. Si les mandats des étudiants comportent un caractère temporaire (un an, avec possibilité de se représenter).

Au sein des établissements, la question de la gouvernance étudiante est nuancable et contrastée. Elle ne se déploie pas homogénéiquement selon les établissements et est fortement déterminée par leur taille et la manière dont ils s'organisent en interne. Dans un entretien réalisé avec un établissement de taille plus réduite qu'une grande université lyonnaise, la participation étudiante est beaucoup plus directe, plus visible et est davantage intégrée dans la conduite des objectifs fixés par le service. De cette perspective, la petite taille de l'établissement en question constitue un véritable atout pour la responsable de la vie étudiante notamment dans les échanges qu'elle a avec les étudiants et ce dialogue instauré de manière permanente entre l'administration et la communauté étudiante.

Au-delà de l'organisation de réunions d'élus et de représentants des différentes promotions de l'école, la responsable de vie étudiante connaît très bien tous les étudiants et les sollicite particulièrement. Cette meilleure interconnaissance entre acteurs explique cette proximité et favorise les échanges informels et la relation de confiance mutuelle. D'autant plus que l'information concernant l'évolution des demandes des étudiants circule fluidement. Si à l'inverse, dans des établissements de (plus) grande taille l'engagement étudiant est plus institutionnalisé, les échanges et la circulation des informations se font de manière indirecte et plus distante, par l'intermédiaire d'élus ou de représentants. La capacité de ces derniers à mobiliser l'ensemble de leurs pairs est *de facto* plus limitée.

Dans la conception et l'élaboration du schéma directeur, le rôle des étudiants a été fondamental. L'entretien collectif avec les VPE souligne que les étudiants ont été largement associés à cette stratégie véritablement commune. L'une d'entre eux indique notamment que cela a pu orienter certaines priorités, qu'il s'agisse au moment de la réflexion ou de la rédaction du document. Cette dynamique se retrouve également à l'échelle interne : celle des établissements. En effet, ces derniers déploient la même stratégie que celle du Crous et de la ComUE mais en leur sein : ils se dotent d'un SDVE interne. Pour que la réflexion soit la plus optimale et que la rédaction soit la plus précise possible, certains des établissements questionnés qui sont en plein dans ce processus organisent des groupes de travail thématiques, sur la santé physique et mentale, sur la précarité étudiante, l'équilibre entre la vie universitaire et personnelle ou encore sur l'égalité et l'inclusion invitant les étudiants à les rejoindre pour constituer une esquisse d'un futur SDVE.

Enfin, l'un des principaux enseignements tirés de l'évaluation du schéma directeur et de ce qui concerne l'implication des étudiants réside dans l'existence d'une frange de la population étudiante plus difficile à cibler dans les engagements. Comme toute politique publique, le SDVE voit donc un grand engagement de la part d'une minorité d'étudiants et un engagement beaucoup plus limité et absent de la part du reste de la communauté de l'académie. Si les " leaders de vie étudiante " apportent une contribution fondamentale au dialogue et à la réflexion entre les différents acteurs de la vie étudiante, la concentration de leur engagement peut faire peser sur eux des questions de représentativité et de visibilité quant au renouvellement de la communauté étudiante investie. En définitive, la rotation des mandats d'élus et de représentants étudiants ne permet pas d'assurer une certaine continuité de l'engagement de ceux présents au moment de l'élaboration.

1. 2. Des instances de concertation fédératrices

L'efficacité du SDVE comme instrument de gouvernance est en grande partie due à l'existence, et surtout la persistance de la Communauté d'universités de Lyon (ComUE), l'une des dernières présentes en France. Cette dernière offre un cadre privilégié à la coopération entre établissements, plus resserré et davantage orienté sur la vie étudiante, au-delà des enjeux *stricto sensu* pédagogiques et académiques. Avec 11 établissements membres, 19 établissements associés et 5 organismes de recherche et partenaires scientifiques, elle joue un rôle d'interface indispensable pour porter la stratégie du Crous auprès de la communauté universitaire, et dans une moindre mesure les collectivités.

" J'ajouterais peut être un point c'est que c'est assez révélateur pour le coup dans le cadre du SDVE, comme sur beaucoup d'autres sujets, la ComUE est un petit peu la porte d'entrée vers le monde académique de nos partenaires, que ce soit les collectivités, ou parfois des acteurs économiques. "

– Nathalie Dompnier, présidente de la ComUE, entretien réalisé le 12 décembre 2025.

Tout d'abord, la ComUE en tant que communauté rassemblant des établissements d'enseignement supérieur sert de tête de pont aux acteurs non académiques du territoire en leur permettant d'entrer en contact avec le réseau des établissements. C'est le cas par exemple avec la Métropole de Lyon qui bénéficie d'une coopération plus étroite avec les établissements passant par la ComUE, notamment en raison du partage de compétences et de la co-construction du Schéma de la vie universitaire qui met en avant des missions communes avec le SDVE de la ComUE/Crous comme sur le logement et les objectifs qui en découlent. De même, la coordination est simplifiée avec les établissements car les thématiques de vie étudiante sont les mêmes pour tous, et peuvent répondre aux enjeux de la visibilité des actions

et de leur portage commun. Ainsi, la sollicitation de la ComUE par les établissements pour l'élaboration de leurs propres SDVE démontre une prise de conscience de l'importance des enjeux de vie étudiantes, et de la volonté des établissements de prendre du poids sur ceux-ci. Cela renforce donc le rôle de la ComUE en tant que pôle d'harmonisation des objectifs communs aux établissements.

" [...] mais ceci étant les grands sujets VE on les retrouve globalement dans tous les établissements donc on arrive à se coordonner assez aisément sur un certain nombre de grandes lignes et orientation qu'on souhaite inscrire dans ce type de schéma. "

– Nathalie Dompnier, présidente de la ComUE, entretien réalisé le 12 décembre 2025.

Le rôle de cadre et d'harmonisation de la ComUE est d'autant plus important que le Crous lui-même lui reconnaît une force d'adhésion en tant qu'interface académique. Bien que le Crous de Lyon soit une entité plus large que la ComUE, que ce soit dans ses compétences ou dans le territoire de son ressort, il ne bénéficie pas de la même proximité avec les établissements. Aussi, comme le reconnaît M. Chazal, la création et l'animation d'un SDVE en partenariat avec la ComUE permet de toucher un public académique resserré mais proche en terme de prérogatives et d'objectifs de vie étudiante, garantissant donc une plus grande adhésion au projet et surtout un cadre de discussion déjà institué par la ComUE.

" Nous quand on a réfléchi sur notre projet d'un schéma directeur, tout de suite on s'est dit heureusement qu'il y a ComUE, parce que sinon on tourne en rond. On sait faire, mais tout n'est pas de savoir-faire, c'est aussi faire savoir, et c'est aussi éviter à aller vers. (...) L'université de Lyon pouvait parler...concrètement l'université de Lyon réunit une fois par mois ou une fois toutes les six semaines l'ensemble de ses membres. Donc la vie étudiante peut être portée dans ce cadre là. "

" Je pense qu'un schéma directeur de la vie étudiante, s'il n'y a pas de ComUE, ça va être vachement compliqué de le porter auprès des établissements. "

– Christian Chazal, directeur du Crous de Lyon, entretien réalisé le 12 décembre 2025

Ainsi, la complémentarité du Crous et de la ComUE est au fondement de l'efficacité de ce schéma car permet une harmonisation des objectifs et surtout une réflexion collective sur ce que peut être la vie étudiante, comme l'explique la présidente de la ComUE, Mme Nathalie Dompnier.

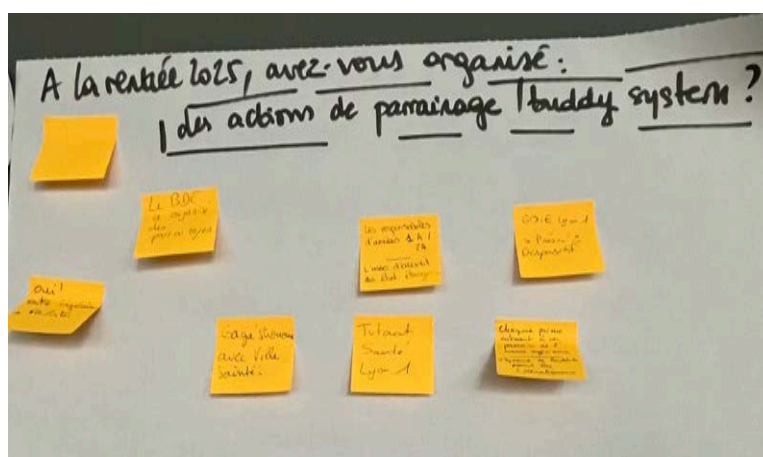
" C'est intéressant parce que ça nous amène à repenser ce que peut être un SDVE d'ensemble, parce que jusqu'alors y en avait pas "

forcément dans les établissements, mais maintenant oui donc ça nous amène à réfléchir à ce que doit être notre SDVE. Et je trouve ça intéressant de se poser la question justement en terme de coordination, parce que je le disais, les étudiants sont sur leurs campus, dans leurs établissements, donc l'échelon pertinent pour traiter beaucoup d'aspects de la VE se trouve là, mais pas tous les aspects parce qu'il y a aussi tout un ensemble à traiter à l'échelle du territoire [...]. Je trouve ça plutôt bien parce que ça permet de clarifier ce qui se passe dans les établissements et à cette échelle du collectif et du territoire. Donc peut être que ça va amener à faire évoluer assez substantiellement ce qu'est le SDVE au niveau du collectif ComUE/Crous, mais c'est très bien je trouve. "

– Nathalie Dompnier, présidente de la ComUE, entretien réalisé le 12 décembre 2025.

Cette harmonisation et réflexion collective prend racine dans les comités de suivi organisés par les instances du SDVE. Les comités techniques et comités de pilotage permettent un partage de connaissances et d'expériences, et une remontée d'informations garantissant l'efficacité du dialogue et de la coopération/inspiration entre partenaires. Comme nous avons pu le voir lors de nos observations des COTECH et COPIL (voir annexes), ces réunions sont l'occasion de faire un bilan avec les partenaires et de tirer des conclusions des avancées en matière de vie étudiante. Elles permettent avant tout aux établissements de comparer leurs actions, de présenter un bilan de celles-ci et de s'inspirer de celles des autres, notamment via une série d'indicateurs des services VE du Crous et de la ComUE, comme par exemple un tableau de synthèse présenté ci-dessous permettant de classer les actions réalisées par les établissements et ainsi faire ressortir les manques et motiver les partenaires à s'engager dans ces manques via de nouvelles actions ou actions inspirées par les autres.

Figure 4 : Système de remontée d'actions sous forme de post-its lors du COTECH établissement du 6 novembre 2025



A la rentrée 2025, avez-vous organisé:

1 des actions de sensibilisation / des formations sur les sujets parentaux

des actions de sensibilisation / des formations sur
les sujets prévention

[illegible]

1 des stands / des formens ?

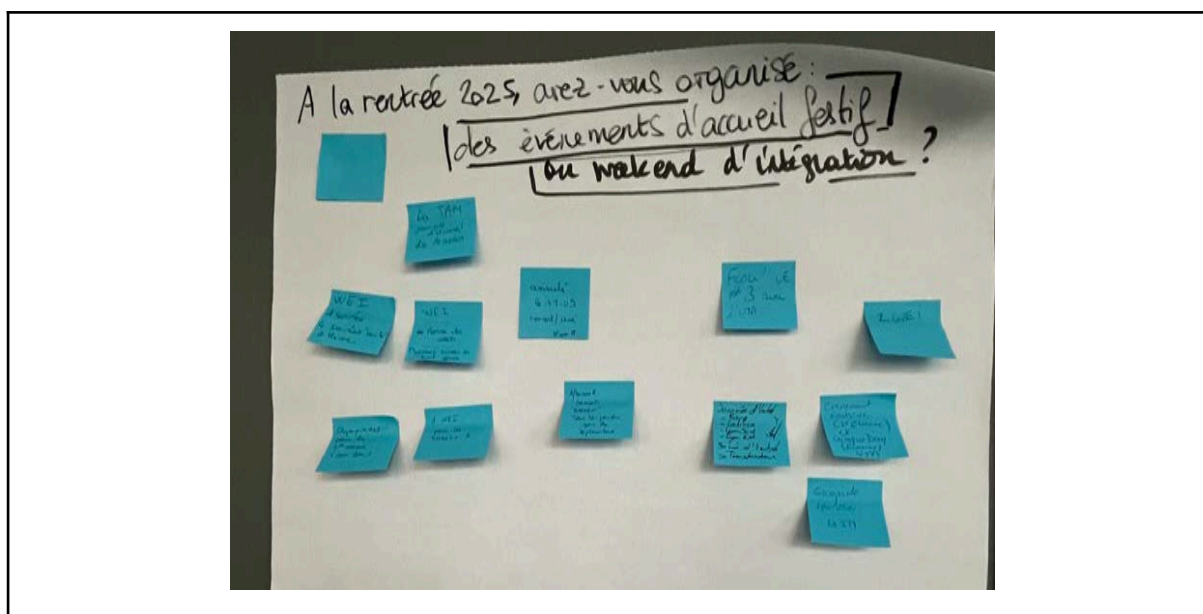
1 des stands / des formens ?

[illegible]

Workshops / conferences / reunions de trabajo

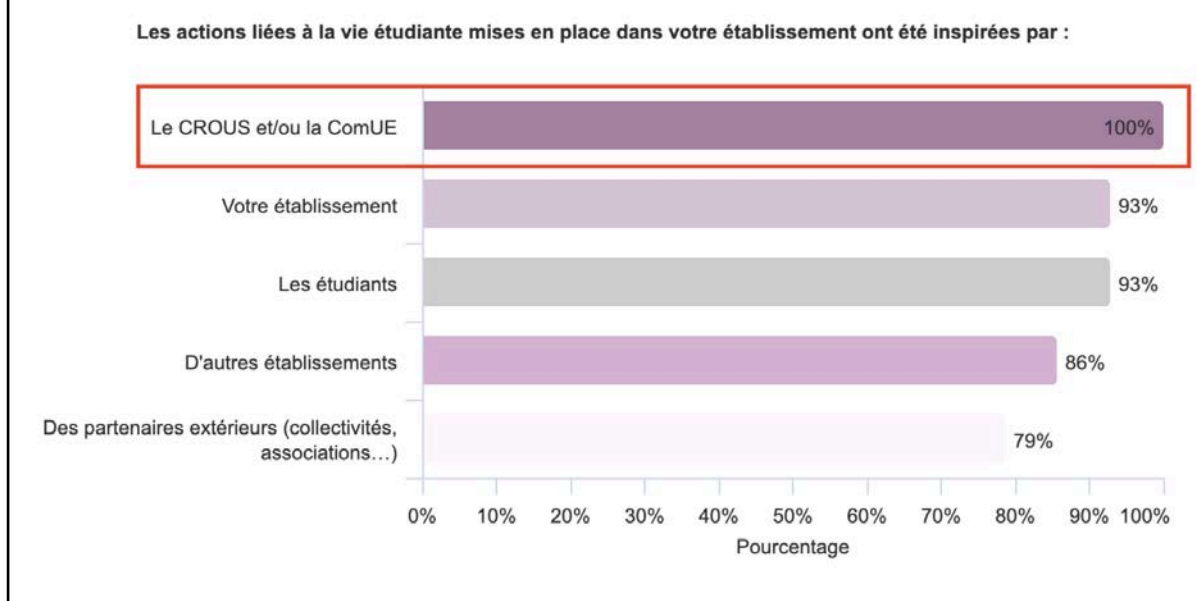
Workshops / conferences / reunions de trabajo

[illegible]



Ainsi, les comités encouragent la collaboration entre établissements, là où les évolutions récentes de l'enseignement supérieur (notamment depuis le plan Campus) encouragent un modèle plus concurrentiel entre les universités. Conséquence directe : cela place la vie étudiante au cœur des discussions d'établissements et réaffirme son importance pour le territoire. C'est aussi ce qui ressort de notre enquête, où les répondants ont pu montrer le poids de l'inspiration des actions partagées, que ce soit entre établissements ou avec le Crous et la ComUE, comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous.

Figure 5 : Influence du SDVE Crous/ComUE sur les actions mises en place par les établissements (n = 14)



1. 3. Des limites à une coopération pleinement accomplie

1. 3.1. Une collaboration encore en construction

Si la création et la rédaction des SDVE successifs et notamment de celui pour le cycle 2022-2027 ont permis de renforcer des liens entre les établissements et les instances du Crous et de la ComUE, il est toutefois possible de caractériser cette collaboration comme inaboutie.

Le sujet n'est pas ici de développer la question de la fusion des universités de Lyon 1 et Lyon 2, projet abandonné en février 2024 en raison des perspectives différentes d'avenir mais plutôt de mettre en exergue les éléments probants d'une concurrence résiduelle et persistante entre certains établissements, concurrence pouvant néanmoins être liée à l'échec du projet de fusion.

Les entretiens réalisés ont ainsi pu pointer l'absence de mention de "collectif" ou de solidarité entre les établissements pour œuvrer en faveur du bien-être étudiant à l'échelle des établissements concernés par le SDVE. En témoigne ainsi la réponse d'un·e responsable lors d'un entretien : *"Moi j'ai mon établissement, il y avait déjà pas mal de choses en place pour le bien-être des étudiants."*

Cet élément est également revenu dans les entretiens menés avec les instances de direction du Crous de Lyon : *"Les établissements n'ont pas été capables de travailler ensemble."* (Christian Chazal, directeur du Crous de Lyon, entretien réalisé le 12 décembre 2025), prouvant que la collaboration entre des établissements de taille et de publics divers a pu être difficile à mettre en place.

Les conséquences pour l'efficacité du SDVE 2022-2027 sont nombreuses. Dans un premier temps, on peut noter la volonté des établissements de ponctionner ce qui les aide dans le SDVE autant le document formel que les comités dans un premier temps, puis de réfléchir à une stratégie individuelle dans un second temps, pouvant être analysée comme repli sur leurs propres intérêts. Un responsable interrogé lors d'un entretien a ainsi pu mentionner le fait qu'il participait peu au dialogue avec les autres établissements mais se rendait surtout aux comités pour *"en retirer ce que les autres disent"*, ne mentionnant à aucun moment dans l'entretien vouloir améliorer la vie étudiante de façon collective avec ses homologues. La situation est également résumée ainsi par les instances directrices du Crous : *"les établissements restent en attente de leurs propositions : [ils sont] plus consommateurs que moteurs."*

Dans un second temps, il est possible de constater une implication variable des établissements au sein des comités de suivi. Ceux absents ne bénéficient donc pas autant de la remontée d'informations. Au cours du COTECH établissement du 6 novembre 2025 par exemple, 13 établissements étaient présents sur les 27 invités. Les raisons évoquées aux absences étaient nombreuses, liées à la distance par rapport à Lyon de certains établissements concernés, ou le manque de temps pour y participer de la part des référents SDVE.

De ce fait, certains établissements préfèrent alors se rapprocher entre établissements similaires de par leurs caractéristiques : tailles, publics, formations...

Voici quelques exemples :

“Je pense que l'établissement dont on est le plus proche, c'est l'XXXXX parce qu'ils ont la même taille que la nôtre à peu près. Et pour le coup ils ont une personne qui est référente de la vie étudiante, elle fait que ça et je la vois régulièrement dans des réunions donc c'est vrai quand j'ai une question, je les appelle et puis il y a aussi l'école XXXXX qui avait les mêmes problématiques de restauration que nous. Donc on s'appelle de temps en temps voilà.”

“ En tant qu'école XXXXX c'est beaucoup plus simple de chercher des solutions auprès des autres écoles XXXXX et travailler en commun avec elle que d'essayer de trouver des solutions communes avec Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3. On n'a pas la même façon de faire.”

Cette dichotomie entre “petites” écoles et “grandes” universités revient dans de nombreux entretiens comme une différence majeure qui freine la coopération entre les établissements dans le cadre du SDVE car leurs priorités ne sont pas les mêmes et les décisions prises pour améliorer le bien-être de la communauté étudiante non plus.

Alors, certains établissements préfèrent parfois utiliser d'autres réseaux pour parler entre établissements des problématiques de vie étudiante. Le réseau de la Conférence des Grandes écoles (CGE) a notamment été évoqué comme un rassemblement permettant le dialogue avec des établissements aux projets plus similaires, faisant de ce fait évoluer les SDVE des établissements au même titre que le SDVE du Crous et de la ComUE.

Encadré de mise en perspective

Les trois schémas des autres académies étudiées partagent une architecture de gouvernance plus différenciée et territorialisée que celle du SDVE lyonnais, chacun apportant un élément complémentaire.

Le STVE Bourgogne Franche-Comté a introduit des comités de site rassemblant l'ensemble des acteurs locaux de la vie étudiante (Crous, établissements, collectivités, associations, représentants étudiants) à l'échelle de chaque territoire universitaire de la région (Dijon, Besançon, Auxerre, Belfort, Mâcon,...). Ces comités ont eu un rôle opérationnel fort : s'approprier les enseignements du diagnostic territorial et co-construire des plans d'actions adaptés à leur contexte local. Cette architecture permet de dépasser la seule échelle régionale pour ancrer la gouvernance au plus près des réalités de chaque campus, tout en maintenant une cohérence d'ensemble.

Le SAVE Toulouse repose sur une gouvernance organisée en groupes de travail thématiques permanents (logement, santé, handicap, restauration, engagement étudiant, éco-responsabilité, etc.), chacun rassemblant les acteurs compétents sur la thématique concernée. De plus, leur Schéma est divisé en 13 thématiques coordonnées par des binômes

de référents de la ComUE de Toulouse et du Crous de Toulouse Occitanie. Cette architecture a permis de mener plus de cinquante réunions thématiques lors de la phase d'élaboration, y compris dans les Villes Universitaires d'Équilibre, garantissant une prise en compte des réalités territoriales hors métropole.

Le SDVE Normandie apporte quant à lui une dimension de légitimité institutionnelle décisive : le schéma est annexé au contrat pluriannuel 2022-2027 du site Normandie avec le ministère, transformant le SDVE en document de référence opposable dans les relations entre établissements, ComUE, Crous et État. La Région Normandie, les collectivités locales, l'ARS et les missions locales y figurent comme co-signataires, élargissant le cercle des parties prenantes bien au-delà du seul périmètre académique.

1. 3.2. Quelle méthodologie des outils de suivi ?

Si le SDVE du Crous et de la ComUE s'est imposé comme un outil politique et d'inspiration, son pilotage opérationnel se heurte à une insuffisance structurelle qui en limite considérablement la portée évaluative : l'absence d'outils de suivi partagés, robustes et harmonisés à l'échelle territoriale.

Dès sa rédaction, le Crous et la ComUE avaient pour ambition de piloter le SDVE par des outils de suivi, ou selon leurs mots, de produire :

*“La méthode retenue est celle d’une évaluation continue et concertée de la stratégie déployée et des objectifs atteints. Car il s’agit non seulement d’agir mais de bien agir au bénéfice des étudiants” –
SDVE 2022-2027*

Pourtant, si nous sommes conscients que cette volonté évaluative s'est traduite par la commande passée à la Public Factory, le SDVE manque de suivi continu. Notre enquête a mis en lumière une réalité contrastée, dans laquelle coexistent des pratiques très inégales d'un acteur à l'autre, un déficit de remontée d'informations vers les instances coordinatrices, un manque de retour étudiant au regard des actions de vie étudiante et une focalisation des indicateurs disponibles sur des dimensions quantitatives au détriment d'une évaluation substantielle des effets du SDVE sur la vie étudiante.

Un premier écart est constaté entre le suivi des actions de vie étudiante et les services transversaux du Crous. L'offre structurelle qu'il propose aux étudiants fait l'objet d'un suivi quantitatif rigoureux : nombre de repas servis, taux d'occupation des résidences, évolution selon les horaires et les sites sont systématiquement présentés lors de chaque comité de suivi. Des efforts encourageants ont également été menés en matière de bilan des actions : certains projets menés dans le domaine de l'alimentation font l'objet d'un chiffrage des participants, de questionnaires de satisfaction et d'une vérification soignée des données enregistrées, distinguant le nombre d'inscrits du nombre de participants effectifs. Ce niveau de rigueur ne se généralise cependant pas au suivi des actions inscrites dans le cadre du SDVE. L'écart est manifeste entre la précision des indicateurs de gestion courante et le flou qui entoure le

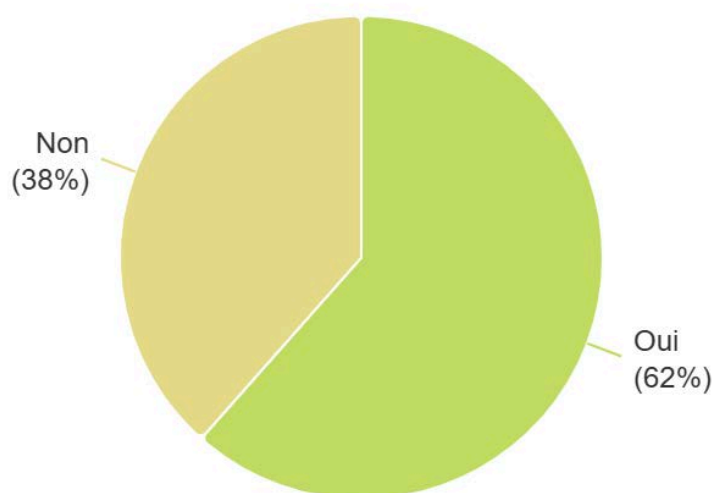
pilotage des engagements stratégiques du schéma directeur. Les instances fédératrices ne disposent pas à ce stade d'un système de suivi consolidé des actions relevant du SDVE, ainsi que le reconnaît l'une de leurs instances de direction :

“Moi aujourd’hui j’ai pas ces informations là, et je vais les chercher ponctuellement sur des sujets qui me préoccupent... C’est peut-être révélateur aussi du fait que c’est un sujet important, sur lequel on n’a pas effectivement de suivi direct et immédiat des présidences. L’objectif c’est de bien identifier qui fait quoi et comment on répartit les compétences.”

Cette déclaration est éloquente à plus d'un titre. Elle dit non seulement l'absence d'un outil de suivi structuré à l'échelle des instances territoriales, mais aussi, en creux, la difficulté à faire des actions de vie étudiante un objet de pilotage rigoureux. Elle pointe en outre un objectif déclaré à atteindre, celui d'identifier qui fait quoi et comment se répartissent les compétences. Tous ces éléments témoignent du chemin qui reste à parcourir pour faire du SDVE un véritable outil de pilotage centralisé.

Figure 6 : Enquête établissement ; existence d'un outil de suivi (n = 13)

Disposez-vous d'indicateurs ou d'outils permettant d'évaluer l'impact des actions sur la vie étudiante ?



Au niveau des établissements, notre enquête a mis en évidence une forte disparité des pratiques de suivi, allant de l'absence totale d'indicateurs formalisés à l'existence de dispositifs développés mais déconnectés du niveau territorial. Notre enquête montre que 38 % des établissements ne se sont pas encore dotés d'un outil de suivi formalisé. Pour leurs services de vie étudiante, d'autres contraintes prennent le pas sur le suivi des actions comme

la lourdeur administrative, le manque d'engagement étudiant et les contraintes budgétaires. Dans ces cas-là, le suivi du SDVE n'est donc pas encore envisagé comme une priorité opérationnelle.

“Pour contrôler si effectivement oui ou non ça se met en place, pour l'instant non, c'est pas un sujet, le premier obstacle c'est d'impliquer les étudiants”

D'autres établissements, notamment parmi les plus petits effectifs, font le choix d'un suivi empirique fondé sur la proximité plutôt que sur des indicateurs chiffrés. S'il présente une certaine cohérence interne dans des structures à taille humaine où les responsables connaissent personnellement les étudiants, ce mode de suivi rend toute comparaison ou évaluation collective impossible.

“On n'a pas vraiment d'indicateurs... on voit directement quand ça ne va pas et on s'adapte au fur et à mesure.”

Dans ce cas de figure, le suivi ne peut s'apprécier qu'à l'échelle de l'établissement : la remontée d'actions au Crous et à la ComUE ne permet ni échange de bonnes pratiques avec les autres établissements, ni suivi d'évolution générale. Enfin, parmi les 62 % d'établissements disposant d'un outil de suivi, la liberté qui leur a été accordée a conduit à l'émergence de processus très différents d'un établissement à l'autre. Certains grands établissements ont développé des dispositifs élaborés associant indicateurs qualitatifs et quantitatifs, tableaux de bord et pilotage par la donnée, dont l'effectivité interne est réelle. Cependant, ces dispositifs restent peu connectés au niveau territorial du SDVE et ne font l'objet d'aucune remontée structurée vers le Crous ou la ComUE. Cette situation met en lumière une forme de paradoxe : là où les capacités de suivi sont les plus développées, elles ne profitent pas au pilotage collectif du SDVE.

“On essaie de piloter le SDVE par la donnée. À ma connaissance, il n'y a pas de système de reversement au CROUS.”

“Il manque encore des réunions régulières avec notre gouvernance sur le travail accompli et sur les besoins et orientations stratégiques.”

Dans l'état actuel de la démarche, cette absence de remontée des informations n'est pas un problème en soi : en dehors d'un cadre uniformisé, la transmission de modèles de suivi aussi différents constituerait une charge de traitement excessive pour le Crous et la ComUE. Notre propre expérience en tant qu'équipe d'évaluation corrobore ce constat : nous avons été confrontés à des difficultés significatives pour recueillir des données comparables auprès des partenaires du SDVE, illustrant l'absence d'un format commun de remontée d'information.

Au-delà des disparités entre acteurs, un biais méthodologique transversal affecte la qualité du suivi là où il existe : la concentration des indicateurs sur le volume des actions au détriment de leur portée réelle. Qu'ils soient produits par le Crous, la ComUE ou les établissements, ces indicateurs portent majoritairement sur le nombre de participants à un évènement, le taux de

remplissage d'une séance ou le nombre d'actions organisées. Si ces données ont une utilité gestionnaire, elles ne renseignent que peu sur ce que les actions ont produit en termes d'amélioration effective du bien-être étudiant, de changement de pratiques ou d'accès à de nouveaux droits. Notre enquête auprès des établissements le confirme : les indicateurs mobilisables sont avant tout liés à la mesure des flux de participation, et très rarement à l'évaluation de l'impact des dispositifs mis en place.

Cette limite tient en partie à la nature même des actions de vie étudiante, dont les effets sont difficiles à objectiver, comme le souligne un responsable d'établissement :

“Ce serait très compliqué de donner une réponse. On a fait quoi de concret ? Parce que c'est que des choses hyper importantes. Mais souples. Très souples.”

Les actions de vie étudiante, par leur caractère souple, transversal et qualitatif, ne se prêtent pas facilement à une objectivation statistique. Mais cette contrainte ne saurait justifier l'absence d'efforts méthodologiques pour construire des indicateurs d'impact. Cette démarche est en cours de mise en place dans certains établissements, mais malgré le choix d'indicateurs prédéfinis, leur exploitation reste aléatoire. C'est le cas dans une des grandes structures que nous avons interrogées, dans laquelle chaque service a choisi ses propres indicateurs en fonction de ce qu'il pensait pouvoir mesurer, sans cadre commun, et les fichiers de suivi formellement constitués ne sont pas systématiquement exploités.

“Donc, il y avait des indicateurs qui avaient été prédéfinis, mais là justement, on en est au tout début du travail de suivi. Pour l'instant, j'ai même pas... plein de fichiers, je les ai pas ouverts.”

La meilleure substitution possible pour ces indicateurs difficiles à construire, à compléter et à objectiver pour les référents de vie étudiante, serait un retour de première main de la part des étudiants. Ce retour étudiant, pour être exploitable, devrait être de qualité, de quantité suffisante et généralisé à toutes les actions de vie étudiante mises en place. Abordée lors des comités de gouvernance et de nos entretiens, la question du retour étudiant reste compliquée à résoudre pour la majorité des établissements. L'obtention d'un retour ex post aux actions, à travers des questionnaires en lignes ou des tables rondes participatives ne suscite que très peu de participation parmi les étudiants. L'attention du public étudiant pour le service de vie étudiante est obtenue principalement sur le moment même de l'action, et très peu à sa suite, les retours informels entre groupes privés étant inaccessibles. Dans cette position, le défi pour les établissements comme pour les instances fédératrices est de réussir à capter les perceptions des étudiants sur place, par la conception d'un outil permettant aux étudiants de s'exprimer en live lors de leur participation aux événements.

Figure 7 : Tableau d'avancement du SDVE extrait du comité de pilotage de l'année 2025
(n = 18)

2. AVANCEMENT DU SDVE

- SDVE Etablissements -

18 répondants /27	SD Handicap	SD DD & RSE	SD Vie Etudiante	Plan santé et bien-être
	67%	83%	83%	33%
En cours d'initiation	3	1	3	3
En cours de réalisation	2	7	3	1
En cours de finalisation	2	3	3	1
Terminé	5	4	6	1

À ces difficultés de définition qualitative des indicateurs s'ajoutent des incohérences dans les outils existants, qui fragilisent la fiabilité des données disponibles pour piloter le SDVE. Ensuite, des problèmes de comptage élémentaires persistent, comme l'ont signalé les participants lors du Copil 2025 : les incohérences dans le dénombrement de la population étudiante concernée par le SDVE constituent un problème récurrent. Faute d'accord entre les acteurs sur la véracité des chiffres dû notamment aux difficultés de recenser certaines formations privées ou les BTS, il est difficile d'établir un dénominateur commun pour évaluer la portée réelle des actions. De même, l'état d'avancement des SDVE établissements thématiques (Handicap, Développement durable, Vie étudiante et Plan santé) de 2024 a révélé des incohérences. Comme affiché dans la figure 7 ci-dessus, à un manque de répondant au global s'ajoute un taux de réponse qui varie entre les quatre thématiques. Par exemple, pour 18 réponses au total, seuls six établissements se sont prononcés sur le Plan santé et bien-être. Le non-remplissage de ces sections s'explique peut-être par un flou sur les responsabilités des référents établissements en matière de vie étudiante, qui englobe ou non ces quatre thématiques selon les établissements, ce qui affecte la fiabilité des résultats et les possibilités de lecture de ces données par les instances fédératrices. D'autre part, le recours à des méthodes informelles lors des comités techniques, telles que l'utilisation de post-it pour recenser les actions à main levée pendant les CoTech, illustre le manque d'outillage structuré. Ces défauts méthodologiques, bien qu'ils semblent parfois anodins, illustrent le manque d'uniformisation qui affecte l'ensemble du système de suivi.

Pour autant, il convient de nuancer ce tableau en rappelant que l'insuffisance des outils de suivi n'est pas propre au SDVE du Crous et de la ComUE. Elle reflète une difficulté générale des politiques de vie étudiante à produire des indicateurs d'impact qualitatifs et d'obtenir des

données fiables à travers la communication multi-acteurs. La volonté des établissements comme des instances fédératrices d'améliorer le suivi de leurs actions, à travers l'échange de bonnes pratiques notamment, est un premier pas vers une méthodologie partagée qui reste à construire pour le prochain cycle du SDVE.

Encadré de mise en perspective

Les trois schémas des autres académies offrent chacun une réponse différente au défi du suivi et de l'évaluation.

Le SAVE Toulouse propose l'architecture documentaire la plus rigoureuse sur ce point : pour chacune des thématiques traitées, le document articule systématiquement un diagnostic chiffré issu de l'enquête étudiante et un plan d'actions opérationnel décliné en objectifs numérotés et sous-actions concrètes. Cette structure binaire (diagnostic/plan d'actions) rend chaque objectif évaluable dans le temps, puisqu'il peut être mis en regard de la situation initiale documentée. Par exemple, le constat que 25% des étudiants évaluent leur santé mentale comme mauvaise ou très mauvaise, fonde directement l'objectif de renforcement des dispositifs psychologiques.

Le SDVE Normandie pousse cette logique encore plus loin sur le plan opérationnel, avec une architecture à trois niveaux emboîtés : 4 axes stratégiques, 20 mesures intermédiaires, et 99 actions concrètes. Ce niveau de division permet d'attribuer chaque action à un pilote identifié et d'en suivre l'avancement de manière précise, sans nécessiter d'outils de mesure complexes. La structure en mesures intermédiaires maintient par ailleurs la cohérence entre orientations stratégiques et réalisations opérationnelles.

Le STVE Bourgogne Franche-Comté apporte pour finir une contribution complémentaire sur la dimension territoriale du suivi : les plans d'actions ont été déclinés site par site, ce qui permet d'évaluer non seulement l'avancement global du schéma, mais aussi les disparités de mise en œuvre entre territoires et d'identifier les sites nécessitant un accompagnement renforcé.

Ces idées et perspectives pourront être reprises dans le cadre de la construction du futur SDVE de Lyon.

Conclusion de la première partie :

Au terme de cette première partie, il ressort que le SDVE a globalement tenu ses promesses sur le plan politique et stratégique. Il a réussi à faire s'asseoir autour d'une même table des acteurs aux logiques et aux intérêts parfois divergents, et leur propose un cadre commun pour penser la vie étudiante autrement que par le prisme de leurs seules missions institutionnelles. Les instances de concertation qu'il a générées jouent un rôle d'animation et d'inspiration, et la vision transversale que le SDVE porte a manifestement contribué à faire évoluer la manière dont certains établissements appréhendent les enjeux étudiants.

Cependant, plusieurs fragilités tempèrent ce bilan. La coopération entre établissements reste souvent inaboutie, voire superficielle, avec des acteurs qui participent aux comités davantage pour en retirer quelque chose que pour une construction collective de la vie étudiante.

Surtout, le dispositif souffre d'un déficit méthodologique flagrant: sans outils de suivi partagés et robustes, il est très difficile de savoir ce que le SDVE produit réellement, au-delà des intentions affichées. C'est précisément la question de la traduction concrète du SDVE dans les actions et sur la vie étudiante que nous chercherons à explorer dans la seconde partie.

II - La réalité opérationnelle du SDVE : atouts, contraintes et leviers d'amélioration

Si la première partie montre que le SDVE fonctionnait plutôt bien comme outil politique et de mise en réseau, il faut maintenant se poser une question plus inconfortable : est ce que tout ça se traduit dans les faits ? Ce sera l'objet de cette deuxième partie, qui cherchera à comprendre ce que le SDVE produit concrètement, une fois qu'on descend du niveau des intentions pour regarder ce que cela donne sur le terrain. On s'intéressera d'abord à la question de l'imputabilité des actions du SDVE, autrement dit, dans quelle mesure peut-on vraiment dire que telle ou telle action découle du schéma directeur, ou si elle aurait existé indépendamment. Nous examinerons ensuite les contraintes financières et humaines qui pèsent structurellement sur le déploiement du dispositif, et qui expliquent en partie pourquoi les ambitions affichées ne se traduisent pas toujours dans la réalité. Enfin, nous proposerons un regard plus concret sur les actions elles-mêmes, à travers notre outil d'indice d'impact, afin de tenter de mesurer ce que le SDVE produit, ou ne produit pas, sur la vie étudiante.

2.1. La question de l'imputabilité des actions observées au SDVE

2.1.1. Une transformation opérationnelle relative du côté des établissements

Si une grande majorité des établissements nous font part de leur intérêt pour les instances de concertation créées par le SDVE (COTECH et COPIL), peu marquent un réel attachement au document lui-même.

Le SDVE est un outil parfois mal identifié par les établissements. Les entretiens menés auprès des établissements mettent en évidence un groupe, non majoritaire mais bien existant, caractérisé par une large méconnaissance du document SDVE. Au cours d'un échange avec un établissement d'envergure moyenne implanté dans la Loire par exemple, notre interlocutrice nous fait part de sa confusion et prend un temps pour retrouver le document dont nous étions en train de parler, à savoir le SDVE du Crous et de la ComUE. Elle revient alors vers nous avec le SDVE de l'Université Jean Monnet, croyant qu'il s'agissait du document du Crous et de la ComUE. D'autres établissements admettent au cours des échanges ne pas bien maîtriser le contenu du SDVE ou même ne l'avoir lu pour la première fois qu'avant notre entretien. Un établissement privé localisé sur Lyon déclare par exemple : *“On l'a recherché. (...) Honnêtement, on en a pris connaissance il n'y a pas si longtemps”*.

Or, sans réelle maîtrise du dispositif, les établissements ne peuvent que difficilement déployer des actions en phase avec la feuille de route déployée dans le SDVE. Si les structures concernées par cette méconnaissance agissent dans le sens des axes portés par le SDVE, il ne s'agit là que d'une coïncidence et non d'une causalité. Il va de soi qu'une partie de leur propre stratégie de vie étudiante fera écho au SDVE car elle traitera d'enjeux saillants de vie étudiante facilement identifiés, tant par eux que par le Crous et la ComUE, mais les établissements ne connaissant pas le contenu du SDVE pourraient néanmoins oublier des pans entiers d'actions à mettre en place pour améliorer le bien-être étudiant. En première partie, nous avons mentionné le succès politique du SDVE dans son élargissement de la définition de la vie étudiante à des sujets tels que la santé et l'alimentation. Nous voyons pourtant un écueil dans sa mise en pratique, puisque sans lecture et maîtrise du document, les établissements ne peuvent pas bénéficier de cette vision plus globale et politisée de la vie étudiante.

Ces établissements ne forment néanmoins pas une majorité au sein des parties prenantes du SDVE. Mais si un plus grand groupe d'établissements maîtrise plus ou moins bien le contenu du document, peu l'utilisent réellement. L'illustration la plus parlante de ce manque d'utilisation se retrouve tout simplement dans les SDVE des établissements. Notre analyse des SDVE respectifs des établissements membres et associés de la ComUE a révélé que la majorité des schémas directeurs en question ne reprenaient pas le contenu du SDVE du Crous et de la ComUE, à l'exception d'une poignée d'établissements comme l'Université Jean Monnet. Questionnés à ce sujet, les établissements déclarent s'accorder volontairement une plus grande autonomie de contenu vis-à-vis de l'outil porté par le Crous et la ComUE dans la rédaction du leur, notamment ne pas prendre en compte la totalité des thématiques soulevées par le SDVE au vu de leur taille ou spécificité.

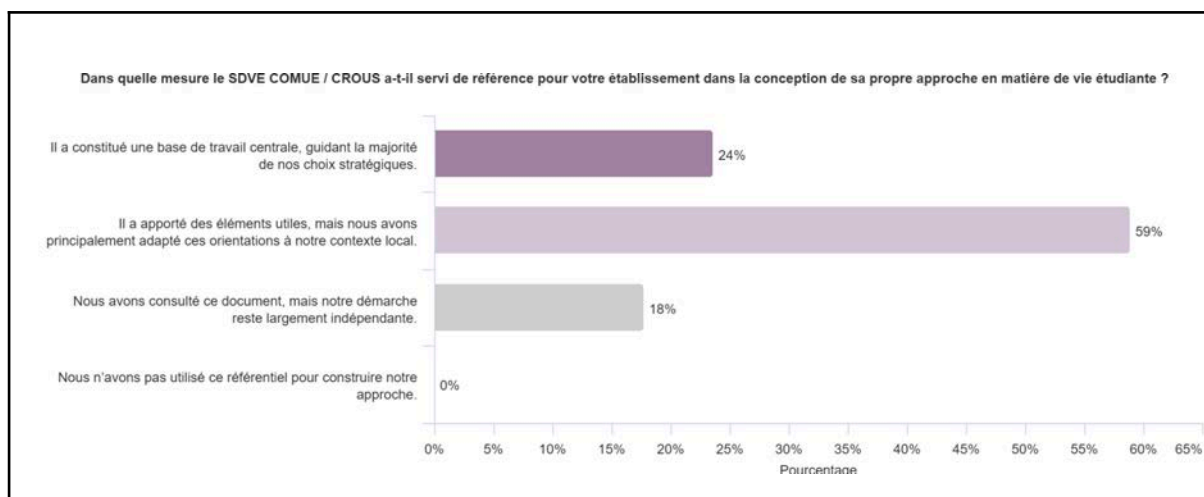
Etablissement n°1 : *“Il [le SDVE du Crous et de la ComUE] vient en complément de notre SDVE académique. (...) On adapte surtout aux spécificités du site”*

Etablissement n°2 : *“Je pense qu'on n'a rien qui est directement calqué du SDVE.”*

Etablissement n°3 : *“Il [le SDVE du Crous et de la ComUE] est sur des thématiques qui étaient bien plus larges que nous sur notre établissement, donc ça ne nous a pas forcément aidés. Sur les thématiques du logement par exemple, nous on ne peut pas agir.”*

Les établissements portent le même discours dans leur réponse à l'enquête quantitative diffusée en février 2026, puisque 59% des répondants estiment que le SDVE du Crous et de la ComUE “a apporté des éléments utiles, mais [qu'ils ont] principalement adapté ces orientations à [leur] contexte local”, et 18% qu'ils ont “consulté ce document, mais [que leur] démarche reste largement indépendante”.

Figure 9 : Utilisation du SDVE Crous/ComUE par les établissements dans la conception de leur propre SDVE (n = 17)



Ces faits n'ont rien de problématiques tels quels. Au contraire, le fait que certains établissements choisissent de ne s'approprier que partiellement le document et de le modifier au regard de leurs spécificités signifie qu'il s'agit d'un dispositif souple, capable d'évoluer et de se modeler aux réalités locales. La sociologie des organisations apporte à ce titre plus d'un éclairage sur les potentiels écarts entre l'ambition du SDVE et les résultats observés. Elle nous enseigne notamment que les agents mettant en pratique la stratégie de vie étudiante retravaillent les politiques énoncées une fois confrontés au terrain.

Mais si la non-prescriptivité de ce cadre présente certains atouts, elle repose sur le bon-vouloir des établissements de mettre en place autant d'actions que possible sur autant de sujets que leur périmètre et leurs moyens le permettent. Or malgré la collaboration incitée par le Crous et la ComUE, certains établissements privilégient parfois des projets de vie étudiante contribuant à leur rayonnement universitaire plutôt que de prioriser des mesures en totale adéquation avec les besoins étudiants. Les sujets clés peuvent être délaissés au profit d'actions telles que des festivals ou la valorisation d'équipes sportives de haut niveau pour attirer de futurs étudiants, et, selon un établissement interrogé, " *se démarquer des autres universités* ". Cet évitement des sujets clés est d'autant plus renforcé que les instances de coordination du SDVE du Crous et de la ComUE valorisent chaque action menée, sans réelle prise en compte des priorités liées au bien-être étudiant. Il convient ainsi de questionner les raisons poussant les opérateurs de vie étudiante à se concentrer, parfois, sur des sujets annexes, des projets de petite ou moyenne envergure et des actions événementielles. Ce sujet sera élaboré plus en détail en partie 2.2.1, mais nos premières conclusions indiqueraient un manque de moyens débloqués sur des projets de grande envergure, voire une volonté de privilégier des actions plus visibles.

Ainsi, si le SDVE a l'ambition politique de mener les établissements à adopter une définition élargie de la vie étudiante sur le papier, tel que développé dans la première partie, ceux-ci se montrent parfois peu réceptifs à l'ensemble des thématiques soulevées. Dans sa mise en pratique, le SDVE ne permet pas toujours de pousser les établissements à activer de nouveaux leviers pour améliorer la vie étudiante et à agir simultanément sur un panel élargi de

thématiques. Quand bien même ils acceptent cette définition, les établissements ne reprennent visiblement pas la totalité des axes soulevés et préfèrent laisser au Crous et à la ComUE le soin de prendre en charge les nouveaux axes. Il est néanmoins important de rappeler que cet écueil opérationnel du SDVE ne concerne que le document, puisque les instances de concertation que représentent le COTECH et le COPIL se sont avérées bien plus pérennes et efficaces dans le temps lors de notre enquête.

2.1.2. Une difficile traçabilité des actions

Le schéma directeur du Crous et de la ComUE de Lyon se caractérise par une ambition largement assumée de construction d'une stratégie de vie étudiante se voulant la plus large et souple possible, aussi bien dans sa réflexion, sa rédaction et sa mise en œuvre.

Le document indique explicitement que *" ce schéma directeur de la vie étudiante permettra d'accompagner sans imposer, les actions qui verront le jour dans les années futures "*. Ainsi formulée, cette orientation que donne le dispositif présente le schéma comme un cadre stratégique qui, puisque commun et fruit de larges concertation et collaboration, ne doit pas contraindre les acteurs dans une politique trop précise.

Mais si cette souplesse consiste une force, elle révèle également une limite importante dans sa dimension opérationnelle. En effet, le manque d'ancrage du SDVE comme référentiel direct d'action a pour conséquence de faire du SDVE un simple outil de validation et de légitimation d'actions déjà mises en œuvre plutôt qu'un réel guide opérationnel. Il est alors difficile d'imputer des actions mises en place par les établissements au SDVE du Crous et de la ComUE, car le document n'inspire que rarement des actions, là où les remontées d'information lors de comités de concertation ont plus de potentiel, bien que cette concertation se soit accentuée dans le cadre du SDVE.

" Il y a l'ouverture d'épiceries solidaires (comme actions imputables), ca c'est vrai que le SDVE a accéléré aussi le travail entre le Crous et les universités (...) La clé quand on construit ces espaces multiservices (type cafétérias) c'est aussi coordonner leur gestion avec les universités "

Apporter cette souplesse dans les formulations et les grands axes constitue fondamentalement un atout tant que le document permette d'anticiper des efforts d'adaptabilité tout au long de la mandature 2022-2027 qu'il couvre et au cours de laquelle les renouvellements de la communauté étudiante et des besoins sont nombreux et à prendre en compte rapidement.

Ce document ne se voulant pas prescriptif permet de ne pas uniformiser les modalités de déploiement des actions et des programmations au sein de l'académie et des territoires. Cette liberté permise par cette flexibilité originelle est donnée aux responsables de la mise en pratique de politiques œuvrant globalement à l'amélioration de la vie étudiante et ayant

comme ambition d'atteindre les objectifs fixés par les axes principaux et transversaux. Cette approche laisse place à l'innovation et à l'émergence de nouvelles initiatives, voulues par des acteurs n'ayant pas participé à la réflexion du SDVE et qui n'étaient pas en poste à cette période.

"Après au quotidien, dans le travail, euh, c'est un d'un document que je vais consulter parce que dans les axes, c'est des choses qu'on fait déjà dans notre fonctionnement. Je le prends plus comme une feuille de route quand on commence un poste qui sert à savoir où aller. Après les objectifs, ce sont nos objectifs de service, finalement "

Toutefois, le caractère non prescriptif du SDVE fait que les établissements et responsables de vie étudiante ou que les services mêmes du Crous et de la ComUE en charge de leur portefeuille respectif ne s'appuient pas directement du document pour lancer des initiatives et des actions.

L'écrasante majorité des entretiens réalisés avec ces derniers dévoile une indétermination quant à l'imputabilité du SDVE sur les actions réalisées. Si les actions entreprises correspondent aux axes présents sur le document, les acteurs affirment que le SDVE n'est pas l'objet les ayant déterminées. En effet, les personnes interviewées font soit part de stratégies propres aux établissements ou correspondant à des demandes précises des étudiants quand il s'agit d'écoles ou d'universités, soit du volontarisme des agents des services concernés, de manière plus informelle.

"On fait un tas d'actions sur l'année et à la fin on fait un bilan sur ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné. C'est les nouveaux besoins des étudiants qui ont découlé de ces actions. Du coup, ça nous permet de nous ré-questionner sur comment on intervient et ajuster, si besoin "

Dans ce travail d'évaluation, la difficulté majeure réside largement dans l'incapacité, nôtre et/ou des acteurs, d'identifier des actions qui découlent directement des axes du schéma. Il n'est donc pas possible d'affirmer avec certitude que le dispositif est efficace sous prétexte que les actions mises en œuvre et analysées sont issues du SDVE, qu'elles soient engagées par les services du Crous ou ceux de la ComUE ou encore par les responsables de vie étudiante et associative des établissements avec lesquels nous nous sommes entretenus.

Pendant les entretiens, lorsque nous demandions quelles actions menées par les interlocuteurs étaient issues du document, ces derniers répondaient de manière hésitante en se penchant sur leur livrable et en essayant de trouver des actions qui pourraient s'y rapporter, bien qu'ayant souligné les bienfaits et l'importance du SDVE au cours du même entretien. .

*"Je pense qu'on a rien qui est directement calqué du SDVE (...)
Apsyttude par exemple ça fait six ans que c'est mis en place chez nous
alors que le SDVE date de 2022 "*

En ce sens, si l'origine précise des actions reste difficile à établir, il est toutefois possible de formuler quelques hypothèses solides quant à leur genèse. Les entretiens ont permis de soulever l'idée que les actions mises en œuvre relèvent en grande partie du volontarisme propre des agents, davantage qu'un appui direct et régulier sur le SDVE. Ce volontarisme semble par ailleurs s'inscrire dans une culture d'équipe plus large, notamment au sein de certains services comme celui de la vie de campus et d'innovation du Crous de Lyon où les thématiques d'intervention se croisent et se répondent entre différents portefeuilles.

La difficulté pour attribuer des mérites au SDVE en termes de création d'actions s'explique notamment par le fait que ces actions apparaissent comme le fruit d'un environnement professionnel partagé et structuré autour d'objectifs communs. En ce sens, le SDVE n'exerce qu'une influence indirecte dans la traçabilité des actions.

Par ailleurs, à cette difficulté d'attribution s'ajoutent les actions et programmations qui préexistent à l'élaboration du SDVE de 2022-2027. Il s'agit d'actions à récurrence soit hebdomadaire, mensuelle ou annuelle lancées avant l'adoption de ce schéma et qui continuent d'être mises en œuvre sans avoir subi de modification après son entrée en vigueur. De plus, ces actions ont pour caractéristique de s'inscrire pleinement dans les axes principaux et transversaux du dispositif.

Lancé en septembre 2020, le « Freestival », devenu le grand événement de rentrée du Crous de Lyon, est ouvert gratuitement à tous les étudiants de l'académie et comporte un vaste programme d'ateliers, d'animations ou encore de jeux répartis sur deux jours. Le festival est bâti autour de cinq thématiques : la prévention santé, l'accès à la culture, la gestion du budget, l'alimentation et la fabrique du lien social. Cet exemple est révélateur parce qu'il permet surtout de montrer que le SDVE, dans ce cas, est un cadre qui apporte de la cohérence à la stratégie commune du Crous et de la ComUE et non pas une impulsion de actions.

En ce qui concerne les services au Crous de Lyon, tels que la restauration ou l'hébergement qui sont autonomes par rapport à la direction de la vie étudiante, les dynamiques propres à ces services s'inscrivent antérieurement à la réflexion et à l'élaboration du SDVE. Les actions portées par les services de restauration et d'hébergement n'ont pas attendu ce cadre stratégique. En effet, les questions relatives à la restauration comme la rigueur accordée à une offre d'alimentation équilibrée ou à une offre d'hébergement satisfaisante n'ont pas été apportées par le SDVE mais, tout comme les thématiques autour desquelles le « Freestival » est animé, elles correspondent aux axes et objectifs que le dispositif définit.

En outre, le SDVE vient formaliser et structurer des enjeux fondamentaux de la vie étudiante et s'érige comme un cadre souple et flexible permettant aux agents de s'adapter aux étudiants et leurs difficultés qui leur sont propres avec lesquels ils sont en contact pour permettre une plus grande efficacité de sa stratégie. C'est une idée partagée et assumée que le SDVE n'a pas d'efficacité mesurable par les actions qui en découleraient.

" Si on me demande ce que fait le SDVE, je dirais qu'ils ne fait pas grand-chose au quotidien sur l'action des services dans les établissements "

Enfin, si les actions ne sont pas directement imputables et ne sont pas issues du SDVE, c'est parce que ce document qui fixe des grandes orientations, ne fournit pas de ressources précises et nécessaires à la réalisation d'actions. Si chercher une action créée par le SDVE est presque impossible, il s'agit en fin de compte, de revenir sur le terme même de " création " puisqu'il supposerait l'existence de moyens dédiés, ce qui n'est pas le cas de ce dispositif. En d'autres termes, cette absence de traçabilité " idéologique " est indéniablement liée à celle d'une traçabilité financière.

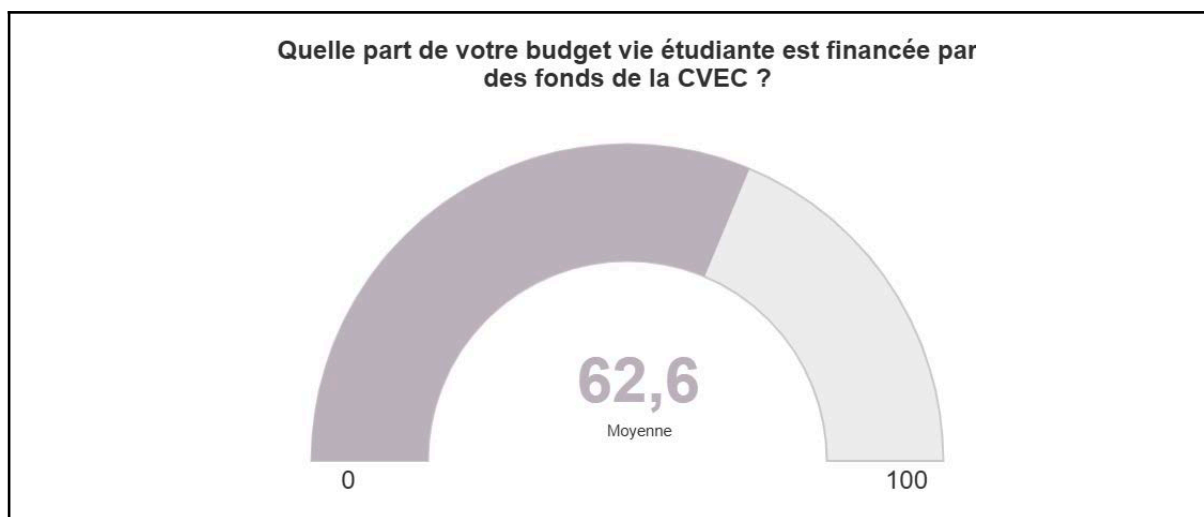
2.2. Des contraintes financières et RH structurelles (pérennisation) / paradigme

2.2.1. Un dispositif de financement limitant parfois les ambitions

Le SDVE est un outil dont l'emploi souffre de certaines contraintes financières d'ordre structurel. C'est-à-dire qu'au-delà même d'un manque de moyen qui est souligné dans plusieurs de nos entretiens, c'est le mécanisme de financement des actions liées et réalisées au nom du SDVE qui peut être questionné.

Ces contraintes financières peuvent être tout d'abord expliquées par le constat d'une forte dépendance des budgets vie étudiante des établissements aux fonds délivrés par la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). En effet, comme le démontre le graphique suivant, le budget "Vie étudiante" est constitué en moyenne à 62,6% de cette contribution. Dès lors, la CVEC s'imposant comme la première source de financement de la vie étudiante au sein des établissements, ces derniers se voient potentiellement contraints de suivre les orientations politiques décidées par le Crous/ComUE puisque ces derniers en sont les distributeurs.

Figure 8 : Dépendance des établissements aux fonds de la CVEC



Cette supposition vient du constat que la CVEC est plus souvent distribuée sur la forme d'appels à projet que de subventions de fonctionnement. Or, cette stratégie de financement, si elle permet d'appuyer des projets politiques concrets, opère une sélection entre certains axes de la vie étudiante au dépens d'autres. Plus encore, le principe d'un appel à projet suppose des démarches administratives qui peuvent être lourdes à assumer pour les établissements les plus petits, en témoigne la responsable vie étudiante de l'ENSATT.

"On répond pas à des appels à projet du Crous. C'est vrai que c'est difficile comme on a un petit établissement... mobiliser du temps pour répondre à des appels à projets, etc. c'est une difficulté pour nous."

Ici le mécanisme d'appels à projet "prive" en quelque sorte certains établissements de pouvoir bénéficier de financements particuliers, favorisant ainsi les établissements plus "gros" car ces derniers auront ainsi les moyens humains pour faire les démarches. Ici le cas dont l'ENSATT gère son budget vie étudiante nous apparaît intéressant car l'on a pu s'apercevoir au cours de notre entretien avec ces derniers que l'ensemble de leur dotation CVEC était utilisée, majoritairement pour des services qu'ils ont l'obligation d'assurer auprès de leurs étudiants (Santé mentale et précarité menstruelle), restreignant ainsi d'autant plus leurs potentiels investissements. L'ENSATT cherche ainsi plutôt des financements de la part des appels à projet de la Région, laquelle lui a octroyé un budget pour "meubler le foyer" que du Crous/ComUE.

Reste que l'enjeu du financement des actions du SDVE constitue aussi une limite majeure dans le déploiement des actions annoncées par ce dernier, notamment pour les établissements intégrant le plus d'étudiants. Ainsi, l'Université Lyon 1 voit son budget être largement dépendant des contributions CVEC, mobilisées à hauteur de 3 millions d'euros, somme qui reste cependant largement insuffisante pour répondre à des besoins en constante augmentation. Ici l'on mentionne surtout des besoins en matière de dépenses de fonctionnement afin d'assurer un meilleur suivi de la vie étudiante.

La mécanique d'appel à projets CVEC induit aussi une forme de concurrence entre les établissements puisqu'il conditionne l'octroi de fonds à celui le plus "méritant" au dépend par exemple de celui en ayant le plus besoin.

Aussi, il apparaît plus généralement que la CVEC est largement plus utilisée dans la réalisation de projet de court terme, d'actions fortes et "médiatisable", que répondant à des besoins structurels et de plus large envergure. Un exemple prégnant peut résider en la politique sportive, comme en témoigne le président de l'Association Sportive de l'Université de Lyon, Philippe Legendre :

"Ça demande des moyens financiers qui ne sont pas jugés prioritaires par beaucoup de monde' "Le budget du sport, c'est 0,1% du budget de l'Etat"

"On obtient des financements pour des actions localisées (...)Mais si on leur dit qu'il n'y a pas d'installations..."

Ici l'on s'aperçoit que les faibles financements apportés par le Crous/ComUE reflète une situation qui est avant tout d'ordre national, il reste que Philippe Legendre pointe du doigt une éventuelle "dispersion" des moyens au profit d'actions plus localisées.

Aussi, la question de la pérennité des moyens alloués aux établissements peut se poser, tant le financement d'action par appels à projet empêche les établissements de pérenniser ces dernières. C'est notamment cette situation qu'explique Nathalie Dompnier, présidente de la ComUE :

"Il y a un certain nombre d'appels à projet, notamment ceux de la région mais la difficulté c'est que c'est pas de financement récurrent, et c'est d'ailleurs une de nos grandes difficultés parce qu'on peut se donner des feuilles de route à long terme et des SDVE mais le problème c'est que le financement est aléatoire, ou en tout cas pas récurrent"

La question de la pérennisation des actions est donc un problème majeur et reconnu comme tel au plus haut niveau des instances de la vie étudiante de l'Académie de Lyon. De même, le manque de pérennité des financements des actions liées au SDVE contraint les établissements à devoir "arbitrer" entre différentes actions qui sont parfois au cœur même de la politique de vie étudiante de l'Université et donc devraient bénéficier d'un accompagnement adéquat.

En réalité, l'on peut se poser la question du but de la CVEC, qui ne serait pas tant d'assurer l'ensemble du financement de la vie étudiante des établissements, mais plutôt de socle permettant à ces derniers de négocier leurs propres financements avec leurs partenaires. A cet égard, les propos de Christian Chazal, directeur du Crous, sont assez éloquents en la matière.

"La ComUE a besoin de structurer sa vie étudiante et d'avoir un document qui lui permette de négocier...enfin en tout cas d'avoir une ligne de conduite, une feuille de route qui lui permettra ensuite de négocier des financements qui sont issus de la région, de la métropole, etc"

Encadré de mise en perspective

Les trois schémas des autres académies convergent vers une même conviction sur la question du financement, partagée par les rapports nationaux : la CVEC ne peut constituer à elle seule le socle financier d'une politique de vie étudiante ambitieuse, et la diversification des sources de financement passe par l'implication formelle des collectivités et de l'État à son niveau régional dès la conception du document.

Le STVE Bourgogne Franche-Comté et le SAVE Toulouse affichent tous deux la Région comme co-pilote explicite du schéma sur la couverture du document. Dans le premier, la Région Bourgogne-Franche-Comté co-finance notamment les assises territoriales et s'engage sur plusieurs axes du plan d'actions via le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). À Toulouse, la Région Occitanie co-finance la Semaine de l'Étudiant aux côtés de la Mairie et du Crous, et intervient dans la gouvernance participative via le Conseil régional des Jeunes. Dans les deux cas, cette implication régionale permet de sortir de la dépendance exclusive à la CVEC et d'ancrer la vie étudiante dans la politique régionale de l'enseignement supérieur.

Le SDVE Normandie pousse cette logique encore plus loin en faisant du schéma un véritable instrument de coordination des financements multi-acteurs : la Région Normandie, les collectivités locales, l'ARS, les missions locales et les acteurs associatifs y figurent comme partenaires co-engagés, chacun contribuant sur le volet relevant de ses compétences. L'annexion du schéma au contrat pluriannuel ministériel renforce cette dynamique, en rendant lisible pour chaque partenaire la contribution attendue de sa part.

Les trois schémas soulignent par ailleurs la nécessité de privilégier des financements récurrents sur des conventions pluriannuelles plutôt qu'une logique d'appels à projets, identifiée dans les trois contextes comme un frein à la pérennisation des actions, particulièrement pénalisante pour les petits établissements qui n'ont pas les ressources humaines pour y répondre.

2.2.2. Le turnover comme défi marquant de continuité pour les actions de vie étudiante

La délégation de référent SDVE, évoquée dans le document SDVE n'existe pas toujours dans les établissements et est régulièrement combinée à d'autres portefeuilles et sujet à un turnover important (des postes de contractuels parfois).

Le turnover du personnel des établissements chargé de la vie étudiante et notamment de ce référent SDVE fragilise la mémoire organisationnelle et la pérennité des projets qui y sont liés. La dépendance des projets à des individus identifiés crée une vulnérabilité structurelle : quand la personne part, le projet risque de disparaître avec elle.

D'après les recherches et observations que nous avons pu mener, dans des services dédiés à la vie étudiante aux effectifs souvent réduits, les actions reposent souvent sur l'investissement personnel d'un.e agent.e plutôt que sur des procédures institutionnalisées ou non perso-dépendantes. L'absence de mécanismes formels de transmission (documentation, passation de poste, outils partagés...) rend parfois la continuité aléatoire et expose les établissements à des ruptures de continuité lors de chaque départ.

Par exemple, dans un des établissements interrogés, le changement de gouvernance en cours de déploiement du SDVE établissement a directement bloqué la prise de décision et ralenti la mise en œuvre des actions prévues.

“On a changé de gouvernance en plein milieu, ça a bloqué les décisions”

“Le jour où la personne s'en va, le projet meurt”

“Comme on est peu nombreux, quand quelqu'un part ça change beaucoup de choses [...] Il y a beaucoup de transmission orale.”

Néanmoins, le turnover affecte aussi les interlocuteurs institutionnels, perturbant les dynamiques de coordination inter-établissement. La coordination entre établissements repose en effet largement sur des relations interpersonnelles et une connaissance mutuelle des acteurs. De ce fait, le renouvellement fréquent des postes oblige à reconstruire régulièrement ces liens, au détriment de la continuité des projets.

Contrairement à des dispositifs institutionnels stables, la coopération dans le cadre du SDVE s'appuie souvent sur la confiance et la familiarité entre personnels. Chaque départ implique un nouveau cycle d'apprentissage des interlocuteurs, des dispositifs et des cultures d'établissement, ce qui ralentit et fragilise la dynamique collective.

Le responsable de vie étudiante d'un établissement souligne en effet qu'il bénéficie d'un avantage comparatif précisément parce qu'il est en poste depuis longtemps, là où ses homologues à turnover doivent régulièrement " tout recommencer ".

“Après, ce sont des personnes à turnover, il faut tout recommencer. Moi j'ai la chance d'être dans l'établissement depuis plusieurs années, donc j'ai des contacts parmi le Crous et parmi l'UDL”

Aussi, le renouvellement annuel des étudiants constitue un turnover structurel propre à l'enseignement supérieur, qui limite l'ancrage des dynamiques participatives et donc l'évaluation possible des effets du SDVE suivis sur la génération qui a vu son instauration. C'est une contrainte inhérente au milieu universitaire, qui fragilise la gouvernance étudiante et la transmission des pratiques associatives et participatives.

Les bureaux d'associations, les délégués et les élus changent chaque année ou à intervalles réguliers, emportant avec eux la mémoire des projets portés, les relations tissées avec

l'administration et la dynamique collective construite. Cela rend difficile la montée en compétences collective et empêche une implication étudiante structurée sur le temps long.

Dans une des écoles interrogées, il apparaît que la vie étudiante repose essentiellement sur les associations gérées par les étudiants, les responsables changent chaque année : les projets peuvent évoluer ou disparaître sans garantie de continuité.

“Étant donné que la vie étudiante de l'école repose davantage sur l'engagement et l'investissement propres des étudiants au sein des bureaux d'associations, les responsables changent chaque année. Les projets en question peuvent évoluer ou disparaître”

De ce fait, le turnover, qu'il concerne les personnels, les interlocuteurs institutionnels ou les étudiants eux-mêmes, traverse l'ensemble du dispositif comme une fragilité structurelle. Ce que les témoignages révèlent, c'est que la vie étudiante repose encore trop souvent sur des individus plutôt que sur des institutions : lorsque la personne part, une part du projet risque de disparaître avec elle. En l'absence de procédures formalisées et d'outils de transmission, la continuité devient affaire de bonne volonté plutôt que de garantie organisationnelle. La question de la mémoire institutionnelle s'impose alors comme un enjeu stratégique pour la mise en œuvre durable du SDVE.

2. 3. Zoom Action : Le SDVE en pratique

Il est impossible de mesurer la réalité opérationnelle du SDVE sans s'intéresser à l'impact des actions mises en place, tant par le Crous et l'Université de Lyon que par les établissements, sur le bien-être et la vie étudiante. C'est dans cet esprit que nous avons choisi d'élaborer un outil simple d'usage, l'indice d'impact, ayant également vocation à servir aux opérateurs de vie étudiante tels que le Crous et la ComUE. Cette partie vise à présenter l'indice d'impact, ses subtilités méthodologiques, mais aussi les premiers résultats que nous avons pu tirer de l'analyse de 14 actions de vie étudiante.

2. 3.1. Panorama et typologie des actions

L'outil présenté ci-dessous vise à mesurer l'impact des actions de vie étudiante sur les étudiant de l'académie de Lyon, définies comme toute action, de l'événement sporadique au dispositif institutionnalisé, réalisée par un opérateur institutionnel de vie étudiante et destinée à un public étudiant plus ou moins large et plus ou moins spécifique. Une action de vie étudiante a pour objectif principal l'amélioration d'une situation, qu'il s'agisse de prendre en charge la santé mentale de certain·e·s étudiants, de les introduire aux services mis à leur disposition pendant leur scolarité ou d'inciter à une pratique sportive régulière.

L'indice en question consiste en un croisement de plusieurs critères permettant de juger de l'impact d'une action sur la vie étudiante, dont la finalité est d'attribuer un score d'impact sur 5 à l'action dont il est question. Le calcul de ce score s'effectue en deux étapes.

Lors de la première étape, les actions étudiées sont réunies dans un tableau descriptif et catégorisées selon six critères, à savoir :

- le territoire ou l'échelon de territoire sur lequel s'étend l'action : à l'échelle de l'académie toute entière, ou dans l'une des quatre villes concernées par le SDVE (Lyon, Saint-Etienne, Bourg-en-Bresse et Roanne) ;
- le public visé : population étudiante primo-arrivante, étudiants internationaux·les, étudiants en situation de handicap... ;
- les moyens humains et financiers mobilisés et les activités proposées : nombre de stands sur un festival, de personnel mobilisé... ;
- les axes du SDVE concernés : autonomie, bien-être, transition écologique... ;
- les auteurs impliqués : Crous de Lyon, UDL, établissements... ;
- le taux de participation.

À ces catégories s'ajoutent de potentiels retours d'étudiants sur l'action menée, en tant qu'indicateur davantage qualitatif, si tant est que nous en avons à notre disposition.

Figure 10 : Exemple d'analyse descriptive d'une action : le Freestival

Action	Territoire	Public visé	Moyens mobilisés et activités proposées	Axes du SDVE concernés	Acteur.ices impliqué.e.s	Retour d'étudiant.e.s	Taux de participation
Freestival	Lyon	Communauté étudiante à l'échelle de l'académie de Lyon	- 55 personnels pour gérer - 50 partenaires et intervenants pour animer - 22 ateliers mis en place - 542 kits de protection périodiques distribués - 10 bénévoles la friperie/braderie sur deux jours	Autonomie et santé/bien-être	Crous de Lyon, Entraide Majolane, La Légumerie, Association de lutte contre le sida, SODHEV, Nightline, Hélices, Centre 102, étudiants (Arts et culture, ostéopathie), ARSE, Jeux Moulins, Je M'insigne, Aremacs		2300 étudiants présents venant de plus de 60 établissements de l'académie

Ce tableau descriptif des actions constitue une base de travail pour la deuxième étape, permettant de calculer un indice d'impact. Trois critères ont été retenus pour juger de l'impact d'une action.

Le premier critère est qualifié de “**quantification du public**”. Il s'agit d'apprécier le nombre d'étudiants touchés par l'action, non seulement à travers le taux de participation, mais également au regard du territoire et du public visé, du taux de participation attendu, et de l'évolution de la participation sur plusieurs années. Par exemple, une action de grande envergure réunissant une centaine d'étudiants, mais dont le public visé correspond à l'ensemble de la population étudiante de l'académie, recevra un score “quantification du public” moyen voire faible. En revanche, une action à Saint-Etienne destinée à des étudiants en situation de handicap et accueillant une vingtaine de personnes se verra attribuer un score “quantification public” fort voire très fort.

Le second critère correspond au “**degré d'amélioration de la vie étudiante**”. Il s'agit de mesurer le changement de pratiques induit chez l'étudiant·e par l'action, de mesurer un écart entre un “avant” et un “après”. Ce critère combine également plusieurs données, notamment les activités proposées et leur cohérence avec les besoins étudiants, le nombre d'axes du SDVE couverts par l'action, et les potentiels retours d'étudiants. Sont donc ici appréciés autant la quantité que la qualité des services proposés. La quantité pourrait s'apparenter, par

exemple, au degré de diversification des ateliers proposés lors d'un événement, tandis que la qualité concernerait le contenu des services proposés. Si l'on suit le modèle d'un événement offrant plusieurs activités et ateliers, la distribution de culottes menstruelles ou des ateliers "gestion du stress" seraient donc considérées comme des actions plus impactantes qu'un atelier origami par exemple. Une attention particulière est accordée à l'impact de l'action sur l'étudiant·e à long terme lors de l'attribution d'un score "degré d'amélioration de la vie étudiante". Celui-ci sera d'autant plus fort que l'individu pourra mettre à nouveau en pratique l'action réalisée ou les enseignements retirés, à l'image d'un atelier cuisine où l'étudiant·e aura pu participer à la réalisation d'un plat, retirer une recette papier ou numérique, voire bénéficier d'ustensiles permettant de reproduire la recette.

Le dernier critère concerne la "**récence de l'action**". Il s'agit de déterminer l'impact de l'action sur un horizon temporel plus élargi. La forte récence d'une action présente plusieurs avantages, et si ceux-ci sont propres à chaque action, ils pourraient tout simplement être résumés en une offre plus conséquente de services proposés aux étudiants. Outre cette évidence, la récence d'une action lui apporte une plus grande visibilité. Si celle-ci se répète, et d'autant plus si elle devient un rendez-vous régulier (mensuel ou annuel par exemple) ou s'institutionnalise, il sera d'autant plus facile pour les étudiants au fil du temps d'identifier l'action, ce qui facilitera le recours aux aides et l'accès effectif aux services proposés. Cinq niveaux de récence ont donc été identifiés, correspond à une action :

- Exceptionnelle : action ponctuelle, plus jamais répétée
- Occasionnelle : action répétée une fois au minimum, mais de façon aléatoire, irrégulière
- Récente (fréquence moyenne) : action répétée régulièrement, au minimum (exclu) tous les trimestres
- Récente (fréquence forte) : action répétée très régulièrement, au maximum tous les trimestres
- Pérenne : action structurelle, ayant par exemple mené à la création d'institutions (bâti, moyens humains et/ou financier attribués sur le long terme...)

Un score allant de 1 à 5 est attribué à chaque action pour chacun des trois critères, correspondant à la qualification suivante (sauf récence, dont la gradation est détaillée ci-dessus) :

1. Très faible
2. Faible
3. Moyen
4. Fort
5. Très fort

Dans le cas de l'usage fait de cet outil au cours de notre évaluation, le "Zoom Action", les scores ont été déterminés collégialement, par un vote majoritaire à main levée entre les sept membres du groupe, à partir des données objectives voire quantifiées, et parfois qualitatives, précitées.

L'étape du calcul des indices d'impact se sous-divise en la constitution de deux tableaux permettant de croiser les critères que sont la "quantification public", le degré d'amélioration de la vie étudiante et la récurrence. Un premier tableau permet de déterminer un indice d'impact "brut" de l'action en question (Figure 11). Le croisement des scores de "quantification public" et de degré d'amélioration de la vie étudiante attribue une couleur (rouge – orange – jaune – vert clair – vert foncé) à chaque action, associée à un indice d'impact brut (très faible – faible – moyen – fort – très fort).

Figure 11 : Calcul de l'indice d'impact brut

Tableau 1 : Indice d'impact brut					
Quantification public	5 - Très fort				
	4 - Fort				
	3 - Moyen				
	2 - Faible				
	1 - Très faible				
		1 - Très faible	2 - Faible	3 - Moyen	4 - Fort
Degré d'amélioration vie étudiante					

Légende :

Impact brut	
	1 - Très faible
	2 - Faible
	3 - Moyen
	4 - Fort
	5 - Très fort

Un deuxième tableau croise l'indice d'impact brut obtenu par le premier et le critère de récurrence de l'action, permettant d'obtenir un indice d'impact total pour chaque action (Figure 12). Le tableau 2 permet de s'intéresser à l'action dans sa longévité, là où le tableau 1 ne permet que de regarder son contenu. Il offre un recul sur l'impact d'une action dans la vie quotidienne des étudiants.

Figure 12 : Calcul de l'indice d'impact total

Tableau 2 : Indice d'impact total						
Récurrence	5 - Pérenne					
	4 - Récurrence (fréquence forte)					
	3 - Récurrence (fréquence moyenne)					
	2 - Occasionnelle					
	1 - Exceptionnelle					
		1 - Très faible	2 - Faible	3 - Moyen	4 - Fort	5 - Très fort
Impact brut						

Légende :

Impact total	
Très faible : couleur rouge	
Faible : couleur orange	
Moyen : couleur jaune	
Fort : couleur vert clair	
Très fort : couleur vert	

Là où l'impact du SDVE peut-être diminué par le manque et la faiblesse des outils de suivi (voir I - 3.2), l'indice d'impact peut s'avérer être un outil particulièrement intéressant pour le Crous et la ComUE. Tout en gardant ses faiblesses méthodologiques en tête et en l'adaptant à des spécificités locales ou sectorielles, il permettrait de porter un jugement appréciatif systématique et homogène sur les actions découlant du SDVE, et ainsi d'identifier plus facilement les actions impactantes en termes d'amélioration de la vie étudiante. En cas de besoin, notamment de contraintes budgétaires accrues, il pourrait devenir un outil d'arbitrage permettant de prioriser les actions les plus utiles et appréciées des étudiants. Si les opérateurs de vie étudiante ont déjà une certaine idée du succès de leurs actions, l'indice d'impact permettrait de formaliser et d'objectiver ces impressions.

2. 3.2. Monographies : analyse d'actions emblématiques

Pour mieux étudier l'impact des actions du SDVE, nous avons basé notre étude sur une série d'actions marquantes mises en avant par le Crous et la ComUE dans nos entretiens et observations. Au total, ce sont 15 actions qui ont été soumises à notre matrice d'impact. Parmi elles, nous pouvons citer le "Mois du bien-être", le "Freestival", les ateliers "Freesport", l'instauration du Centre de santé mentale 102, et les ateliers de cuisines "Cook'eat", "La Main à la pâte" ou encore "Disco, Potage, Culottes". Nous avons pu évaluer ces actions au travers des deux tableaux présentés ci-dessus (Figures 11 et 12), et pu obtenir les résultats suivants :

Figure 13 : Utilisation de l'indice d'impact dans le cadre du Zoom Action

Tableau 1 : Indice d'impact brut						
Quantification public	5 - Très fort			Calendrier recettes	Rentrée et rallye burgiens	Centre de santé mentale 102
	4 - Fort			Cookeat Peps	Marché aux cadeaux La Main à la Pâte	Freestival Freesport Kits hygiène
	3 - Moyen		Concours de pâtisserie			
	2 - Faible			Disco, Potage et Culottes	Cook'eat Mois du bien-être	
	1 - Très faible					
		1 - Très faible	2 - Faible	3 - Moyen	4 - Fort	5 - Très fort
Degré d'amélioration vie étudiante						
Tableau 2 : Indice d'impact total						
Récurrence	5 - Pérenne				Calendrier recettes	Centre de santé mentale 102
	4 - Récurrence (fréquence forte)			Mois du bien-être Cookeat		Freesport
	3 - Récurrence (fréquence moyenne)		Concours de pâtisserie Disco, Potage, Culottes	Cook'eat	Marché aux cadeaux	Freestival Rentrée et rallye burgiens
	2 - Occasionnelle			Peps	La Main à la Pâte	Kits hygiène
	1 - Exceptionnelle					
		1 - Très faible	2 - Faible	3 - Moyen	4 - Fort	5 - Très fort
Impact brut						

Les actions classées dans la couleur verte sont jugées très fortement impactantes sur la qualité de la vie étudiante, à la fois en termes d'amélioration que de pertinence et de récurrence. Prenons l'exemple du Centre de santé mentale 102, évalué dans notre matrice comme une action à très fort impact. Rappelons que le 102 est un service offrant des consultations en matière de santé mentale ainsi que des actions de sensibilisation et de prévention des risques liés à ces enjeux de santé. Bien que le projet de création du 102 a été imaginé avant la mise en place du SDVE, son développement effectif s'est fait en lien avec ce dernier jusqu'à son ouverture en 2024, et qui répond selon le service à une demande incorporée au SDVE.

“Le SDVE a quand même, euh, enfin, est quand même venu en amont du Cent-deux et c'est eux qui ont fait l'étude de terrain, des besoins, etc., pour que le Cent-deux ouvre, au final. Donc, on a répondu à la - enfin, le Cent-deux a répondu à une demande qui a été faite dans le schéma directeur.”

Marine Gonsolin, Directrice du Centre de santé mentale 102

Le résultat matriciel s'explique dans un premier temps par le nombre d'utilisateurs du service, jugé par le personnel du centre et la présidence de la ComUE comme très satisfaisant au vu du “taux de remplissage” et des “retours étudiants positifs”, et surtout répondant à un vrai

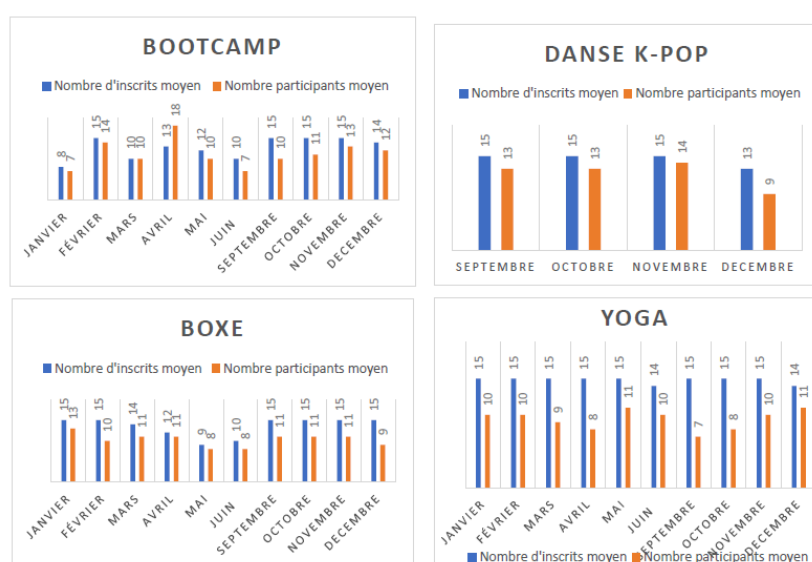
besoin à la fois des étudiants et aussi de la mission de vie étudiante qui intègre cette dimension de santé mentale étudiante. Ainsi, et pour les mêmes raisons, le Centre 102 a obtenu une note de 5 en public et 5 en amélioration de VE puisque touchant un large panel d'étudiants, qui revendiquent l'utilité et l'impact réel de ce service. Enfin, cette note a été complétée dans le deuxième tableau par une variable de récurrence, évaluée ici comme très forte du fait de l'institutionnalisation du Centre 102, devenu un service pérenne de la ComUE. Il constitue ainsi un parfait exemple d'actions en lien avec le SDVE pouvant être regardé selon nos critères comme très impactant.

Il en va de même pour le programme "Freesport", créé en 2019, et qui propose des séances hebdomadaires visant à favoriser la pratique régulière d'une activité physique. Si la variable public ne peut être maximisée, en raison de la limite imposée par les infrastructures, nous pouvons constater une réelle amélioration de la VE par ces activités, comme en témoignent les retours des usagers. Ainsi, en plus de la récurrence des ateliers, le programme "Freesport" nous est apparu comme une action à très fort impact sur la vie étudiante.

"J'ai participé à de nombreuses séances de yoga organisées par le Crous de Lyon et je suis désolée que cela se soit arrêté si brutalement. Je comprends l'incertitude budgétaire actuelle en France, mais n'hésitez pas à relancer ce dispositif dès que possible. Ces séances étaient un moment important de ma semaine, un véritable temps de bien-être dans ma vie d'étudiante."

Etudiant témoignant dans le Rapport d'activités 2025 du Service Vie de Campus et Innovation du Crous

Figure 14 : Taux d'inscription et de participation moyens aux ateliers "Freesport"



Rapport d'activités service VCI - année 2025

Les actions classées en vert clair sont jugées fortement impactantes en raison de leur degré d'amélioration de la VE plus faible et leur public moins large par rapport au potentiel de l'action et le territoire de son ressort. Prenons l'exemple du "Freestival", un événement annuel rassemblant plusieurs ateliers autour des thématiques de gestion du budget, de culture, d'alimentation saine et équilibrée, du lien social, et de prévention santé. Au total, ce sont 55 membres de personnels mobilisés sur les deux jours, 50 partenaires et intervenants pour animer, 22 ateliers mis en place, 542 kits de protection périodiques distribués, 10 bénévoles la friperie/braderie sur deux jours, etc., pour une mobilisation totale de 2300 étudiants originaires de plus de 60 établissements de l'académie. Si ce chiffre reste important, il peut toutefois être confronté au total d'étudiants présents sur l'ensemble de l'académie, soit 221 046 étudiants selon l'Observatoire de la vie étudiante en 2024, étant donné que cet événement s'adresse à tous ces étudiants. Ainsi, le "Freestival" réunit un grand nombre d'étudiants, principalement lyonnais, mais n'atteint pas le potentiel qu'il pourrait atteindre. Le résultat matriciel demeure donc autour de 4 (Figure 13), toutefois complété par un score très fort en termes d'amélioration de VE puisque cet événement permet de consacrer des thèmes importants de la VE. Son score total est cependant réduit sur le deuxième tableau du fait de la récurrence "moyenne" du festival, se déroulant une seule fois par an, alors qu'il est pourtant fortement impactant sur la vie étudiante. Une solution pour augmenter le score de cette action, il pourrait être envisagé d'organiser une deuxième session du "Freestival" à la rentrée du Semestre 2, qui permettrait d'augmenter son score de récurrence (deux fois par an), ainsi que son score de public (2300 étudiants potentiels sur la deuxième session).

Les actions classées en jaune sont jugées moyennement impactantes. Cela s'explique par un score public moyen, en raison d'un public moyennement mobilisé par rapport au potentiel de l'action et du territoire concerné, de même que par un score d'amélioration VE plus faible par rapport aux actions jugées fortement impactantes. C'est le cas dans notre étude du "Mois du bien-être", un mois rassemblant plusieurs ateliers, animations et interventions autour des thématiques de santé mentale et gestion du stress, santé physique, alimentation, santé affective et sexuelle, et addictions. Pour l'édition 2025, 1250 étudiants ont été concernés sur Lyon, Saint-Étienne, Roanne et Bourg-en-Bresse. Ainsi, cet événement concerne l'ensemble des étudiants de l'académie, mais n'a mobilisé au total que 0.5% de cet ensemble, présence encore plus faible si on tient compte de la durée de l'événement sur un mois. Ce faible score est toutefois compensé par le score fort de l'événement en termes d'amélioration de la VE puisque les ateliers organisés durant le mois touchent des thèmes importants de la VE et que les étudiants mobilisés ont fait part des bons retours. De même, la récurrence de cet événement, qui se place dans la durée, contribue au score plus élevé de l'événement. À l'inverse, le "Marché aux cadeaux" est une action évaluée dans le premier tableau comme une action fortement impactante, du fait du public mobilisé (254 étudiants) pour la ville de Lyon. Toutefois son degré d'amélioration de la VE demeure faible car ne touche pas à des problématiques générales de vie étudiante comme pour des actions vertes, et qui même si elles plaisent aux étudiants mobilisés, ne modifient pas leurs pratiques de vie. De plus, en raison de sa faible récurrence, cette action a été évaluée dans le deuxième tableau comme une

action moyennement impactante, car bien que utile et améliorante, elle ne peut pas avoir un score supérieur si organisée une seule fois par an.

Enfin, les actions classées en orange sont jugées comme faiblement impactantes, du fait de la faible présence d'étudiants par rapport au potentiel chiffre, et un impact moindre sur la VE. C'est le cas ici du Concours de pâtisserie qui, bien que très bien organisé et mobilisant un nombre d'élèves logique au vu de l'infrastructure, ne concerne pas un volet très important de la vie étudiante et s'adresse à des étudiants déjà habitués à la cuisine, ne permettant donc pas de sensibiliser de nouveaux étudiants aux questions d'alimentation. De plus, la faible récurrence de l'action participe à un score plus faible. Il en va de même pour la soirée "Disco, Potage, Culottes", visant à échanger avec les partenaires sur des enjeux liés aux VSS et à la santé, de même que tri sélectif et non gaspillage (jeux et ateliers, stands de sensibilisation/prévention, distribution de protections périodiques lavables et kits d'hygiène). Si l'impact sur la vie étudiante est plus prononcé que pour le Marché au cadeaux car l'événement aborde des thématiques importantes de VSS et de développement durable, son score matriciel est jugé plus faible en raison du faible nombre d'étudiants présents lors de l'événement. Si ces deux actions sont évaluées comme étant plus faibles en termes d'impact, elles pourraient toutefois s'améliorer notamment en matière de fréquence, qui pourrait faire augmenter le score de récurrence, ou encore sur la communication qui est un enjeu global du SDVE.

Que retenir de cet outil d'évaluation ? Dans un premier temps, nous pouvons constater qu'il n'y a pas eu d'action classée en rouge. Cela s'explique par le fait que les actions, celles évaluées mais aussi bon nombre d'autres proposées, parviennent toujours à trouver leur public. Et même si celui-ci peut être réduit, d'autres critères peuvent contribuer à améliorer l'impact des actions, notamment au travers des nombreux thèmes couverts, qui renforcent aussi l'idée d'un élargissement des missions de VE permis par le SDVE. Cet outil permet également une centralisation des actions et peut donc faire ressortir les manques d'actions dans certains axes (à l'image du tableau participatif vu en Cotech). En revanche, l'indice ne permet pas la traçabilité des actions ni une évaluation de leur imputabilité au SDVE.

Ainsi, là où l'impact du SDVE peut-être diminué par le manque et la faiblesse des outils de suivi, l'indice d'impact peut s'avérer être un outil particulièrement intéressant pour le Crous et la ComUE. Tout en gardant ses faiblesses méthodologiques en tête et en l'adaptant à des spécificités locales ou sectorielles, il permet de porter un jugement appréciatif systématique et homogène sur les actions découlant du SDVE, et ainsi d'identifier plus facilement les actions impactantes en termes d'amélioration de la vie étudiante. En cas de besoin, notamment de contraintes budgétaires accrues, il pourrait devenir un outil d'arbitrage permettant de prioriser les actions les plus utiles et appréciées des étudiants. Si les opérateurs de vie étudiante ont déjà une certaine idée du succès de leurs actions, l'indice d'impact permettrait de formaliser et d'objectiver ces impressions.

Conclusion de la seconde partie :

Au terme de cette deuxième partie, il apparaît que le SDVE peine à se traduire pleinement dans les faits. Si les acteurs de terrain font preuve d'un engagement réel, la plupart des actions recensées existaient avant le document ou ont émergé, mais indépendamment de lui, rendant toute imputabilité directe difficile à établir. Le SDVE agit donc davantage comme un cadre de légitimation que comme un véritable moteur d'action. À cela s'ajoutent des contraintes structurelles qui freinent le déploiement total du dispositif : une dépendance à la CVEC qui défavorise les petits établissements, un financement orienté vers des actions ponctuelles plutôt que durables, et un turnover des agents fragilisant la continuité des projets. Enfin, l'absence d'outils de suivi partagés empêche de mesurer ce que les actions produisent réellement sur la vie étudiante. C'est précisément sur ces points faibles que le prochain cycle du SDVE devra progresser afin de pouvoir tenir ses promesses opérationnelles.

Conclusion générale

Cette évaluation avait pour ambition de répondre à une question simple en apparence, pourtant complexe dans les faits : dans quelle mesure le SDVE est-il un dispositif permettant de répondre aux besoins de la communauté étudiante ? Après plusieurs mois d'enquête, d'entretiens et d'observations, le bilan est nuancé, entre réels apports et limites structurelles.

Ce que le SDVE a apporté

Le premier point fort du SDVE est d'avoir posé une définition large, même ambitieuse de ce qu'est la vie étudiante. Avant sa rédaction, chaque acteur abordait le sujet par sa propre porte d'entrée : le Crous par le logement et la restauration, les établissements par la vie associative, les collectivités par leurs compétences propres. Le SDVE a su étendre la vie étudiante à d'avantages de sujets: la santé mentale, l'accès aux droits, l'alimentation, l'engagement, ou encore la transition écologique. Ce changement de regard a permis à des établissements qui ne pensaient la vie étudiante que par l'axe associatif de prendre conscience de l'étendue de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs étudiants.

Également, le dispositif réussi à faire exister un espace de dialogue entre des institutions qui ne se parlaient que peu auparavant. Les comités techniques et de pilotage ont tenu dans la durée, et les établissements y trouvent une utilité réelle : s'inspirer de ce que font les autres, comparer leurs pratiques, identifier des manques. Dans un contexte où l'enseignement supérieur pousse à une concurrence entre établissements, maintenir ces espaces de coopération relève d'une certaine performance.

Sur le terrain, certaines actions montrent ce que le dispositif peut produire lorsque les conditions le permettent. Le Centre de santé mentale 102, le programme "Freesport", ou encore le "Freestival" : ces initiatives touchent de vrais besoins, elles sont appréciées par les étudiants qui y participent, tout en s'inscrivant dans la durée.

Les limites du dispositif

D'un autre côté, plusieurs fragilités traversent le dispositif, et il semble important d'en tenir compte au terme de notre analyse. La première concerne l'appropriation du document lui-même par les établissements. Un nombre non négligeable d'entre eux connaissent mal le SDVE, et l'ont parfois découvert à l'occasion de nos entretiens. Sans lecture, il n'y a pas d'appropriation ; sans appropriation, pas d'impulsion réelle vers de nouvelles actions. Le SDVE reste pour beaucoup un document de référence abstraite plutôt qu'un outil de travail quotidien pour les équipes de vie étudiante.

L'imputabilité des actions est par ailleurs une question difficile à trancher. La grande majorité des personnes interrogées nous ont dit que leurs actions existaient indépendamment du SDVE. Des actions qui répondaient à des besoins identifiés sur le terrain, à des demandes étudiantes, ou simplement au volontarisme de leurs équipes. Le SDVE permet de donner une cohérence d'ensemble à ce qui se fait, mais il ne le génère que rarement. C'est une distinction importante : un cadre de légitimation n'est pas un moteur d'action.

Le suivi des actions constitue un autre point faible. Les outils sont rares, hétérogènes, et quand ils existent, ils mesurent des volumes (combien de participants? combien de séances?) sans vraiment parvenir à mesurer ce qui compte : est-ce que les étudiants vont mieux ? Est-ce que leurs conditions de vie se sont améliorées ? Cette lacune n'est pas propre au SDVE de l'académie de Lyon: elle reflète une difficulté des politiques de vie étudiante à construire des indicateurs d'impact qualitatifs. Cela empêche toute évaluation sérieuse de ce que le dispositif produit réellement.

Enfin, les contraintes financières et humaines pèsent sur son impact. La dépendance à la CVEC, distribuée en partie sous forme d'appels à projets, favorise les établissements les mieux dotés en personnel administratif, au détriment des plus petits. Et le turnover des agents de vie étudiante, souvent sur des postes précaires, souvent peu nombreux, fragilise la continuité des projets : trop d'actions reposent encore sur l'investissement d'une seule personne, et disparaissent avec elle.

Synthèse des préconisations

Notre travail d'évaluation du SDVE nous a amené à formuler et proposer des pistes d'action, qui se sont vues complétées par nos échanges avec nos partenaires du Crous et de la ComUE de Lyon lors de notre restitution finale. Par conséquent, il s'agit ici de mettre en avant des préconisations issues à la fois de notre enquête évaluative et des réactions pertinentes qui l'ont suivies.

Piste d'action n°1 : Développer les outils nécessaires au renforcement et à l'uniformisation de l'évaluation du SDVE et de l'impact de ses actions.

Nous avons pu formuler dans ce rapport un manque d'outils de suivi, posant problème pour l'évaluation de l'impact des actions liées au SDVE. Par nos observations des comités, nous avons pu constater l'existence de certains outils, comme les tableaux de remontée d'actions du COTECH et la page internet du site de la ComUE dédiée à la présentation des actions importantes. Le constat formulé sur ces outils est qu'ils sont sous-employés par les établissements et pas suffisamment mis en œuvre dans les stratégies d'évaluation. Il faut donc encourager les établissements à se servir de ces outils, qui sont pertinents pour la remontée d'informations et pourraient être utiles pour cette évaluation si mis en valeur.

En complément de ces outils existants, notre matrice d'impact pourrait constituer un apport en termes de clarté méthodologique et d'identification des actions les plus impactantes. L'utilisation de cet outil permettrait de prioriser des pistes d'actions pour développer les axes du SDVE et compléter les manques d'actions ayant pu être observés dans certains de ces axes. Ainsi, il pourrait en ressortir une évaluation plus efficace, permettant d'identifier des actions à pérenniser sur certains sites, et à dupliquer sur d'autres.

Piste d'action n°2 : Renforcer les outils de communication pour faire connaître et rendre visible le SDVE auprès des établissements.

Considérant la critique sur la trop grande méconnaissance du SDVE par les établissements, il est nécessaire de rendre le document plus visible auprès des établissements et des agents du Crous, et d'encourager une lecture plus régulière du document. Pour se faire, une diffusion plus large du schéma sous forme synthétisée, "**L'Essentiel du SDVE**", pourrait être envisagée, ce dernier permettant une compréhension plus simple et efficace grâce à son résumé des axes SDVE et ses pistes de réflexions.

Un autre constat présenté dans ce rapport est celui d'une double ambition du SDVE, à la fois politique et stratégique, qui s'avère très large et conséquente à porter. Si le SDVE a réussi politiquement à élargir la conception de la vie étudiante et la présenter comme un tout cohérent, les lacunes du documents résident plus dans le fait qu'il ne mentionne que peu

d'actions concrètes. Il serait alors intéressant de préserver le SDVE dans sa version longue comme feuille de route politique permettant de poser un cadre autour de la politique d'amélioration de la vie étudiante auprès de tous les porteurs de vie étudiante, mais de réaliser une **feuille de route spécifique aux établissements** en parallèle. Cette feuille serait plus synthétique, et pourrait même tenir lieu de document "L'Essentiel du SDVE". Elle prioriserait plus les axes soulevés par le SDVE au regard de la faisabilité du côté des établissements, par exemple en enlevant toute mention de la thématique du logement. Ce document plus concis présenterait trois ou quatre priorités d'actions sur 5 ans. Il pourrait adopter une architecture à trois niveaux similaire à celle de "L'Essentiel du SDVE" mais dont le dernier volet serait plus poussé, à savoir des axes, contenant des constats quant à la situation de l'académie, au sein desquelles seraient décrites des actions possibles. La feuille de route pour les établissements aurait comme avantage principal le fait d'exposer des priorités d'actions aux établissements et d'offrir un cadre d'inspiration concret à travers des exemples d'actions correspond aux constats réalisés, fondé sur des actions précédemment réalisées par certains établissements par exemple ou sur des idées émanant des porteurs du SDVE.

La visibilité du SDVE pourrait éventuellement être améliorée au niveau de sa dénomination, puisqu'il existe une certaine confusion entre les SDVE établissements et le SDVE du Crous et de la ComUE. Un nom tel que "**Schéma d'Amélioration de la Vie Étudiante**" (SAVE) permettrait de distinguer le SDVE de ceux des établissements en tant que document cadre à l'échelle de l'académie, mais aussi d'afficher un lien plus direct avec le bien-être étudiant.

Piste d'action n°3 : Restructurer le SDVE pour renforcer son opérationnalisation et la dynamique collective des établissements

La préconisation présentée ci-dessous répond à deux constats réalisés au cours de notre enquête. Le premier est celui d'un manque de dynamique collective entre les établissements pour œuvrer pour le bien-être étudiant, ce qui affecte l'opérationnalisation d'une stratégie de vie étudiante de grande envergure. Le deuxième correspond au fait que les établissements de petite envergure manquent de moyens humains et financiers pour répondre à des appels à projet, et donc pour mener des actions.

En réponse à cela, il serait intéressant de désigner parmi les référents SDVE des établissements des pilotes d'actions par thématique, telle que le sport ou la prévention de comportements à risque. Ils pourraient être désignés annuellement lors des comités de pilotage et auraient un rôle de suivi et de coordination auprès des établissements, autant pour s'assurer de l'avancement des structures sur ces sujets que pour aider au partage d'informations et de pistes d'actions. Ce serait une manière de responsabiliser les référents des établissements dans la mise en œuvre du SDVE, et ainsi d'encourager les établissements à travailler conjointement sur une stratégie de vie étudiante.

Des groupes de travail thématiques pourraient accompagner ce dispositif pour renforcer une dynamique de réflexion et d'entraide collective autour des enjeux soulevés par le SDVE. Ces groupes de travail réuniraient les référents SDVE de quelques établissements lors de réunions intermédiaires, entre les trois comités techniques annuels. Il s'agirait de maintenir une

cohésion entre les établissements, d'assurer un suivi plus proche et sectoriel des actions des établissements, et d'approfondir une réflexion collective au sein de groupes plus restreints. Cet outil pourrait également permettre de mettre en commun les moyens humains concernant l'élaboration d'actions de vie étudiante, voire le remplissage d'appels à projet, et apporterait ainsi une aide aux établissements de plus petite envergure dans la conception, le financement et la réalisation de ces actions.

Piste d'action n°4 : Créer des comités de site territorialisés par ville universitaire sur le modèle BFC.

Notre participation aux comités techniques et de pilotage nous ont permis d'observer comment la stratégie du SDVE se déployait lors de ces temps de diagnostics entre établissements ou entre collectivités. En revanche, nous avons constaté dans notre travail d'évaluation que la stratégie restait limitée tant qu'elle ne permettait pas de rassembler l'ensemble des acteurs (services du Crous et de la ComUE, établissements concernés et partenaires) opérant sur un même territoire et aux réalités locales similaires.

Dans notre étude préalable au travail d'évaluation, nous nous sommes intéressés à d'autres dispositifs équivalents dans d'autres territoires. Ainsi, notre lecture du schéma directeur du Crous de Bourgogne-Franche-Comté nous a permis de souligner que la stratégie développée de leur côté était de mettre en place des comités dans les villes accueillant des sites d'études sur leur territoire qui « rassemblent les acteurs locaux » pour s'approprier et partager les enseignements des diagnostics réalisés et adaptés ainsi leurs plans d'action aux réalités territoriales.

Sur le même format des comités techniques concernant les collectivités et ceux des établissements, il s'agirait de rassembler les acteurs opérant la stratégie du SDVE dans les villes de Lyon, Saint-Etienne, Roanne et de Bourg-en-Bresse. Chacune de ces villes universitaires organiserait un comité de site qui permettrait de superviser la stratégie SDVE et d'échanger leur bilan et diagnostic.

Résumé

Ce rapport évalue le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) 2022-2027, co-porté par le Crous de Lyon et la Communauté d'universités et établissements (ComUE) de Lyon. Une question centrale guide l'analyse : dans quelle mesure ce dispositif répond-il aux besoins de la communauté étudiante ? La démarche mobilise une méthodologie mixte combinant analyse documentaire, observations d'instances de gouvernance, entretiens semi-directifs auprès de onze établissements membres et associés de la ComUE, une enquête quantitative auprès de vingt-cinq établissements, ainsi qu'une analyse d'impact d'actions de vie étudiante. Les résultats montrent que le SDVE constitue un outil de gouvernance partagée efficace sur le plan politique, favorisant une vision transversale de la vie étudiante et une dynamique de concertation entre acteurs institutionnels. Toutefois, sa traduction opérationnelle reste limitée : imputabilité incertaine des actions, outils de suivi insuffisants et contraintes financières et humaines structurelles freinent l'amélioration concrète et mesurable des conditions de vie étudiante.

MOTS CLÉS : Vie étudiante – Bien-être étudiant – SDVE – Non-recours – Stratégies de vie étudiante – Pilotage de politiques publiques

Annexes

Liste des annexes

1. Bibliographie
2. Liens internet vers d'autres SDVE mobilisés
3. Liens internet vers les SDVE établissements mobilisés
4. Entretiens et observations réalisées
5. Outil de typologie des actions
6. Trame de l'enquête quantitative diffusée aux établissements
7. Résultats de l'enquête quantitative diffusée aux établissements
8. Compte-rendu Copil

Annexe 1 : Bibliographie

Thèmes	Sous-thèmes	Références	Commentaires
SDVE	Création d'un SDVE	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, « Guide méthodologique Schéma Directeur Vie Étudiante (version courte) », 2023. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/sch-ma-directeur-vie-etudiante-2023---version-courte-28349.pdf « LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche », dans <i>Code de l'Éducation</i>, 2013. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000027736725/2013-07-24 « Section 1 : Dispositions communes (Articles L718-2 à L718-5) », dans <i>Code de l'Éducation</i>, 2013. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIA RTI000027739192/2013-07-24	• Résume les points importants pour la création et le suivi du SDVE, et précise les textes législatifs donnant les obligations relatives au schéma. • Loi créant le principe et le statut du SDVE. • Création de la loi de 2013 précisant les obligations qui pèsent sur les ComUE et CROUS en matière de SDVE : ancienne obligation pour la ComUE de créer un SDVE en partenariat avec le CROUS, qui est désormais une obligation pour les établissements et une recommandation pour les ComUE.

	Évolution	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, « Guide méthodologique Schéma Directeur Vie Étudiante (version longue) », 2023. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/sch-ma-directeur-vie-etudiante-2023---version-longue-28346.pdf UNIVERSITÉ DE LYON, CROUS, « Schéma Directeur de Vie Étudiante 2022-2027 », 2022. https://www.universite-lyon.fr/medias/fichier/brochure-sdve-vf-web_1671195644809-pdf?ID_FICHE=139923 UNIVERSITÉ DE TOULOUSE, « Schéma d'amélioration de la vie étudiante », 2013 (en ligne : https://schema-vie-etudiante.univ-toulouse.fr/).	• Précision dans la partie 1.1 de l'obligation de création d'un SDVE se portant désormais sur les établissements, qui peuvent éventuellement se baser sur le schéma de leur ComUE (plus obligatoire, mais toujours en partenariat avec le CROUS). • Précise aussi la nécessité de replacer le SDVE dans un contexte plus global (régional, académique, métropolitain). • SDVE complet précisant les orientations et les grands axes de travail pour les établissements partenaires de la ComUE et du CROUS lyonnais. • Perspective de comparaison avec le SDVE du CROUS/ComUE de Lyon (construction, objectifs, modèles de déploiement, modalités de gouvernance).
--	-----------	--	---

Contexte et imbrications du SDVE Lyonnais	Niveau régional	RÉGION AUVERGNE-RHÔNES-ALPES, « Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2022-2028 », 2022. https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/1611/download?inline UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ, « Schéma directeur de la vie étudiante – Université de Franche-Comté », 2024. file:///C:/Users/User/Downloads/sdve-6_final-1.pdf	• Précise les principes d'intervention de la région, notamment en matière de vie étudiante (principalement du financement) et le cadre d'accompagnement du SDVE CROUS/ComUE. + Voir les implications du Rectorat. • Perspective de comparaison avec le SDVE du CROUS/ComUE de Lyon (construction, objectifs, modèles de déploiement, modalités de gouvernance). • Voir l'implication dans le projet SDVE et l'usage fait du SDVE CROUS/ComUE.
	Niveau métropolitain	MÉTROPOLE DE LYON, « Schéma de Développement Universitaire - Ambition 2030 », 2020. https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/education/20230106_schema-de-veloppement-universitaire-2030.pdf	• Partenariat avec la ComUE / renouvellement du SDU 2010-2020 mais avec les améliorations nécessaires face à l'émergence de nouveaux besoins (intéressant de voir la comparaison avec le premier SDU et les raisons de son maintien) • Peut nous offrir une piste de réflexion sur la pertinence des axes du SDVE CROUS/ComUE, des actions mises en place, et peut constituer une base de préconisations.

		<i>Schéma campus de la Métropole de Saint-Étienne</i>	Document introuvable en ligne mais bien présent dans la fiche projet PF (à voir avec CROUS/ComUE).
Établissements	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1, « Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2024 - 2027 », 2024. file:///C:/Users/User/Downloads/Document%20officiel%20SDVE.pdf UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3, « Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2024 - 2027 », 2024. file:///C:/Users/User/Downloads/SDVE_WEB.pdf UNIVERSITÉ JEAN MONNET, « Schéma Directeur de la Vie Étudiante de l'Université Jean Monnet 2022 - 2027 », 2022. file:///C:/Users/User/Downloads/MEP-SDVE%20UJM%202022-2027-long-v4%20finale.pdf	- Obligation pour les établissements / comme expliqué dans le Guide méthodologique du Ministère, grosse influence du SDVE CROUS/ComUE sur les SDVE des établissements - Voir si les actions mises en place s'inscrivent dans la démarche SDVE et avec quels partenaires. - Objectifs de comparaison de la construction, des axes et objectifs, modalités de gouvernance et de suivi, déploiement et actions mises en place + Voir l'implication des établissements dans leurs antennes de Bourg-en-Bresse (Campus de Bourg-en-Bresse - Université Jean Moulin Lyon 3 et IUT Lyon 1 site de Bourg-en-Bresse) et de Roanne (IUT de Roanne - UJM).	

Évaluation des politiques publiques	Méthode et outils d'évaluation	Observatoire national de la vie étudiante https://www.ove-national.education.fr/ Service Public Plus https://www.plus.transformation.gouv.fr/ LANGOT François et PETIT Pascale, « L'évaluation des politiques publiques: Introduction », <i>Revue française d'économie</i>, no 1, Revue française d'économie, rubrique « Économie », 12 août 2021, p. 3-13. https://shs.cairn.info/revue-francaise-d-economie-2021-1-page-3 « Revue française d'administration publique 2013/4 (N° 148) », sur <i>DA Cairn.info</i>, 2013 (en ligne : https://droit.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2013-4 ; consulté le 20 octobre 2025). « Idées économiques et sociales 2018/3 (N° 193) », sur <i>SHS Cairn.info</i>, 2018 (en ligne : https://shs.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2018-3 ; consulté le 20 octobre 2025).	• Publie des chiffres et des études sur certains aspects de la vie étudiante, donc utiles pour faire des préconisations, et évaluer la force et les faiblesses du SDVE. • Réservoir d'outils méthodologiques pour l'enquête auprès des étudiants. • Introduction à l'évaluation des politiques publiques pour mieux comprendre les attendus du projet et des partenaires, ainsi que la méthodologie à adopter. • Deux revues scientifiques présentant un état de l'art en matière d'évaluation de politiques publiques et donc sources de méthodologie et d'outils d'évaluation.
-------------------------------------	--------------------------------	--	---

Annexe 2 : Liens internet vers d'autres SDVE mobilisés

Crous Normandie	Schéma directeur de la vie étudiante - Normandie Université
Crous Bourgogne Franche-Comté	Schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029 - Crous Bourgogne-Franche-Comté
Crous Toulouse	Schéma d'amélioration de la vie étudiante

Annexe 3 : Liens internet vers les SDVE établissements mobilisés

Université Lyon 1 Claude Bernard	L'Université Claude Bernard Lyon 1 lance son Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) pour la période 2024-2027
Université Lyon 2 Lumière	Schéma Directeur Vie Étudiante - Université Lumière Lyon 2
Université Lyon 3 Jean Moulin	Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2024-2027
Université Jean Monnet Saint-Etienne	Schéma directeur de la vie étudiante de l'UJM - Université Jean Monnet
École Centrale Lyon	SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ET DU BIEN-ÊTRE ÉTUDIANT

Annexe 4 : Entretiens et observations réalisées

Entretiens	Infos pratiques	Qui a réalisé l'entretien ? ?
Sciences Po Lyon : Chargé de vie étudiante et référente égalité	26 nov. 2025	Mohamed et Guillaume
Centrale : Responsable du service de la vie étudiante	10 déc. 2025	Lilia et Guillaume
ENSATT : Responsable administrative et	10 déc. 2025	Noé et Mohamed

financière, direction des études		
Direction du Crous :	12 déc. 2025	Marie-Anne et Noé
UJM : Directrice de la vie de campus	15 déc. 2025	Ethane et Jean-Baptiste
Lyon 1 La Doua (Uni Claude Bernard) : Directrice de la vie étudiante	21 janv. 2026	Noé et Jean-Baptiste
Lyon 2 PdA : Chargé de projets vie étudiante / en charge du SDVE Lyon 2	21 janv. 2026	Marie-Anne et Lilia
Lyon 3 : Responsable du pôle vie étudiante	22 janv. 2026	Noé et Guillaume
Présidence de la ComUE :	23 janv. 2026	Ethane et Noé
EM Lyon :	28 janv. 2026	Jean-Baptiste et Mohamed
IUT Roanne : Responsable pôle VE et Vie des personnels	2 févr. 2026	Noé et Jean-Baptiste
Sport UDL : Président de l'AS UDL	4 févr. 2026	Noé et Marie-Anne
VPE : VPE ComUE, Lyon 1, Lyon 2 et INSA	4 févr. 2026	Lilia, Noé, Ethane, Jean-Baptiste
Santé UDL : Directrice Centre de santé mentale // médecin	17 févr. 2026	Ethane et Guillaume
Communication Crous : Directrice com Crous Lyon	18 févr. 2026	Lilia
Restauration Crous et Logement Crous : Directrice restauration Crous Lyon et Directrice de l'hébergement Crous Lyon	24 févr. 2026	Marie-Anne et Mohamed
Service vie de campus et innovation	25 févr. 2026	Lilia et Noé
Chargé de projets santé, bien-être et sport (Freesport)	4 mars 2026	Mohamed et Ethane
Chargée de projets/événements en lien avec alimentation	4 mars 2026	Marie-Anne et Lilia

Tableau des observations réalisées

COTECH établissement	6 nov. 2025	Lilia, Marie-Anne et Guillaume
COTECH collectivités	24 nov. 2025	Noé et Mohamed
COFIL 2025	9 déc. 2025	Ethane et Jean-Baptiste

Annexe 5 : Outil de typologie des actions

Tableau 1 : Indice d'impact brut						
Quantification public	5 - Très fort			Calendrier recettes	Rentrée et rallye burgiens	Centre de santé mentale 102
	4 - Fort			Cookeat Peps	Marché aux cadeaux La Main à la Pâte	Freestival Freesport Kits hygiène
	3 - Moyen		Concours de pâtisserie			
	2 - Faible			Disco, Potage et Culottes	Cook'eat Mois du bien-être	
	1 - Très faible					
		1 - Très faible	2 - Faible	3 - Moyen	4 - Fort	5 - Très fort
Degré d'amélioration vie étudiante						
Impact brut 1 - Très faible 2 - Faible 3 - Moyen 4 - Fort 5 - Très fort Quantification public : (regarder toutes les actions et le nombre d'étudiants présents (voir minimum et maximum)) 1 - Très faible : 2 - Faible : 3 - Moyen : 4 - Fort : 5 - Très fort : Degré d'amélioration de la vie étudiante : avant/après						
Tableau 2 : Indice d'impact total						
Récurrence	5 - Pérenne				Calendrier recettes	Centre de santé mentale 102
	4 - Récurrence (fréquence forte)			Mois du bien-être Cookeat		Freesport
	3 - Récurrence (fréquence moyenne)		Concours de pâtisserie Disco, Potage, Culottes	Cook'eat	Marché aux cadeaux	Freestival Rentrée et rallye burgiens
	2 - Occasionnelle			Peps	La Main à la Pâte	Kits hygiène
	1 - Exceptionnelle					
		1 - Très faible	2 - Faible	3 - Moyen	4 - Fort	5 - Très fort
Impact brut						
Récurrence Exceptionnelle : action ponctuelle, plus jamais répétée Occasionnelle : action répétée au moins 1 fois mais de façon plutôt aléatoire, non régulière Récurrence (fréquence moyenne) : Récurrence (fréquence forte) : action répétée souvent, jusqu'à de manière trimestrielle Pérenne : action structurelle, ayant par exemple mené à la création d'institutions Impact total Très faible : couleur rouge Faible : couleur orange Moyen : couleur jaune Fort : couleur vert clair Très fort : couleur vert						

Annexe 6 : Trame de l'enquête quantitative diffusée aux établissements

Chers établissements,

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) est un cadre stratégique visant à améliorer les conditions de vie, d'études et d'engagement des étudiants. Il se décline à deux niveaux : au niveau académique, où il est porté conjointement par le CROUS et la COMUE pour définir des orientations communes à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire, et au niveau local, où chaque établissement l'adapte à ses spécificités.

Actuellement, nous sommes un groupe de 7 étudiants, chargé d'évaluer le SDVE de l'académie du cycle 2022/2027.

Dans ce cadre, nous vous invitons à répondre à ce questionnaire portant sur **les conditions de mise en œuvre et d'impact du SDVE du Crous et de la ComUE**.

La durée moyenne de réponse à ce questionnaire est estimée à 10 minutes maximum, mais peut varier selon le niveau de centralisation des données disponibles au sein de votre établissement et le nombre d'acteurs mobilisés pour y répondre.

Les données transmises feront l'objet d'un traitement confidentiel et seront analysées de manière anonyme via une agrégation des différentes réponses, sans publication de résultats nominativement attribués à un établissement, sauf accord explicite de celui-ci.

Certaines informations demandées peuvent porter sur l'organisation, les moyens ou les publics étudiants de votre établissement. Ces données ne concernent aucune personne physique identifiable et relèvent uniquement de données institutionnelles.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), les données collectées seront conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation de l'évaluation, puis archivées ou supprimées selon les règles en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation du traitement des données vous concernant. Pour toute question relative à cette enquête ou à l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter : **lilia.kowalczyk@sciencespo-lyon.fr**. Nous comptons sur votre participation et sommes à disposition pour toute question à l'adresse mail précédente.

Votre contribution est essentielle à la qualité et à la richesse de cette étude. Le Crous, la ComUE et toute l'équipe d'évaluation de la Public Factory tiennent à remercier chaleureusement tous les répondants pour leur participation et leur engagement. Vos retours sont précieux et contribueront directement à l'amélioration de la vie étudiante.

Introduction : typologie de l'établissement

0.1 À quel type d'établissement appartenez-vous ? (Une seule réponse possible)

- Établissement public d'enseignement supérieur (université, école, institut, etc.)
- Établissement privé d'enseignement supérieur (école, institut, etc.)
- Établissement sous tutelle d'un ministère autre que l'Enseignement supérieur (ex : Santé, Agriculture, etc.)
- Autre (précisez) : _____

0.2 Quel est le statut juridique de votre établissement ? (Une seule réponse possible)

- Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP)
- Grand établissement (ex : École normale supérieure, Polytechnique, etc.)
- Établissement privé reconnu par l'État
- Établissement privé non reconnu par l'État
- Autre (précisez) : _____

0.3 Votre établissement est-il rattaché à une ou plusieurs des structures suivantes ? (Plusieurs réponses possibles)

- ComUE (Communauté d'universités et établissements)
- Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)
- Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ou autre regroupement
- CGE (Conférence des Grandes Ecoles)
- Aucun
- Autre (précisez) : _____

0.4 Dans quelle département votre établissement est-il principalement implanté ? (Liste déroulante avec les différents départements)

0.5 Combien d'étudiants·es sont inscrits dans votre établissement pour cette année 2025-2026 ?

0.6 Quel pourcentage d'étudiants·es bénéficient d'une bourse d'étude au sein de votre établissement ?

0.7 Quel pourcentage de vos étudiant·es est en situation de handicap reconnu ?

0.8 Quel pourcentage de vos étudiant·es sont internationaux ?

1. Structuration stratégique du SDVE

1.1 Comment le SDVE ComUE / Crous a-t-il influencé la hiérarchisation des enjeux liés à la vie étudiante dans votre établissement ?

- Il a permis de recentrer ou de prioriser certains enjeux, en alignement avec les orientations territoriales.
- Il a enrichi notre réflexion, mais nos priorités étaient déjà définies en amont.
- Il a été pris en compte de manière marginale, sans modifier nos priorités existantes.
- Il n'a pas eu d'impact significatif sur notre hiérarchisation des enjeux.

1.2 Comment qualifieriez-vous l'état actuel de la démarche SDVE dans votre établissement ?

- Une stratégie formalisée, intégrée dans les documents officiels et mise en œuvre activement.
- Une démarche en cours de construction, avec des éléments déjà identifiés mais non finalisés.
- Une réflexion amorcée, mais sans cadre structuré ou document écrit à ce stade.
- Aucun travail spécifique n'a été engagé sur ce sujet pour l'instant.

SI LA RÉPONSE à 1.2 est la 4, PAS BESOIN DE LA QUESTION SUIVANTE

1.3 Dans quelle mesure le SDVE ComUE / Crous a-t-il servi de référence pour votre établissement dans la conception de sa propre approche en matière de vie étudiante ?

- Il a constitué une base de travail centrale, guidant la majorité de nos choix stratégiques.
- Il a apporté des éléments utiles, mais nous avons principalement adapté ces orientations à notre contexte local.
- Nous avons consulté ce document, mais notre démarche reste largement indépendante.
- Nous n'avons pas utilisé ce référentiel pour construire notre approche.

2. Déploiement des actions

2.1. Quelle a été l'évolution du volume d'action d'une année sur l'autre ?

- En baisse
- Stable
- En hausse

2.2 Comment se répartissent les actions selon les différents axes du SDVE ? Donnez un pourcentage pour chaque axe.

2.2.1 Soutenir le bien-être étudiant

2.2.2 Faciliter l'accès aux droits des étudiants

2.2.3 Accompagner vers l'autonomie et valoriser l'engagement étudiant

2.2.4 Renouveler les pratiques de communication

2.2.5 Agir pour la transition écologique

2.2.6 Renforcer la gouvernance de la vie étudiante

2.3 Quels types d'actions avez-vous le plus fréquemment déployés ? Classez les de 1 à 3, 1 étant le plus fréquent et 3 le moins fréquent.

- Des actions occasionnelles/one shot
- De l'événementiel récurrent d'une année sur l'autre
- Des offres de services concrètes et continues

2.4 Quel est le niveau général de participation aux actions reliées à l'axe "bien-être étudiant" par rapport aux attentes ?

(Satisfaisant/Plutôt satisfaisant/ plutôt insatisfaisant/ insatisfaisant)

2.4.1 Quel public étudiant a été davantage concerné? (niveau d'études, formation, discipline, boursier, handicap, genre, etc.)

2.5 Quel est le niveau général de participation aux actions reliées à l'axe "favoriser l'accès aux droits des étudiants" par rapport aux attentes ?

(Satisfaisant/Plutôt satisfaisant/ plutôt insatisfaisant/ insatisfaisant)

2.5.1 Quel public étudiant a été davantage concerné? (niveau d'études, formation, discipline, boursier, handicap, genre, etc.)

2.6 Quel est le niveau général de participation aux actions reliées à l'axe l'axe "autonomie et valorisation de l'engagement étudiant" par rapport aux attentes ?

(Satisfaisant/Plutôt satisfaisant/ plutôt insatisfaisant/ insatisfaisant)

2.6.1 Quel public étudiant a été davantage concerné? (niveau d'études, formation, discipline, boursier, handicap, genre, etc.)

2. 7. Les actions liées à la vie étudiante mises en place dans votre établissement ont été inspirées par : (classer par ordre décroissant)

- Votre établissement
- Le Crous et/ou la ComUE
- Des partenaires extérieurs (collectivités, associations...)
- D'autres établissements

2.8 Au vu de vos réponses aux questions précédentes, pensez-vous qu'il existe un ciblage des actions sur des catégories spécifiques d'étudiants (si oui lesquelles, et des exemples / si non, un tel ciblage devrait-il exister?)

3. Moyens financiers consacrés à la vie étudiante

3.1 Comment se structure le financement de la vie étudiante au sein de votre établissement ?
Pour financer les actions de vie étudiante, avez vous :

- Un budget dédié et identifié spécifiquement " vie étudiante ".
 - oui ou non
- Des financements partiellement identifiés, répartis sur plusieurs lignes budgétaires.
 - oui ou non
- Des financements principalement adossés à des dispositifs spécifiques (CVEC, appels à projets, partenariats).
 - oui ou non

3.2 Lequel de ces modes de financement est-il le plus mobilisé pour la vie étudiante dans votre établissement ?

- Un budget dédié et identifié spécifiquement " vie étudiante ".
- Des financements partiellement identifiés, répartis sur plusieurs lignes budgétaires.
- Des financements principalement adossés à des dispositifs spécifiques (CVEC, appels à projets, partenariats).

3.3 Quelle part du budget global de votre établissement est consacrée à la vie étudiante ?
Donnez une estimation en % Réponse en %

3.4 Depuis le lancement du SDVE Crous ComUE 2022–2027, l'existence de ce schéma a-t-elle eu un effet sur les moyens financiers consacrés à la vie étudiante dans votre établissement ?

- Oui, une augmentation des moyens dédiés.
- Oui, une meilleure structuration ou lisibilité des financements existants, sans augmentation significative.
- Non, les moyens sont restés globalement inchangés.
- Non, le SDVE n'a pas eu d'impact identifiable sur les financements.
- Difficile à apprécier à ce stade.

3.5 Comment se structurent les moyens humains consacrés à la vie étudiante dans votre établissement ?

- Une équipe/un poste dédié exclusivement à la vie étudiante
- Des personnels partageant la mission de vie étudiante avec d'autres services
- Des mobilisations ponctuelles de personnel en fonction des projets de vie étudiante
- Aucun personnel spécifiquement identifié pour la vie étudiante

SI RÉPONSE 4 COCHÉE à la question 3.5, ne pas mettre la 3.6 3.7 3.8 3.9

3.6 Combien d'agents salariés, en équivalents temps pleins, sont consacrés à la vie étudiante ?

3.7. Votre établissement dispose-t-il d'un référent SDVE ? Oui/Non

3.7.1 Si oui, le référent SDVE est-il :

- Un poste à part entière dans votre établissement
- Une mission ajoutée à un poste de vie étudiante
- Une mission ajoutée à un poste d'un autre département

3.8 Quel est le statut des personnels mobilisés pour la vie étudiante ?

- Des fonctionnaires avec plus de 5 ans d'expérience en matière de vie étudiante
- Des fonctionnaires avec moins de 5 ans d'expérience en matière de vie étudiante
- Des contractuels avec possibilité de renouvellement de contrat
- Des contractuels sans possibilité de renouvellement de contrat

3.9 À quel niveau de l'organigramme sont rattachés les postes mobilisés pour la vie étudiante ?

- Personnel de direction
- Chargés de mission

3.10 Depuis la mise en œuvre du SDVE dans votre établissement, les moyens humains consacrés à la vie étudiante ont-ils évolué ?

- Oui, avec une augmentation des effectifs dédiés à la vie étudiante
- Oui, avec une diminution des effectifs dédiés à la vie étudiante
- Oui, avec une plus grande reconnaissance des postes dédiés à la vie étudiante
- Non, le SDVE n'a pas eu d'impact sur les moyens humains dédiés à la vie étudiante

4. Appréciation du dispositif SDVE Crous ComUE et retour d'expérience (échelle graduée, de "pas du tout d'accord" à "tout à fait d'accord")

4.1 En ce qui concerne la valeur ajoutée des actions menées :

- Le SDVE a permis d'engager ou d'accélérer des actions qui n'auraient pas vu le jour sans ce dispositif.
- Le SDVE a modifié, transformé ou structuré les actions mises en place dans votre établissement.
- Le SDVE permet de mieux prendre en compte les besoins de la vie étudiante.
 - **Si oui** →
 - Le SDVE a permis de mettre en place davantage d'actions centrées sur la thématique "Bien-être et santé".
 - Le SDVE a permis de mettre en place davantage d'actions centrées sur la thématique "Accès aux droits étudiants".
 - Le SDVE a permis de mettre en place davantage d'actions centrées sur la thématique "Autonomie et valorisation de l'engagement étudiant".
- Le suivi et la communication autour des actions du SDVE entre les établissements et le CROUS/la ComUE est efficace.

4.2 En ce qui concerne les leviers de réussite et les éventuelles difficultés :

- Disposez-vous d'indicateurs ou d'outils permettant d'évaluer l'impact des actions sur la vie étudiante ?
- **Si oui**, quelles méthodes utilisez-vous ?
- **Si non**, y avez-vous songé et/ou comment vous y prenez ?
- Existement-ils des leviers garantissant la réussite des actions menées ?
- **Si oui** lesquels ?
- Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour la mise en œuvre des actions ?
- **Si oui** lesquelles ?
- Quels ajustements auraient été nécessaires pour combler l'écart entre vos capacités réelles de mise en œuvre et les objectifs que vous espérez atteindre ?

Nous souhaiterions évoquer avec vous des actions spécifiques mises en place dans le cadre du SDVE. Si vous êtes disponibles pour un court entretien, merci de nous contacter à cette adresse-mail : lilia.kowalczyk@sciencespo-lyon.fr

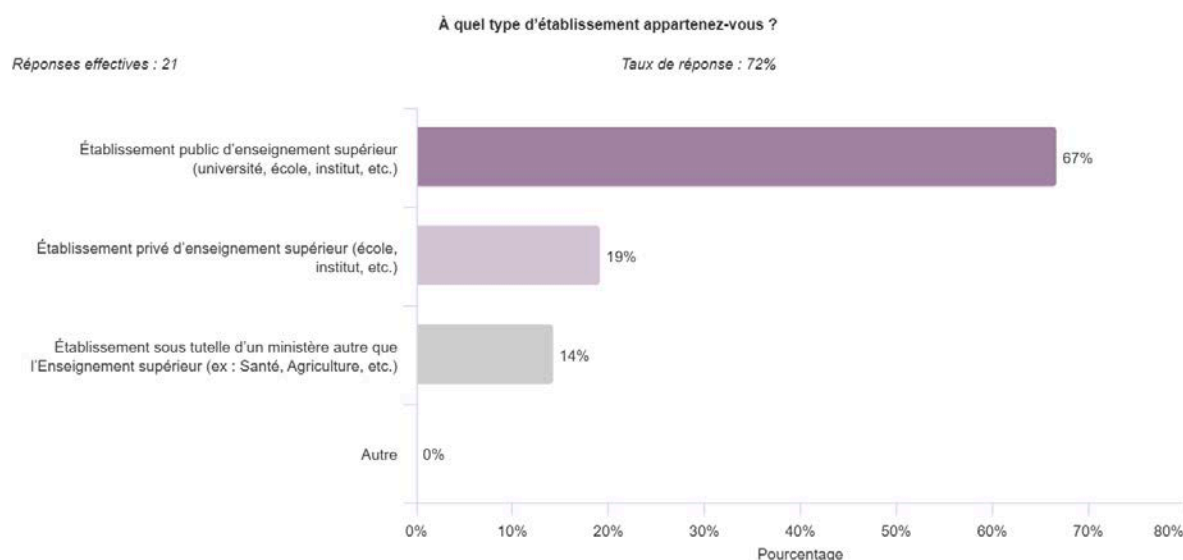
Merci beaucoup pour le temps que vous avez consacré à nous répondre !

Annexe 7 : Résultats de l'enquête quantitative diffusée aux établissements

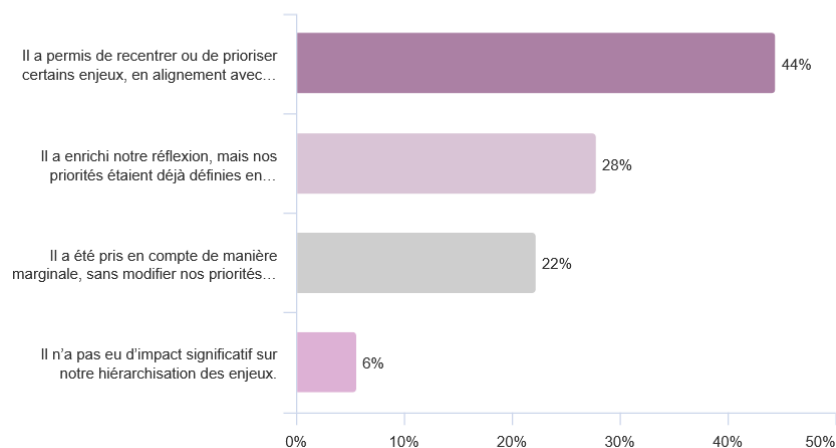
https://cvip.sphinxonline.net/dataviv-runtime/r/Pluricite/EnqueteetablissementsSDVE/466a6f45-69a0-496a-be56-12013d2da57a?c=!CfDJ8Do9r8eTQMFHlIBolwiG9z_TD4jH0y_E4ltDo_dzppSzmIUfsT6Ao08ioFftio49di3uwYJJCQg2fkvNPvIpOEjy2C6ZzpNv5K2rfxYnZnPuVW1a8LLI-jkx8LCUeCj4r3jh45IRsw3HiNju7aJokcuBLJ2QbgsZNgtBuvACw775&pageId=

Partie 1 :

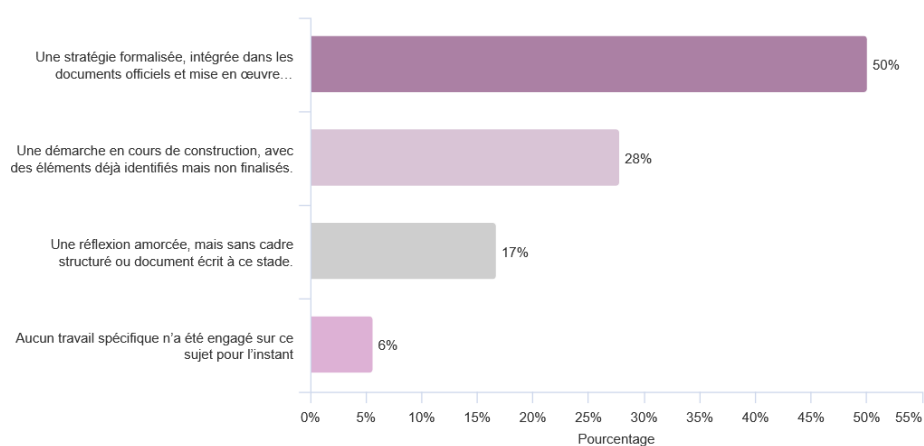
Population étudiée : *Echantillon total*
Taille de l'échantillon : 29 réponses



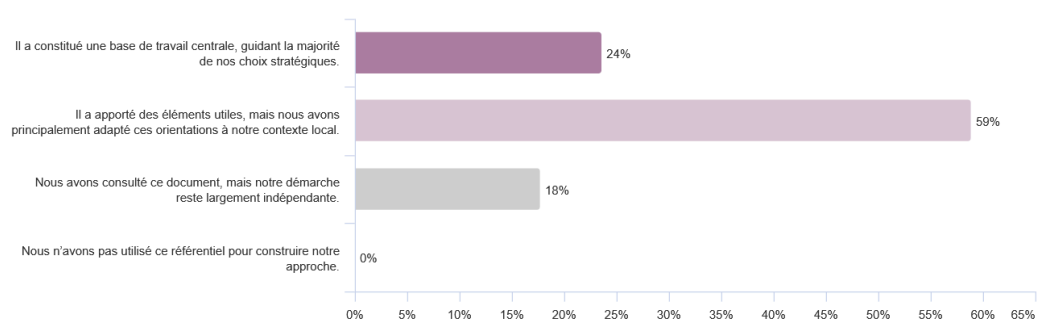
Comment le SDVE COMUE / CROUS a-t-il influencé la hiérarchisation des enjeux liés à la vie étudiante dans votre établissement ?



Comment qualifieriez-vous l'état actuel de la démarche SDVE dans votre établissement ?



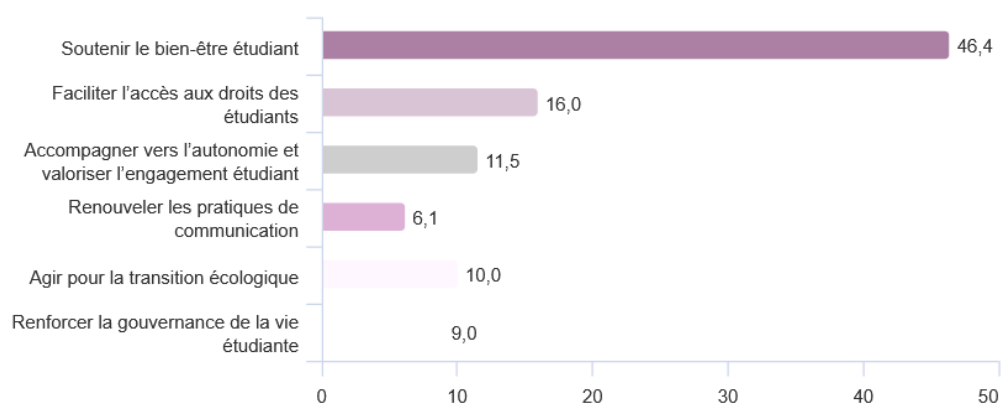
Dans quelle mesure le SDVE COMUE / CROUS a-t-il servi de référence pour votre établissement dans la conception de sa propre approche en matière de vie étudiante ?



Quelle a été l'évolution du volume d'action d'une année sur l'autre ?



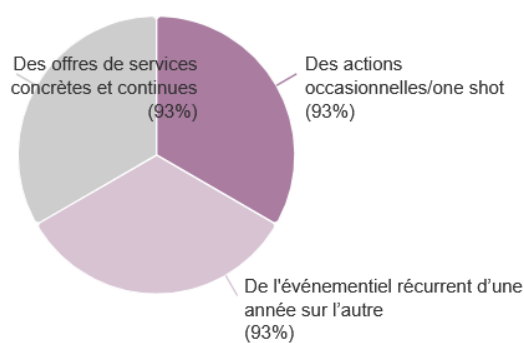
Quels axes du SDVE bénéficient de la meilleure représentation selon le nombre d'actions déployées pour chaque thématique ?



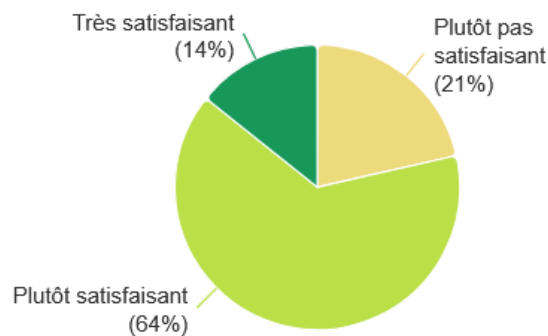
Quels types d'actions avez-vous le plus fréquemment déployés ?

Réponses effectives : 15

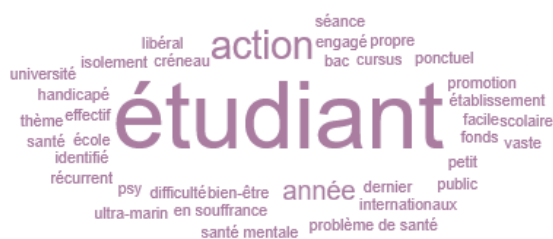
Taux de réponse : 52%



Quel est le taux général de participation aux actions reliées à l'axe
"bien-être étudiant" par rapport aux attentes ?



Avez-vous pu identifier un public spécifique attiré par cette catégorie d'actions ?

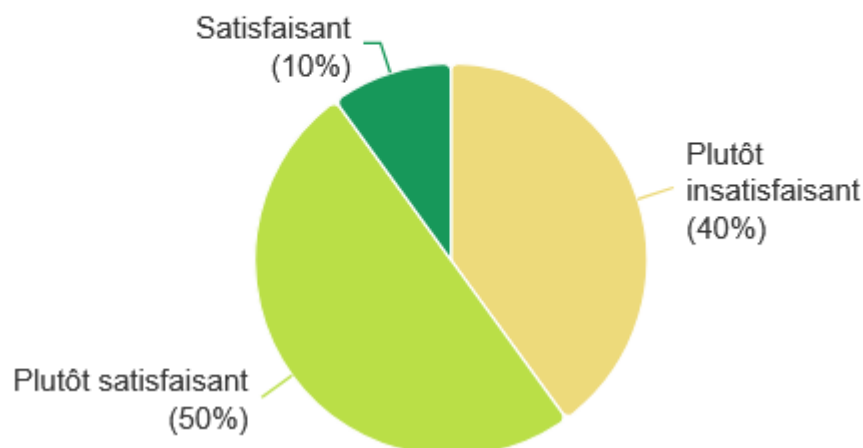


Rechercher...

“ Tout dépend des thèmes et des actions, mais nous sommes dans une école dont plus facile à mettre en place sur de plus petits effectifs qu'en université ”

Page 1 sur 2

Quel est le taux général de participation aux actions reliées à l'axe
"favoriser l'accès aux droits des étudiants" par rapport aux attentes ?



Avez-vous pu identifier un public spécifique attiré par cette catégorie d'actions ?

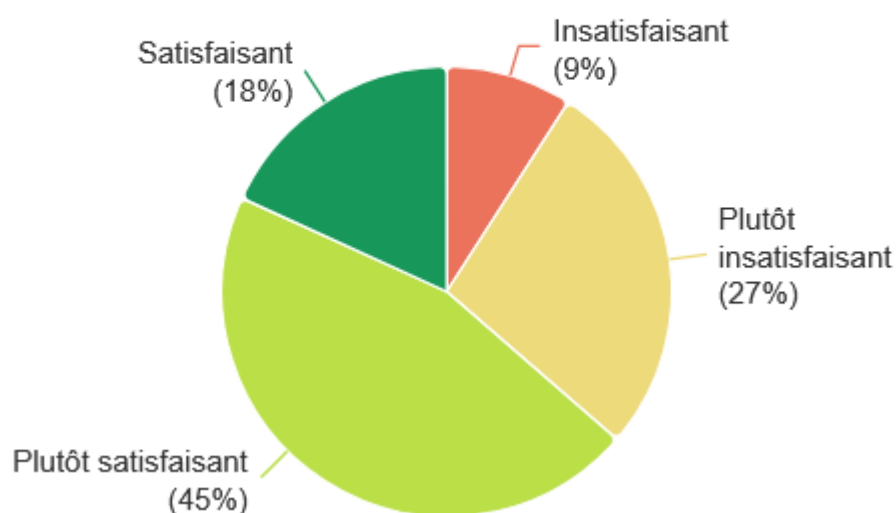


“ Les étudiants boursiers, étudiants internationaux ”

“ public en situation de handicap, public ”

Page 1 sur 1

Quel est le taux général de participation aux actions reliées à l'axe “autonomie et valorisation de l'engagement étudiant” par rapport aux attentes ?



Avez-vous pu identifier un public spécifique attiré par cette catégorie d'actions ?

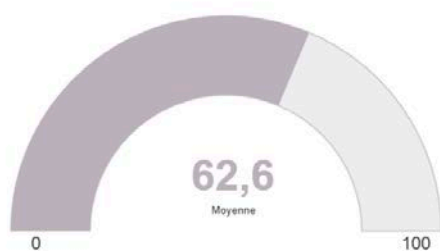


“ Les publics sont plus facilement ciblés que ce soit sur les étudiants impliqués en milieu associatif ou pour tous les étudiants à besoin spécifiques pour l'aide à l'autonomie. ”

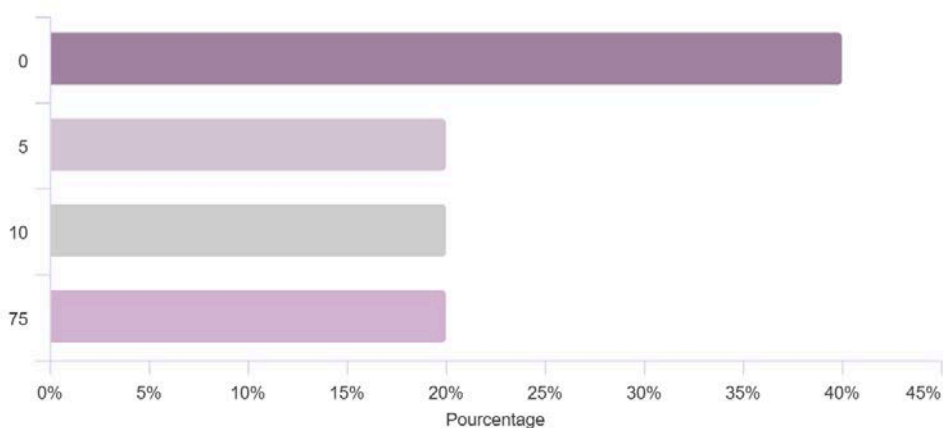
Page 1 sur 1

Partie 3 :

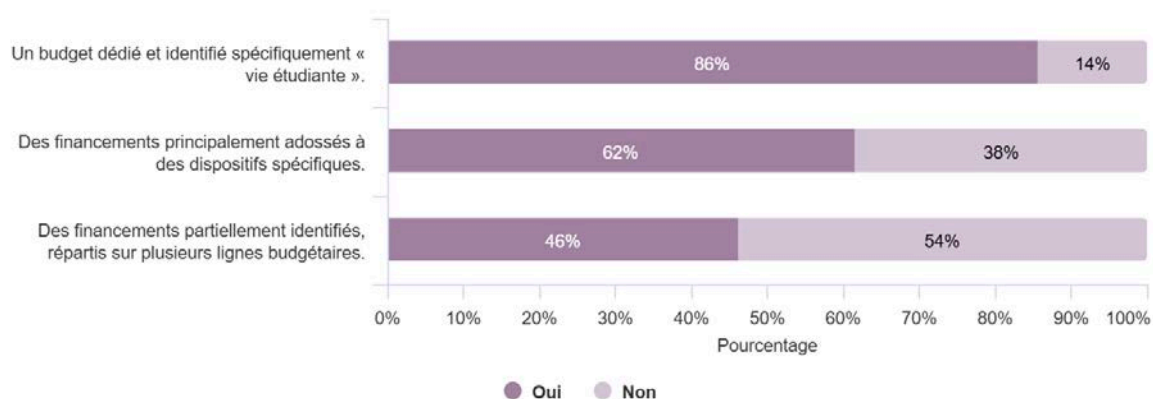
Quelle part de votre budget vie étudiante est financée par des fonds de la CVEC ?



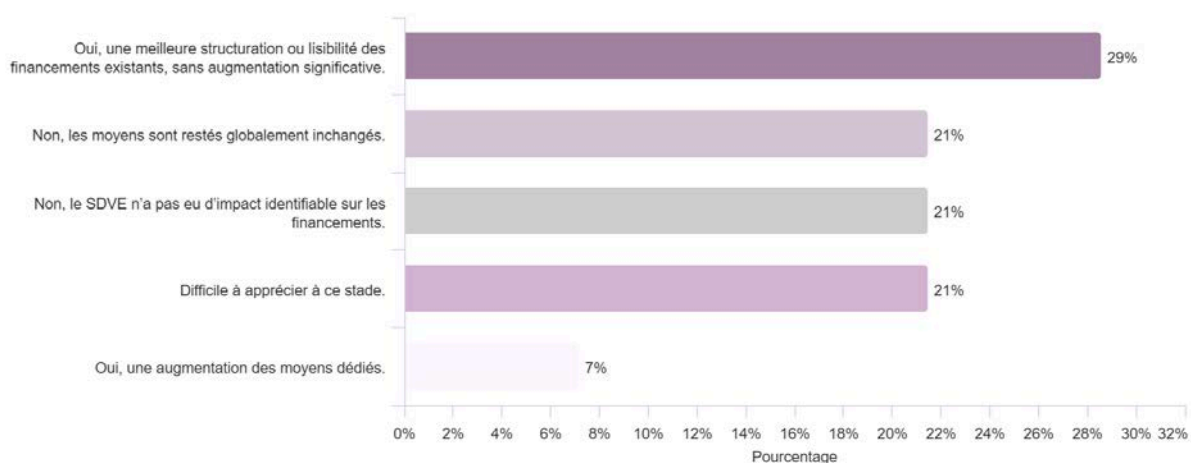
Quelle part du budget global de votre établissement est consacrée à la vie étudiante ?



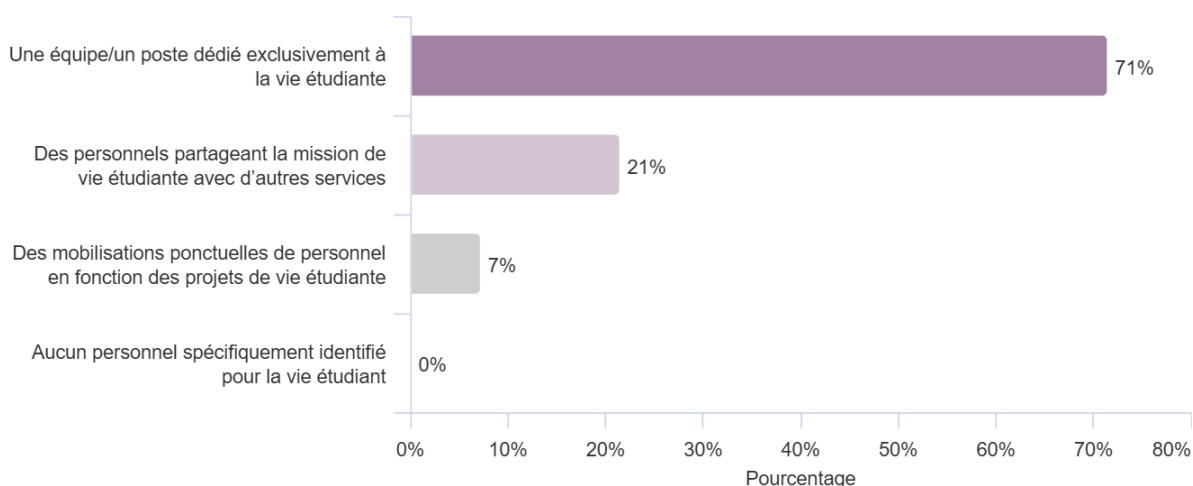
Comment se structure le financement de la vie étudiante au sein de votre établissement ? Pour financer les actions de vie étudiante, avez vous :



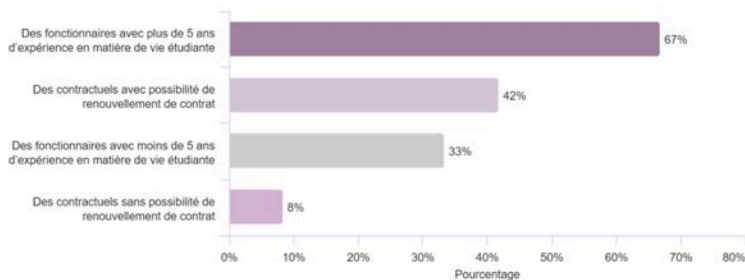
Depuis le lancement du SDVE CROUS COMUE 2022-2027, l'existence de ce schéma a-t-elle eu un effet sur les moyens financiers consacrés à la vie étudiante dans votre établissement ?



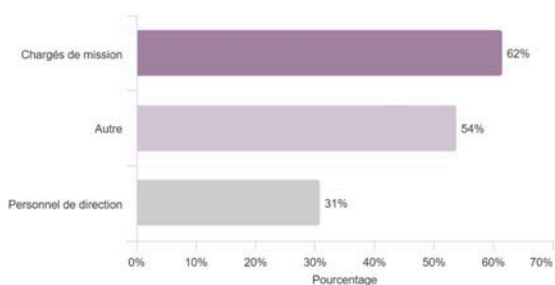
Comment se structurent les moyens humains consacrés à la vie étudiante dans votre établissement ?



Quel est le statut des personnels mobilisés pour la vie étudiante ?



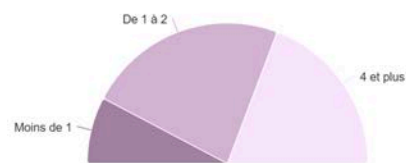
À quel niveau de l'organigramme sont rattachés les postes mobilisés pour la vie étudiante ?



Si 'Autre' précisez :

	N
catégorie B	1
Département sport et vie étudiante	1
DGS	1
Pôle Vie Etudiante : 1 responsable + 3 personnels administratifs + 2 assistants de service social	1
Psychologue et médecin	1
Responsable de service avec des chargés de mission	1

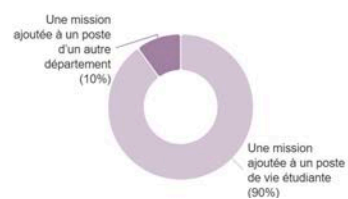
Combien d'agents salariés, en équivalents temps pleins, sont consacrés à la vie étudiante ?



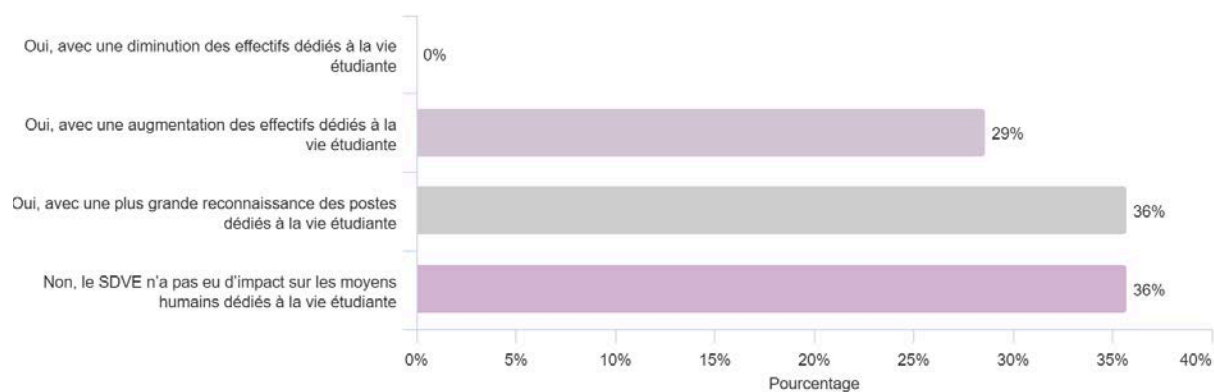
Votre établissement dispose-t-il d'un référent SDVE ?



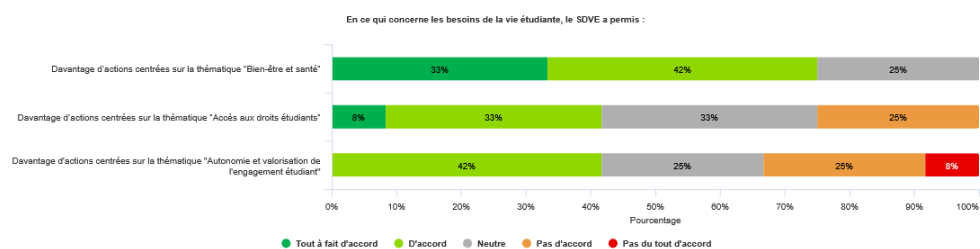
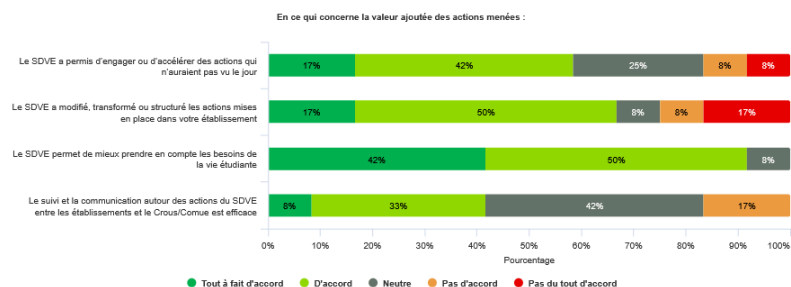
Le référent SDVE est-il :



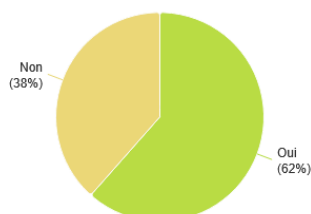
Depuis la mise en œuvre du SDVE dans votre établissement, les moyens humains consacrés à la vie étudiante ont-ils évolué ?



Partie 4 :



Disposez-vous d'indicateurs ou d'outils permettant d'évaluer l'impact des actions sur la vie étudiante ?



Y avez-vous songé et/ou comment vous vous y prenez ?

tableau de
création
action suivi
élaboration

Rechercher...

“ Oui avec la création d'un tableau de bord de suivi des actions (en cours d'élaboration) ”

1 sur 1

Quelles méthodes utilisez-vous ?

participant tableau de bord
identifié difficile étude impact
évolution étudiant objectif
réel bilan
vie suivi tableau annuel qualité
reste association
indicateur action atteinte quantitatif
établissement échange excel sondage
régulier questionnaire

Rechercher...

questionnaire qualité de vie en étude 1 an sur 2, bilan annuel ou SDVE d'établissement

“ Sondages + échanges très réguliers avec les étudiants et les associations étudiantes ”

“ Un indicateur quantitatif par action identifiée ”

“ Tableau de bord ”

1 2

1 - 5 sur 8

Existent-ils des leviers garantissant la réussite des actions menées ?

projet budget emploi du temps
personnel association bon obligatoire
moyen **étudiant** direction
étude identifié
de la direction amélioration temps
soutien communication suivi
visibilité création action
tableau de bord

Rechercher...

“ UNE BONNE ASSOCIATION ENTRE LES PERSONNELS ET LES
ETUDIANTS POUR MENER A BIEN ES PROJETS ”

“ non pas vraiment ”

Y avez-vous songé et/ou comment vous vous y prenez ?

“ non ”

Rechercher...

“ élaboration “ Qui ne se réalisent pas
trouver du temps dans l'emploi du temps des étudiants
bord de suivi des actions (en cours

1 2 sur 1 5 sur 9

Quels ajustements auraient été nécessaires pour combler l'écart entre vos capacités réelles de mise en œuvre et les objectifs que vous espérez atteindre ?

temporalité gouvernance personnel
régulier **étudiant** réunion
coordination humain travail
reconnaissance bilan bon écart
administratif meilleur
soutien accompli moyen
service fiche poste besoin année objectif
stratégique planning circulation de l'information visibilité
pédagogique orientation

Rechercher...

“ Travailler la coordination entre les services et assurer une bonne
circulation de l'information. Besoin de davantage de postes lié à la
vie étudiante. Une meilleure reconnaissance et visibilité des actions
de vie étudiante dans les fiches de poste. ”

“ un soutien administratif ”

“ un personnel en plus ! ”

1 2 1 - 5 sur 8

Avez-vous des commentaires ou compléments à partager ?

périmètre **vie** établissement
confusion chiffré point de vue
logement **étudiant** opérateur
journée financier
heure chiffre capacité information
service élément complexe questionnaire
restauration passionnant

Rechercher...

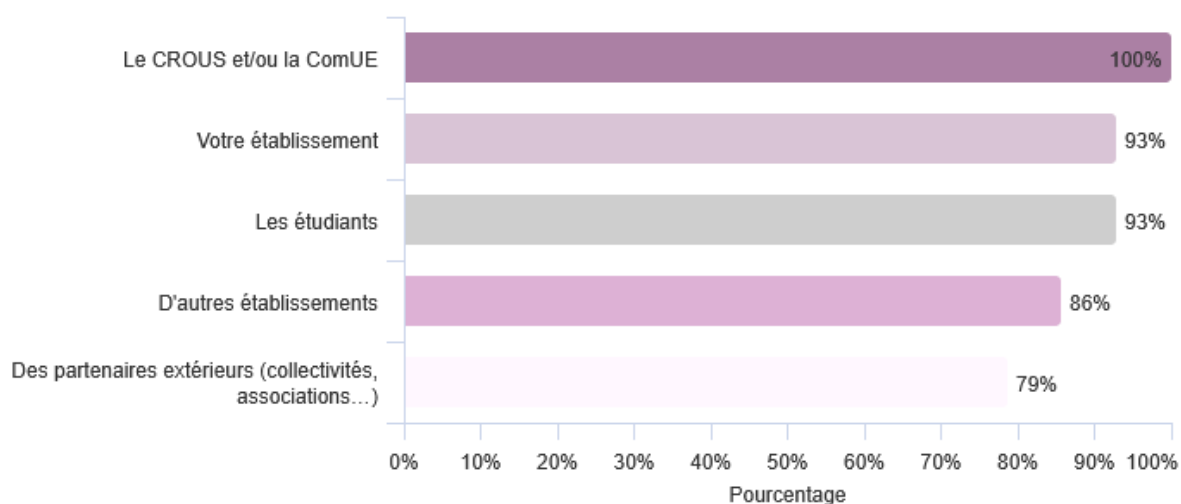
“ Nous ne sommes pas en capacité de donner des éléments
financiers chiffrés sur le périmètre de la vie étudiante, d'autant plus
que nous sommes opérateur de vie étudiante avec le logement et
la restauration. Chiffre: 0 ”

“ La vie étudiante est passionnante à tout point de vue mais il
manque des heures aux journées ;-) ”

“ Questionnaire extrêmement complexe à compléter : informations ”

1 1 - 4 sur 4

Les actions liées à la vie étudiante mises en place dans votre établissement ont été inspirées par :



Seriez-vous intéressé pour échanger brièvement (~20 minutes par téléphone ou en visioconférence) avec nous à ce sujet ?

